



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2008



« A ma connaissance, les comptes annuels sociaux et consolidés au 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et sincère des éléments d'actif et passif, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé, de leur incidence sur les comptes annuels, de la situation de la société Index Multimédia et de l'ensemble des filiales comprises dans la consolidation, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes auxquels ces sociétés sont confrontées.

Le rapport des commissaires aux comptes sur l'examen des comptes précités figure dans le présent rapport financier annuel. »

Philip PLAISANCE
Président Directeur Général

Le présent rapport financier annuel a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les quatre mois qui ont suivi la clôture de l'exercice conformément au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion

Rapport de gestion social et consolidé
Tableau de suivi des délégations
Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions propres
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions
Rapport spécial concernant le plan d'attribution gratuite d'actions

Comptes consolidés au 30 juin 2008

Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia
Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau des flux de trésorerie
Tableau de variation des capitaux propres
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés aux normes IFRS

Comptes sociaux annuels au 30 juin 2008

Bilan
Compte de résultat
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
Annexe aux comptes annuels
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Contrôle Interne

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et sur le contrôle interne
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration relatif au contrôle interne



Rapport de gestion social et consolidé

Exercice clos le 30 juin 2008

SOMMAIRE

- 1 Rapport de gestion social et consolidé**
- 2 Tableau de suivi des délégations**
- 3 Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions propres**
- 4 Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital social**
- 5 Rapport spécial concernant le plan d'attribution gratuite d'actions**

INDEX MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 838 243,50 euros

Siège social :
36 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

342 177 029 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et de notre Groupe durant l'exercice clos le 30 juin 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous présenterons également le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de notre société et de notre Groupe.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

RAPPORT DE GESTION SOCIAL ET CONSOLIDE POUR L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2008

SOMMAIRE

1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2008.....	4
1.1. Faits marquants de l'exercice écoulé.....	4
1.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé.....	6
1.3. Contrats importants	7
1.4. Provisions pour litiges.....	8
1.4.1. Procédures judiciaires	8
1.4.2. Procédures d'arbitrages	9
1.4.3. Contestations.....	9
1.5. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia	9
1.6. Situation financière de la société.....	9
1.7. Trésorerie et capitaux	10
1.7.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie	10
1.7.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles	10
1.8. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	10
1.9. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	10
2. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008.....	11
2.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation	11
2.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé	13
2.3. Facteurs de risques	14
2.3.1. Risques liés à l'activité de la Société	14
2.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société	15
2.3.3. Risques financiers	16
2.4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice de consolidation.....	17
2.5. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement	17
2.6. Référentiel I.F.R.S.....	17
2.6.1. Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres	18
2.6.2. Information sectorielle.....	18
2.7. Examen des comptes et résultats du Groupe.....	20
3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	22
4. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	23
4.1. Prises de participation ou prises de contrôle	23
4.2. Libération du capital restant d'Index Cell	23
4.3. Cession de participations.....	23
4.4. Sociétés contrôlées.....	24
4.5. Activité des filiales.....	24
4.5.1. Filiales françaises :	24
4.5.2. Filiales étrangères :	25
4.6. Soutien aux filiales :	26
4.7. Participations détenues (< 50 %) :	27
4.8. Autocontrôle	27
4.9. Intégration fiscale au 30 juin 2008.....	28

5.	RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA.....	29
5.1.	Examen des comptes et des résultats	29
5.2.	Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.....	30
5.3.	Proposition d'affectation du résultat	30
5.4.	Rappel des dividendes antérieurement distribués.....	30
5.5.	Dépenses non déductibles fiscalement	31
5.6.	Contrôle fiscal.....	31
5.7.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	31
5.8.	Observations du Comité d'entreprise.....	31
6.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE.....	31
7.	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	32
7.1.	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction.....	32
7.2.	Mode d'exercice de la Direction Générale	32
7.3.	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	32
7.4.	Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux	34
7.4.1.	<i>Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.....</i>	<i>35</i>
7.4.2.	<i>Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements).....</i>	<i>36</i>
7.4.3.	<i>Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.</i>	<i>36</i>
7.5.	Condammations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.	36
7.6.	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.	36
7.7.	Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.	36
7.8.	Démissions :	36
7.9.	Révocation du Directeur Général Délégué :	37
7.10.	Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'administration.	37
8.	COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES	38
8.1.	Evolution du capital social	38
8.2.	Répartition du capital	38
8.3.	Programme de rachat	38
8.4.	Achat par la société de ses propres actions	39
8.5.	Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	39
8.6.	Marché des instruments financiers - cotation.....	40
8.7.	Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société	40
8.8.	Actionnariat salarié	40
8.9.	Tableau de suivi des délégations	40
9.	PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	41
9.1.	Social	41
9.2.	Environnement	42

1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2008

1.1. Faits marquants de l'exercice écoulé

. Résultats de la période

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2007-2008 se traduit par un résultat d'exploitation proche de l'équilibre hors éléments non récurrents (-0.730) millions d'euros, le résultat d'exploitation de (-2.166) millions d'euros étant principalement générée par une provision pour litige avec un de nos principaux sous-traitants pour (-1.435) millions d'euros., et le résultat exceptionnel de (-17.39) millions d'euros étant principalement généré par la dépréciation du mali de confusion à hauteur de (-19.142) millions d'euros.

Les tests de dépréciation ont été réalisés à partir de Business Plan à trois ans pour chacune des quatre Business Units opérationnelles qui sont les quatre Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles est affecté le mali de confusion. Ce Business Plan a été arrêté par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008.

Ces évolutions d'activité défavorables ont conduit notre société à lancer un communiqué financier le 30 juin 2008.

. Remboursement des emprunts consentis par Index Holdings à Index Multimédia

Emprunt de 5,5 millions d'euros :

Index Multimédia a procédé au remboursement de ce prêt dans son intégralité le 14 décembre 2007.

Emprunt de 17,5 millions d'euros :

Le montant total des remboursements effectués pendant l'année s'élève à 7 millions d'euros. Index Multimédia a obtenu d'Index Holdings un abandon de créance de 1,6 million d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû. Au 30 juin 2008, le solde de l'emprunt est ainsi ramené à 8,9 millions d'euros (voir note 16-1 des annexes aux comptes consolidés).

Suite à ces remboursements anticipés, le taux d'intérêt de cet emprunt a été renégocié pour passer d'un taux variable EURIBOR 3 mois + 1.6 à EURIBOR 1 mois jusqu'à la prochaine échéance prévue pour le 30 septembre 2009.

. Ré-internalisation d'une partie de la fonction informatique, de l'animation et de la modération.

Le 16 juillet 2007, 13 personnes du service informatique avaient rejoint un prestataire informatique avec lequel Index Multimédia avait conclu un contrat de prestations. Cette externalisation de la fonction informatique portait sur les métiers suivants :

- Le développement d'applicatif Audiotel/SMS/MMS/Visio3G ;
- Le développement de sites internet mobiles (WAP/Imode) ;

- Le développement de sites internet ;
- les développements techniques de maintenance.

Compte tenu de difficultés de fonctionnement nuisant en particulier à la qualité du support informatique dans ces domaines, il a été décidé de mettre fin à ce contrat de prestation et de réintégrer les équipes informatiques concernées chez Index Multimédia en date du 16 janvier 2008.

Cette réorganisation est sans impact financier.

Par ailleurs, du fait de la résiliation anticipée du contrat-cadre liant Index Multimédia à son sous-traitant spécialiste des centres d'appels, outre le litige faisant l'objet d'une provision dans les comptes d'Index Multimédia (cf. supra 1-4.1 du présent rapport), les activités d'animation et de modération sont désormais assumées par les société Taktil et Techniques Modération et Convergences (T.M.C.) constituées pour la cause et intégrées dans le périmètre de consolidation (cf. points 2-1 et 4-1 du présent rapport).

. Conséquences de l'acquisition de WONDERPHONE

Au cours de l'exercice précédent, un premier complément de prix d'un montant de 17,5 millions d'euros avait été versé.

Comme détaillé au paragraphe 2.6.1 « *Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres* » du présent rapport, le Conseil d'Administration du 29 janvier 2008 a décidé de payer le second complément de prix de WONDERPHONE de 4 millions d'euros en numéraire et non par compensation avec le prix d'exercice des BSA 1 comme initialement prévu dans le Share Purchase Agreement. Ce complément de prix a été payé le 31 mars 2008 à hauteur de 3 millions d'euros. Au 30 juin 2008, il reste un solde de 1 million d'euros en compte courant.

Ces compléments de prix sont dus aux anciens actionnaires de la société WONDERPHONE dont l'actuel Président du Conseil d'Administration d'Index Multimédia.

Les conditions d'exercice des BSA 3 (nombre maximum d'actions de 620.380) n'étant pas remplies (le résultat consolidé de l'année civile 2007 est inférieur à 25.000.000 euros), les BSA 3 ne sont plus exerçables.

Au 30 juin 2008, seuls les BSA 2 et BSA 4 subsistent (cf. point 2-6.1 du présent rapport).

. Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital

Il a été proposé aux actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 mai 2008 d'autoriser, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit de mandataires sociaux et des membres du personnel salarié de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée limitée à 38 mois à compter de ladite Assemblée Générale.

La possibilité pour le Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions permet à la Société d'offrir un mode de rémunération complémentaire destiné notamment à fidéliser certains salariés et mandataires sociaux et à optimiser la structure des rémunérations de la Société.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

Cette opération a été consentie dans les conditions suivantes :

- Maximum du capital de la société pouvant être alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels.
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

1.2. Activité de notre société au cours de l'exercice écoulé

Avec un chiffre d'affaires de 94.537 K€ notre société a connu au cours de l'exercice 2007-2008 une diminution de son activité globale de 17,76 % par rapport à la période comparable précédente (1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007).

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'activité du groupe se décline aujourd'hui en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC pour adultes (Communautaire, Charme) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

La répartition du chiffre d'affaires par Business Units s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
BU Bien Etre	45 966	55 718
BU Grand Public	22 628	20 883
BU Distribution Indirecte	24 319	35 193
BU Business Développement	661	930
Autres (facturation inter sociétés)	963	2 228
CHIFFRE D'AFFAIRES	94 537	114 952

Cette diminution du chiffre d'affaires peut s'expliquer, dans les principales Business Units (BU), par :

- Bien Etre : la diminution de l'activité a principalement touché l'ensemble des services de rencontres charme et adulte (essentiellement chat SMS et Audiotel). La dégradation de la qualité de l'animation, qui était sous-traitée à un prestataire externe pendant l'exercice, y a largement contribué.

- Grand Public : les baisses conjointes des produits de type logos/sonnerie et fil info ont été compensés par la croissance des jeux audiotels interactifs (Jeu Chèques Vacances, Jeu gagnant Mystère, Jeux du Million) sur les périodes d'été et de fin d'année.

- Distribution Indirecte : la plus forte baisse est principalement liée à la non reconduction de jeux télévisés en partenariat avec une chaîne de télévision et à la renégociation des contrats avec SFR et Orange, qui ne permettra pas d'atteindre les chiffres d'affaires dégagés par l'exécution des contrats antérieurs (cf. . point 1-3 du présent rapport).

Malgré cette baisse d'activité, l'amélioration du résultat d'exploitation qui passe de -2.455 K€ au 30 juin 2007 à -2.166 K€ au 30 juin 2008 s'explique principalement par une diminution des autres achats et charges externes liée à la politique de réduction des coûts, une baisse significative des traitements et salaires ainsi que des charges sociales liée au départ massif de salariés décidé en février 2007 et mis en place tout au long de l'exercice 2007-2008.

Au 30 juin 2008, le résultat financier s'élève à 2.476 K€ contre 316 K€ au 30 juin 2007 suite à une amélioration des produits des filiales, à la reprise de provisions pour dépréciation de titres, une diminution significative des dotations aux amortissements et provisions et à l'abandon de créance de 1,6 millions d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû au 30 juin 2008.

Le résultat exceptionnel a été dégradé par la dépréciation du mali technique constaté lors de la fusion avec la société Wonderphone TV pour un montant de 19.142 K€. Par ailleurs, le résultat exceptionnel bénéficie d'une reprise sur provision de + 2 175 K€ liée à la remise en cause de la rétroactivité fiscale lors de la fusion avec Wonderphone TV.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la société est passé de - 6.732 K€ en 2006/2007 à - 18.692 K€ au 30 juin 2008.

1.3. Contrats importants :

- Rupture de relations contractuelles :

Le 22 mai 2008 suite à des dissensions avec son sous-traitant, Index Multimedia résiliait par anticipation le contrat cadre signé avec son sous-traitant spécialiste des centres d'appels. (cf. § 1-4 .1 provisions pour risques et charges).

Le 31 août 2007, Index Multimédia a mis fin à sa collaboration avec l'agence publicitaire à qui elle avait confié ses achats d'espaces publicitaires presse. Dans le même temps, Index Multimédia confiait ses achats d'espaces presse à sa filiale Adrian Bay.

- Renouvellement de contrats :

Compte tenu de l'arrivée à échéance des contrats conclus avec nos partenaires privilégiés, Orange et SFR, ces conventions ont été renégociées au cours de l'exercice 2007-2008.

Ainsi, avec Orange :

- un contrat fusionnant les budgets « Humour, Cartoon, People » avec comme nouvelle échéance le 31 décembre 2009 a été conclu sans minimum garanti, la facturation des droits se faisant désormais au réel. Les activités de production à la vidéo sont également facturées.
- un contrat « Charme » dont l'échéance a été maintenue au 14/07/2009 et des taux de reversement et une durée d'exclusivité revus. Enfin, la prestation d'animation du portail sera rémunérée suivant un pourcentage du chiffre d'affaires généré.

Avec S.F.R., c'est un contrat de plateforme communautaire qui a été mis en place pour une durée de 12 mois, et conclu avec des montants minimum garantis.

En contrepartie de la prorogation obtenue, le chiffre d'affaires dégagé par ces contrats renégociés sera inférieur au chiffre d'affaires dégagé par les contrats antérieurs.

1.4. Provisions pour litiges

1.4.1. Procédures judiciaires

Les contentieux existants au 30 juin 2008 sont constitués principalement par :

- 1) Un litige existant depuis la clôture de l'exercice 2000 contesté par le Groupe, concernant l'application de pénalités prévues dans les contrats signés avec l'opérateur historique. Au 30 juin 2008, la provision de 2 020 milliers d'euros existante à l'ouverture de l'exercice a été maintenue.
- 2) Par ailleurs, suite à la résiliation anticipée du contrat-cadre liant Index Multimédia à son sous-traitant spécialiste des centres d'appels, la Cour d'appel de Paris le 2 juillet 2008 a ordonné la poursuite des relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008. Au titre de ce litige, Index Multimédia a provisionné dans ses comptes le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008, soit un montant de 1.225 K€
- 3) La provision pour litiges sociaux constituée par la société au 30 juin 2007 pour un montant de 1.557 K€ est passée, suite au dénouement favorable de plusieurs procédures, à 794 K€ au 30 juin 2008.
- 4) Le 8 février 2008, Index Multimédia a reçu un avis de rectification de la part de l'Administration fiscale conduisant à la remise en cause de la rétroactivité fiscale de WONDERPHONE TV dans le cadre de la TUP. La provision pour risque constituée au 30 juin 2007 au titre du contrôle fiscal Wonderphone TV s'élevant à 2 175 K€ a été reprise, l'administration ayant jugé irrecevable la demande d'Index Multimedia, cette dernière a procédé au paiement de cette dette fiscale, sans incidence sur le résultat du 30 juin 2008.

Les frais de procédures sont provisionnés sur la base des honoraires et frais engagés dans le dossier pour 482 K€

1.4.2. Procédures d'arbitrages

La société n'a aucune procédure d'arbitrage en cours.

1.4.3. Contestations

Depuis l'exercice précédent, le contrôle fiscal n'a pas connu d'évolution significative. La société Index Multimédia maintient la contestation des redressements de TVA notifiés par l'administration fiscale au titre des exercices 2001 à 2003. Le montant des pénalités notifiées est provisionné au 30 juin 2007 pour 52 K€ L'issue de ce dossier n'est pas connue à ce jour.

1.5. Provisions pour risques sur les filiales d'Index Multimédia:

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia en raison du soutien financier accordé à certaines de ses filiales. Elles ont été ramenées de 871 K€ au 30 juin 2007 à 518 K€ au 30 juin 2008.

1.6. Situation financière de la société

A l'exception du contrat de location financière évolutive de matériel et services informatiques pour un montant de 139 K€ HT (Cf. note « VI.1 Engagements hors bilan » de l'annexe des comptes sociaux), la société Index Multimédia ne présente aucun autre endettement auprès d'organismes financiers au 30 juin 2008.

Aucun nouveau contrat de crédit-bail significatif n'a été contracté.

La société ne possède plus de ligne d'autorisation Dailly auprès de ses partenaires bancaires.

Le développement des activités de la société au cours de l'exercice écoulé a été financé par les cash flows dégagés par l'exploitation.

Dans le cadre du financement du développement et de l'exploitation d'Index Multimedia pour l'exercice 2006/2007, la société mère japonaise, Index Holdings, s'était engagée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2007 à octroyer autant que de besoin un prêt d'un montant maximum de 35 M€ au profit de la société Index Multimédia.

Elle avait ainsi accordé 3 prêts d'un montant global de 26 M€:

Le premier de 3 M€ consenti le 29 septembre 2006 a été remboursé le 25 mai 2007).

Les remboursements au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 ont été les suivants :

- le 14 décembre 2007, Index Multimédia a procédé au remboursement du prêt de 5,5 M€ consenti par Index Holdings le 5 février 2007,
- les 11 et 15 mars 2008, Index Multimédia a procédé au remboursement anticipé de 5 M€ pour le prêt de 17,5 M€ consenti par Index Holdings le 20 mars 2007.

- le 30 juin 2008, Index Multimédia a procédé au remboursement anticipé de 2 M€. Index Multimédia a obtenu en contrepartie un abandon de créance de 1,6 millions d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû au 30 juin 2008 par Index Holdings au profit d'Index Multimedia.

Suite à ces remboursements anticipés, le taux d'intérêt de cet emprunt a été renégocié pour passer d'un taux variable EURIBOR 3 mois + 1.6 à EURIBOR 1 mois jusqu'à la prochaine échéance prévue pour le 30 septembre 2009.

1.7. Trésorerie et capitaux :

1.7.1. Commentaires sur les flux et la politique de gestion de la trésorerie

La trésorerie d'Index Multimédia s'élève à 12,8 M€ au 30 juin 2008 en nette diminution par rapport à 22,8 M€ au 30 juin 2007 principalement à cause des remboursements cumulés de l'emprunt consenti par Index Holdings d'un montant global de 12,5 M€ au cours de l'exercice écoulé.

Elle est constituée des liquidités en comptes courants bancaires, de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables mobilisables ou cessibles à court terme.

La trésorerie d'Index Multimédia et ses filiales fait l'objet d'un contrat de centralisation et de gestion de trésorerie auprès d'un établissement financier pour les sociétés françaises.

Les filiales européennes font l'objet d'une convention de pooling auprès d'un établissement financier.

Ainsi, une partie de la trésorerie de ces filiales est centralisée par la Société et fait l'objet d'un placement unique sur support court terme du type SICAV ou FCP.

1.7.2. Information sur le financement des investissements fermes et des charges sur les immobilisations incorporelles

Les investissements fermes sont financés au moyen des flux de trésorerie générés par l'activité et notamment par l'intermédiaire d'un contrat de location financière évolutive de matériel et services informatiques.

1.8. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société.

Ces éléments sont détaillés dans la section 2.3 « facteurs de risques »

1.9. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2008, aucun événement important n'est à signaler.

2. SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION – COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2008

2.1. Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Au 30 juin 2008, les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Pays	% Intérêt 30/06/2008	% Contrôle 30/06/2008	Méthode * 30/06/2008	% Intérêt 30/06/2007	% Contrôle 30/06/2007	Méthode * 30/06/2007
Index Multimédia	France	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
Adrian Bay	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
STI (ex-Amitié)	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Taktil	France	100,00	100,00	I.G.			
TMC	France	100,00	100,00	I.G.			
Cat	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Livre	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Luna	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia Edition	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Voyager	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
3614	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia GMBH	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	99,00	99,00	I.G.
123 Multimédia Limited	Grande- Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Germany Explorer	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	99,00	99,00	I.G.
123 Multimédia Hispanica	Espagne	0,00	0,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
A3W Telecom	Luxembourg	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Assur E-Business	France	0,00	0,00		50,00	50,00	M.E.E
Acheter	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
MC Courtage	France	0,00	0,00		24,00	24,00	M.E.E.
123 Multimédia Italia	Italie	0,00	0,00		70,00	70,00	I.G.
Clever Maroc	Maroc	99,87	99,87	I.G.	99,87	99,87	I.G.
123 Multimédia Inc	Etats-Unis	0,00	0,00		100,00	100,00	I.G.
Titanium Communication		0,00	0,00		90,00	90,00	I.G.
Mkg Inc	Canada						
Azote	Pays-Bas	0,00	0,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Database	Pays-Bas	0,00	0,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Noteddeal	Grande- Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Starpost	Grande- Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Index'Cell	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.

* IG = Intégration globale – MEE = Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation vous est présenté dans l'annexe des comptes consolidés. Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerçait qu'un contrôle conjoint et qui avaient été consolidées par intégration proportionnelle, de même que celles dans lesquelles le Groupe exerçait une influence notable (pourcentage de détention compris entre 20 et 50 %) consolidées par mise en équivalence, ont été sorties du périmètre de consolidation.

En effet, la société « *MC Courtage* » dans laquelle Index Multimédia avait une participation minoritaire, a été liquidée au 15 janvier 2008. Une procédure de liquidation judiciaire a été prononcée à l'encontre de la société « *Assur-e Business* » le 26 octobre 2006. Quant à la société « *Agence Vidéo Antilles (AVA)* », elle n'a plus d'activité depuis 2002 et sa dissolution a été déclarée le 19 décembre 2002.

Bien que contrôlée par la société Index Multimedia, la société Jeux ayant eu qu'une activité non significative sur la période n'est pas comprise dans le périmètre de consolidation.

Consécutivement à la résiliation le 22 mai 2008 des accords conclus avec la société Call Expert, il est apparu nécessaire de créer au sein du Groupe une ou plusieurs entité(s) nouvelle(s) afin d'assumer les activités d'animation et de modération des services interactifs sous-traités par Index Multimédia.

C'est ainsi que :

- Par décision en date du 15 avril 2008, l'EURL « *Amitié* » a vu principalement, son capital social augmenté par incorporation de réserves pour être porté à 37.100 € divisé en 106 actions de 350 euros chacune, entièrement souscrites et libérées par Index Multimédia,
- Par décision du 16 mai 2008, sa dénomination sociale a été changée pour devenir « *Société des Technologies et Innovations* », son objet social a été étendu et sa forme sociale a été modifiée pour devenir Société par actions Simplifiée exploitée sous la forme unipersonnelle.
- et que deux sociétés sont apparues dans le Groupe, savoir :
 - *Taktil* ayant pour activité principale celle d'un Call Center et fournit toutes prestations de services dans le domaine des télécommunications, d'Internet et des supports techniques, et notamment de l'animation.
 - *Techniques Modération et Convergences (T.M.C.)* ayant pour activité principale la fourniture de prestations de services dans le domaine des télécommunications et de l'Internet et plus précisément la modération des services interactifs.

La reprise de ces activités anciennement sous-traitées devrait se traduire par d'importants gains en termes de qualité et de rentabilité au cours de l'exercice 2008-2009.

Dans le cadre de la poursuite du processus de désengagement amorcé au cours de l'exercice précédent par Index Multimédia, la fermeture de nombreuses filiales étrangères est intervenue au cours de l'exercice 2007-2008. Ainsi,

- la procédure de liquidation de la filiale américaine « *123 Multimedia Inc.* » a été clôturée le 10 octobre 2007,
- la procédure de liquidation de « *123 Multimedia Italia S.r.l.* », filiale italienne a été clôturée le 27 décembre 2007,

- la procédure de liquidation de « *DBT Database Tél. BV* », filiale à 100% d'Azote BV a été clôturée le 17 avril 2008,
- la procédure de liquidation de la filiale espagnole « *123 Multimédia Hispanica* » a été clôturée le 19 juin 2008.

Par ailleurs, un acte a été conclu le 31 octobre 2007 aux termes duquel la société Index Multimédia cédait au profit du management local associé, la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de la Société « *Titanium Communication Marketing Inc.* », soit 17.100 actions, moyennant le prix symbolique de 1 dollar canadien, avec effet au 30 septembre 2007.

De plus, il est précisé ici que depuis la clôture de l'exercice 2007-2008 les procédures de liquidation des filiales allemandes « *123 Multimédia GmbH* » et « *Germany Explorer GmbH* » ont été initialisées au 1^{er} juillet 2008 pour une durée estimée à 12 mois. La procédure de liquidation de la société de droit néerlandais « *Azote B.V.* » a été clôturée le 6 juillet 2008.

Enfin, la Société a décidé de procéder à la fermeture et à la mise en liquidation des filiales anglaises « *Starpost Developments Ltd* » et « *Notedeal Ltd* ». Compte tenu du dénouement des relations commerciales (les ressources détenues par ces sociétés sont transférées du sein des sociétés du Groupe), cette liquidation ne s'effectuera qu'entre fin 2008 et début 2009.

2.2. Activité de notre Groupe au cours de l'exercice écoulé

L'exercice clos au 30 juin 2008 se caractérise par une diminution de notre chiffre d'affaires puisqu'il est passé à 87,2 M€ avec un résultat opérationnel est de -22,2 M€ incluant une dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition de 20,04 M€ et une provision exceptionnelle pour litige avec un sous-traitant pour 1,4 M€ Hors ces écritures, le résultat opérationnel courant s'élève à - 0,7 M€

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- BU Bien Etre : diminution de volume dans l'activité Comunity Service (Chat SMS, Audiotel principalement) qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft et hot. La dégradation de la qualité des services audiotel enregistrée au cours de l'exercice, devrait être stoppée par la réinternalisation de la fonction en fin d'exercice ;
- BU Grand Public : les baisses conjointes des produits de type logo/sonnerie et fil info sont largement compensées par l'explosion des jeux audiotels interactifs (Jeu Chèques vacances, Jeu Gagnant Mystère...) sur les périodes d'été et de fin d'année. Par ailleurs, l'infotainment a enregistré une baisse brutale des investissements à compter de mars 2007 suite à la décision du CTA de limiter la diffusion de ce type de service.
- BU Indirect Sales : la baisse d'activité a touché principalement la modification contractuelle avec une chaîne TV partenaire dont Index Multimedia touche cette année une quote-part de reversement sur l'activité générée contre la totalité du chiffre d'affaires l'année précédente, et la réduction d'activité au titre des ensemble contractuels renégociés avec les Opérateurs, une légère diminution de volume d'activité des produits bien être (SMS/chat photo, Wap).

La diminution significative des charges de personnel observée au cours de l'exercice doit prendre en compte les éléments suivants :

- le plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2007, 75 personnes concernées,
- l'externalisation des prestations de Centres d'appels (5.952 milliers d'euros de prestations externes au 30 juin 2008). Cette externalisation prend fin avec la création de Taktil et TMC en fin de second semestre.

Les fonds propres se montent à 53.077 K€, la trésorerie atteint 15.342 K€ et les dettes financières à 9.915 K€

Enfin, il faut rappeler qu'en contrepartie des remboursements anticipés effectués pendant l'année à hauteur de 7 millions d'euros, Index Multimédia a obtenu d'Index Holdings un abandon de créance de 1,6 million d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû.

Par ailleurs, suite à la résiliation anticipée du contrat cadre liant Index Multimedia à son sous-traitant spécialiste des centres d'appels, la cour d'appel de Paris le 2 juillet 2008 a ordonné la poursuite des relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008, Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008.

2.3. Facteurs de risques

Les risques présentés ci-dessous sont ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupeé, son activité, sa situation financière ou ses résultats, sachant que cette liste des risques n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à ce jour, comme susceptible d'avoir un effet peuvent exister.

Ces derniers peuvent être regroupés essentiellement autour de deux pôles, ceux liés à son activité, et ceux associés au secteur d'activité. Enfin, seront également traités les risques financiers.

2.3.1. Risques liés à l'activité de la Société

Une identification des principaux risques par la Direction Générale avait été présentée à l'origine dans le document de base homologué par l'AMF le 19 novembre 2004 au point « 4.7 Facteurs de risques ».

Depuis, les principaux risques liés à son activité sont présentés dans le rapport par le Président du Conseil d'administration établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, annexé aux présentes.

Parmi ces risques peuvent être cités :

- un environnement concurrentiel : Le groupe a souffert de l'arrivée de nouveaux concurrents. Pour rester un acteur majeur et continuer d'être précurseur aussi bien sur un plan télécom qu'éditorial, Index Multimédia a décidé d'ouvrir ses différentes plateformes techniques à tous fournisseurs d'édition de contenu. Ce projet plus communément appelé « Projet Ouverture » va permettre de développer en interne ou en externe sans aucun impact technique, fonctionnel & statistique. Index Multimédia pourra donc utiliser ces différents prestataires selon des critères de compétences de délais et/ou de coûts en faisant jouer la concurrence tout en offrant la même qualité de service à ses clients.
- Edition de contenu : l'activité d'éditeur de contenus expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.
 - Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats. (Dans ce sens également, cf. points 2.1 et 4.1 du présent rapport sur la Constitution des filiales Taktel et TMC participant à la ré-internalisation de la modération).
 - Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).
 - Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.
 - De surcroît, le Groupe met actuellement en œuvre un système de qualification de ses produits (vidéo, photos, logos, ...) afin de les catégoriser et de réserver leurs accès à différents panels de consommateurs.
 - En complément, la mise en place du dispositif de marketing direct (Customer Relationship Management, CRM, cf. rapport du Président sur le contrôle interne sur ce point précis) facilitera l'identification par la Société de ses clients et permettra de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire.

2.3.2. Risques associés au secteur d'activité de la Société

Ce sont essentiellement les risques liés à un développement non anticipé du marché européen des produits et services multimédia mobile à valeur ajoutée, à une baisse de l'utilisation des téléphones mobiles pour des raisons de risques sanitaires ou des faits exceptionnels et litiges.

2.3.3. Risques financiers

Les principaux ratios et la structure de financement sont détaillés dans les comptes consolidés. Les flux de trésorerie sont décrits dans le tableau de financement consolidé ainsi que l'état des variations des capitaux propres (Points III et IV l'annexe des comptes consolidés).

- *Risque de taux :*

(en millions d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Emprunt Index Holdings	0	8,9	0

Le Groupe est endetté au taux Euribor un mois pour un montant total de 8,9 millions d'euros au cours de l'exercice à venir. Une augmentation d'un point du taux de référence conduirait à une charge financière complémentaire de 89 milliers d'euros.

- *Risque de change :*

Suite au désengagement dans les filiales étrangères (Amérique du Nord, Asie et Europe), l'activité réalisée à l'international est presque exclusivement réalisée en euro. De ce fait, la société n'est plus exposée de façon significative aux fluctuations de parité euro avec d'autres monnaies, et ce déjà depuis le 30 juin 2007.

La société ne couvre pas son exposition aux effets de la conversion en euro des éléments d'actif et de passif et des produits et charges figurant dans les comptes de ses filiales étrangères situées en dehors de la zone euro.

Tous les risques de change sont appréhendés à la clôture de chaque arrêté des comptes et des provisions sont constatées sur les risques de change au niveau des créances et dettes en devises.

Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement hors bilan en devises.

- *Risque des cours des actions :*

Le degré d'exposition de la société face aux risques relatifs aux cours des actions est quasi inexistant du fait que cette dernière n'intervient pas de manière significative sur les marchés et n'opère sur aucun instrument financier classique ou dérivé.

- *Risque de crédit :*

Dans le même temps, dans le cadre de son activité, INDEX MULTIMEDIA n'est pas susceptible d'octroyer un crédit (cf. Note 5 des annexes aux comptes consolidés).

De plus, il est ici précisé que les clients de la Sociétés sont composés à 80% des grands opérateurs (France-Télécom, Orange, SFR, ...etc.) et les 20 % restant se composent de partenaires affiliés à ces opérateurs. Dès lors, le risque de non-paiement des créances clients et de défaillance des liquidités ne sont pas majeurs.

- *Risque de liquidité* :

INDEX MULTIMEDIA a pu bénéficier au cours des deux exercices écoulés du soutien de sa maison mère INDEX HOLDINGS qui lui a consenti un emprunt dont le solde au 30 juin 2008 est de 8,9 millions d'euros. Dans ce contexte, au 30 juin 2008, Index Multimedia n'a aucun endettement auprès d'un établissement bancaire.

Au 30 juin 2008, INDEX MULTIMEDIA dispose d'une situation de Trésorerie de + 15,3 millions d'euros et d'une dette financière à échéance nulle à moins 1 an. Ce niveau de trésorerie permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

2.4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice de consolidation

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a décidé la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société INDEX CELL à INDEX MULTIMEDIA. S'agissant d'une société détenue à 100%, aucun impact sur les comptes consolidés ne sera à constater.

2.5. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

Aucune dépense de recherche et développement n'a été immobilisée par le groupe au cours de l'exercice.

2.6. Référentiel I.F.R.S.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Index Multimédia au 30 juin 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2007-2008 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2007.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro.

L'établissement des comptes selon les nouvelles normes comptables a été fait selon les grands principes édictés par l'AMF, savoir :

- les états financiers présentés ont été soumis au contrôle des Commissaires aux Comptes,
- l'information quantitative est suffisamment fiable et exhaustive,
- toute information détaillée en vue d'une meilleure lisibilité relative à ces normes a été mise en œuvre.

Les points V.III.1 et V.III.2. de l'annexe des comptes consolidés présentent la base d'évaluation utilisée et la méthodologie retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

2.6.1. Plan de souscription et d'achat d'actions - Actions propres

Dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE TV (France) SAS et en application du contrat de cession en date du 28 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2007 a accordé l'émission de bons de souscription d'actions de quatre catégories différentes (BSA 1, BSA 2, BSA 3, BSA 4) pour une valeur globale de 951 milliers d'euros au titre des compléments de prix d'acquisition de la société WONDERPHONE, conditionnés à la réalisation de résultats futurs.

Parmi les bons de souscription d'actions dont l'émission a été accordée, il faut dissocier les BSA 1 et BSA 2 d'une part qui consistent à payer en actions un complément de prix conditionnel maximum de 10 M€ et les BSA 3 et BSA 4 d'autre part, qui constituent un investissement capitalistique et dont l'exercice est conditionné aux résultats opérationnels du Groupe au titre des années civiles 2007 et 2008.

Au 30 juin 2008, seuls les BSA 2 et BSA 4 subsistent.

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2008 a décidé après accord entre vendeurs et acheteur, de la substitution d'un versement en numéraire du deuxième complément de prix (pour un maximum de 4 millions d'euros) au droit d'exercice des BSA1 sous réserve que ses conditions d'obtention telles que mentionnées au contrat d'acquisition de Wonderphone soient réalisées.

Les conditions d'exercice des BSA 3 (nombre maximum d'actions de 620.380) n'étant pas remplies (le résultat consolidé de l'année civile 2007 est inférieur à 25.000.000 euros), les BSA 3 ne sont plus exerçables.

Conformément à norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Ils sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.6.2. Information sectorielle

a) Information sectorielle primaire

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'activité du groupe se décline aujourd'hui en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC (Communautaire, Charme et Adulte) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimedia numérique...).

Compte tenu de la mise en conformité du système d'information aux besoins du reporting interne réalisé au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, les données comparatives ne peuvent pas être communiquées de manière exhaustive. La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque Business Unit est la suivante :

	Realized Year 2007/2008				
	Bien Etre	Grd Public	Ind. Sales	Biz Dev	Year 07/08
NET SALES	43 267	20 103	23 139	661	87 169
% CA total	49,6%	23,1%	26,5%	0,8%	100,0%
GROSS MARGIN	20 947	5 362	13 554	661	40 524
	48,4%	26,7%	58,6%	100,0%	46,5%

Pour rappel au 30 juin 2008, une dépréciation de l'écart d'acquisition a été réalisée sur les Business Unit Bien Etre, Distribution Indirecte et Business Development (cf ; Note 3 Ecart d'acquisition)

Au 30 juin 2009, il sera possible de réaliser un comparatif sur deux exercices

Ventilation des actifs sectoriels : Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2008, il apparaît au Groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par secteur d'activité. Cependant, l'essentiel des actifs sont localisés en France.

b) Information sectorielle secondaire :

Compte tenu de l'évolution récente du Groupe, la présentation de l'information sectorielle par zones géographiques (antérieurement information sectorielle primaire) n'est plus pertinente et en conséquence n'est pas communiquée.

En application d'IAS 14 « Informations sectorielles », le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité. En effet, le Groupe axe sa stratégie sur la complémentarité des canaux de distribution et clients finaux. Dans ce contexte, la ventilation du chiffre d'affaires est faite en trois catégories BtoC, BtoB et BtoO.

- La note 26 de l'annexe des comptes consolidés présente un tableau de ventilation des chiffres d'affaires.

Le chiffre d'affaires BtoC correspond au chiffre d'affaires Edition.

Le chiffre d'affaires BtoB correspond au chiffre d'affaires réalisé d'une part, avec les partenaires medias et les hébergés, et d'autre part, avec les opérateurs télécoms, dans le cadre des partenariats BtoB.

Le chiffre d'affaires BtoO correspond au chiffre d'affaires réalisé avec le portail des opérateurs.

Les autres ventes correspondent pour l'essentiel, à l'activité régie publicitaire en voie de nette réduction.

Le Groupe définit sa marge brute sur coût direct en imputant les charges suivantes sur le chiffre d'affaires des différents secteurs d'activité :

- Concernant le BtoC : les charges de marketing (publicité et marketing direct),
- Concernant le BtoB : les reversements effectués aux partenaires,
- Concernant les autres sources de revenus : l'achat d'espace publicitaire.

Les autres charges directes ne sont pas affectées par activité.

Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2007, il apparaît au Groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par secteur d'activité.

2.7. Examen des comptes et résultats du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2007 et les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2008 présentés ci-dessous prennent en compte les normes IFRS.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes toutes explications complémentaires.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 87.169 K€ contre 115.880 K€ au 30 juin 2007, soit une variation de - 24,8 %.

Il se répartit de la façon suivante :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 se répartit par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Exercice fiscal 2007-2008 (K€)</u>				
	<u>Bien-Etre</u>	<u>Grand public</u>	<u>Distribution Indirecte</u>	<u>Business Développement</u>	<u>Exercice 2007-2008</u>
<u>Chiffre d'affaires</u>	<u>43 267</u>	<u>20.103</u>	<u>23.139</u>	<u>661</u>	<u>87.169</u>
<u>% du CA Total</u>	<u>49,6 %</u>	<u>23,1 %</u>	<u>26,5 %</u>	<u>0,8 %</u>	<u>100%</u>

Le montant des traitements et salaires s'élève à 9.144 K€ contre 16.156 K€ au 30 juin 2007, du fait de la très importante diminution des effectifs liée aux désengagements et aux mesures de restructuration. Les effectifs fin de période passent en effet de 201 personnes au 30 juin 2007 à 233 personnes au 30 juin 2008.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3.532 K€ contre 5.826 K€ au 30 juin 2007.

Compte tenu de résultats déficitaires, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est nulle au 30 juin 2008 comme au 30 juin 2007.

L'effectif salarié moyen s'élève à 234 personnes, contre 486 au 30 juin 2007, dont 106 employés et 120 cadres.

Après les forts investissements réalisés au cours de ces derniers exercices, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill s'élèvent à 22.701 K€ dont 20.040 K€ de dotation exceptionnelle pour dépréciation du goodwill, contre 6.422 K€ au 30 juin en 2007. Cette dépréciation exceptionnelle a porté sur :

- Business Unit Bien Etre (- 5,6 M€) : les hypothèses retenues ont pris en compte la baisse constatée au cours de l'exercice des produits et services du type Community service qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft & adultes. La dégradation de la qualité des services Audiotel a conduit à un plan d'actions qui devrait conduire à son amélioration progressive dans l'année à venir ;
- Business Unit Distribution Indirecte (-13,1 M€) : les hypothèses de croissance d'activité ont été revues à la baisse dans le contexte de la renégociation des contrats avec les opérateurs en fin de premier semestre (cf. Rapport financier 31 décembre 2007, Annexes, Note 1) des nouveaux ensembles contractuels avec deux opérateurs significatifs. A ce titre, une dépréciation de 3,9 millions d'euros avait été déjà réalisée au 31 décembre 2007 ;
- Business Unit Business Development (-1,3 M€) : cette Business Unit intègre dans son Business Plan des relais de croissance futurs fondés sur un plan d'actions visant à valoriser deux actifs clé d'Index Multimedia : le WEB (à travers notamment les sites internet du groupe à fort trafic) et la base de clients actifs (à travers un approfondissement de l'outil Customer Relationship Management – CRM).

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à une perte de 22.225 K€ contre une perte de 4.931 K€ au 30 juin 2007. La performance du Groupe sur l'exercice 2007-2008 se traduit par un résultat opérationnel proche de l'équilibre (-0,7) millions d'euros hors éléments non récurrents, le résultat opérationnel de (-22,2) millions d'euros étant principalement généré par la dépréciation du goodwill à hauteur de (-20,04) millions d'euros et par une provision pour litige avec un de nos principaux sous-traitants pour (-1,4 M€).

Le coût de l'endettement financier net s'établit à – 265 K€ contre -160 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier s'élève à +624 K€ contre -799 K€ au 30 juin 2007, en raison principalement de l'abandon de créance accordé par Index Holdings à hauteur de 1 600 K€

Après prise en compte d'un impôt positif sur les résultats de 726 K€ contre un impôt sur les résultats de 159 K€ au 30 juin 2007, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort pour l'exercice à une perte de 20.875 K€ contre une perte de 6.896 K€ au 30 juin 2007.

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 2 459 milliers d'euros.

L'exercice clos le 30 juin 2008 se traduit par un résultat déficitaire de 20.875 K€ contre une perte de 6.586 K€ au 30 juin 2007.

Résultat net consolidé par action (part du Groupe)

(en euros)	30 Juin 2008	30 juin 2007
Résultat par action	- 2,56	-0,81
Résultat dilué par action	- 2,56	-0,81

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2008/2009 s'ouvre par la nécessité de poursuivre des actions d'amélioration du niveau de rentabilité d'Index Multimedia aussi bien dans son approche métier que dans la poursuite de l'allègement de son modèle de fonctionnement.

La redistribution des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Development) et la mise en place de systèmes de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation permet aujourd'hui de disposer d'outils de pilotage de l'activité notamment par une meilleure appréhension de la rentabilité de chacune des activités.

Nous avons entamé dès le début de l'exercice une revue détaillée de la rentabilité contributive du portefeuille de nos activités. Les premières mesures prises visent à réduire les coûts directs (frais de marketing et publicité) de façon significative pour les produits / supports dont les taux de rentabilité sont insuffisants.

Nos efforts de rentabilité porteront également sur la qualité de nos produits et services. A ce titre, la tentative d'externalisation des centres d'appel réalisée au cours de l'exercice écoulé s'est traduite par des pertes en qualité significatives. Fort de l'expérience dans le métier et des outils d'analyse dont nous disposons aujourd'hui, nous avons de ce fait décidé de rompre nos relations d'externalisation avec ce sous-traitant. L'activité d'Audiotel ainsi réinternalisée, avec pour objectif une maîtrise des coûts structurels devrait permettre de faire face aux exigences de qualité des produits existants ainsi qu'aux perspectives de développement envisageables.

Par ailleurs, l'environnement de marché poursuit les tendances déjà fortes enregistrées au cours de l'exercice écoulé :

- l'entrée de nouveaux concurrents : opérateurs téléphoniques, acteurs du Web, groupes médias,
- déclin du marché des Goodies (Logo / Sonneries),
- développement du modèle de gratuité des produits et services,
- stagnation du marché des services communautaires,
- contribution croissante des modèles à abonnements, bien que non significative en volume marché.

Afin de s'assurer de notre réactivité aux exigences de développement produits et technologiques, nous poursuivrons nos partenariats privilégiés avec des prestataires connus ou dont nous avons pu tester le savoir faire, toujours dans l'esprit d'améliorer notre rentabilité quitte à ce que cette recherche s'opère au détriment du volume.

Pour l'avenir, 3 métiers apparaissent structurants et prioritaires :

- CRM et la meilleure connaissance des comportements client qu'il induit pour Index Multimédia directement ou pour des clients tiers,
- Jeux en ligne sur supports web et mobiles,
- Technologies sans contact (RFID) permettant de multiples nouveaux services et applications.

Fort d'actifs importants à travers son importante base clients, sa maîtrise des différents canaux de Distribution (Mobile / Web / TV), son expérience de commercialisation des contenus dématérialisés, Index Multimedia développera ces relais de croissance au cours de l'exercice 2008/2009.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1. Prises de participation ou prises de contrôle

Consécutivement à la résiliation le 22 mai 2008 des accords conclus avec la société sous-traitante spécialiste des centres d'appels, il est apparu nécessaire de créer au sein du Groupe une ou plusieurs entité(s) nouvelle(s) afin d'assumer les activités d'animation et de modération des services interactifs sous-traitées par Index Multimédia. C'est ainsi que deux sociétés sont apparues dans le Groupe, indirectement détenues à 100% par Index Multimédia, savoir :

- *Taktil* :

Suivant acte sous-seing privé en date du 23 mai 2008, il a été constitué la Société « *Taktil* » Société par Actions Simplifiée exploitée sous la forme unipersonnelle dont le siège est fixé à Paris (75016) 33 Rue Galilée et immatriculée le 2 juin 2008 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 504.464.553. Cette société a pour activité principale celle d'un Call Center et fournit toutes prestations de services dans le domaine des télécommunications, d'Internet et des supports techniques, et notamment l'animation.

- *Techniques Modération et Convergences (T.M.C.)* :

Suivant acte sous-seing privé en date du 9 juin 2008, il a été constitué la Société « *Techniques Modération et Convergences (T.M.C.)* » Société par Actions Simplifiée exploitée sous la forme unipersonnelle dont le siège est fixé à Paris (75008) 8 Rue du Berri et immatriculée le 27 juin 2008 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 504.919.218. Cette société a pour activité principale la fourniture de prestations de services dans le domaine des télécommunications et de l'Internet et plus précisément la modération des services interactifs.

Ces Société ont chacune un capital social de 37.000 euros divisé en 3.700 actions de dix (10) euros, détenues en totalité par la « Société des Techniques et Innovations » (anciennement dénommée AMITIE), elle-même filiale à 100 % d'Index Multimédia.

4.2. Libération du capital restant d'Index Cell

Cette opération a eu lieu le 13 mars 2008, elle s'est traduite par le versement de 18 milliers d'euros à Index Cell.

4.3. Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé,

- Le Groupe a cédé à compter du 30 septembre 2007 pour un montant global et symbolique d'un dollar canadien les participations qu'il détenait dans la société TITANIUM à son management local associé (Cf. 2.1. du présent rapport).

- Index Multimedia a procédé à la cession des participations minoritaires dans Option Images le 28 septembre 2007.

4.4. Sociétés contrôlées

Notre société contrôle au 30 juin 2008 les sociétés suivantes :

- 3614
- Acheter,
- Adrian Bay
- Cat,
- Index Cell,
- 123 Multimédia Edition,
- Jeux,
- Livre,
- Luna,
- Société des Techniques et Innovations (1),
- Taktil (2),
- Techniques Modération et Convergences (2),
- Voyager,
- A3W Télécom,
- 123 Multimédia Ltd,
- 123 Multimédia Gmbh,
- Germany Explorer,
- Starpost Developments Ltd,
- Notedeal Ltd,
- Clever Technologies Maroc,

(1) STI, anciennement dénommée « Amitié »,

(2) « Taktil » et « TMC » sont détenues à 100% par S.T.I, elle-même filiale à 100 % d'Index Multimédia.

4.5. Activité des filiales

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des principales filiales est présentée ci-après:

4.5.1. Filiales françaises :

- **Adrian Bay** : Centrale d'achat d'espaces publicitaires du groupe, la société Adrian Bay connaît une diminution de son volume d'activité et une baisse de rentabilité liée au recul du marché de la Presse et à la reprise d'une partie de cette activité par IMM.

	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires	1.259 K€	6.079 K€
Résultat d'exploitation	697 K€	643 K€
Résultat net	473 K€	425 K€

- **3614 et Cat** : Sociétés éditrices de services dans le domaine du SMS+ et de l'Internet Mobile en France, ces sociétés toujours en forte croissance connaissent une érosion des marges en raison de la stagnation du marché du SMS+ et de la diversification nécessaire face à la pression concurrentielle.

- 3614 :

	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires	37.842 K€	40.216 K€
Résultat d'exploitation	1.080 K€	914 K€
Résultat net	727 K€	625 K€

- Cat :

	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires :	8.145 K€	7.372 K€
Résultat d'exploitation	20 K€	137 K€
Résultat net	19 K€	95 K€

4.5.2. Filiales étrangères :

- **A3W Telecom** : Filiale luxembourgeoise du groupe, la société est en charge du développement de l'activité Audiotex international. Cette activité permet de proposer, d'une part, un numéro audiotex unique à une clientèle internationale, et d'autre part, une offre Audiotex dans des pays où les opérateurs locaux ne proposent pas ce type de solution.

	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires :	968 K€	2.261 K€
Résultat d'exploitation	- 96 K€	- 834 K€
Résultat net	2 K€	- 814 K€

- **123 Multimédia Ltd :**

	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires :	1.739 K€	1.593 K€
Résultat d'exploitation	86 K€	155 K€
Résultat net	70 K€	59 K€

- **123 Multimedia GmbH :**

Il a été décidé de procéder à la fermeture de cette Filiale du groupe en charge du marché B to C en Allemagne dans le courant du prochain exercice. Cette société n'exerce plus d'activité depuis le 30 juin 2007.

	30/06/2008	30/06/2007
Chiffre d'affaires :	43 K€	873 K€
Résultat d'exploitation	108 K€	- 388 K€
Résultat net	79 K€	183 K€

4.6. Soutien aux filiales :

a) Le Conseil d'administration a le 20 juin 2007 réaffirmé le soutien financier d'Index Multimédia au profit de plusieurs de ces filiales étrangères, telles que : 123 Multimédia Hispanica S.L, 123 Multimédia Italia S.r.l, 123 Multimédia GmbH, 123 Multimédia Inc., 123 Multimédia Ltd, Titanium Communication-Marketing Inc. et A3W Télécom. A ce titre, la société s'était engagée à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- situation nette négative de la filiale,
- somme inscrite en compte courant de la société mère.

Ces engagements se sont poursuivis au cours de l'exercice 2007-2008, et ce, dans les limites fixées lors de ce Conseil et jusqu'à la sortie de certaines de ces filiales hors du groupe.

FILIALES	Engagement maximum en € (CA 20/06/2007)	Fin de l'engagement
123 Multimédia Hispanica S.L	1.300.000	19/06/2008 (Liquidation)
123 Multimédia Italia S.r.l	600.000	27/12/2007 (Liquidation)

123 Multimédia Inc.	3.000.000	10/10/2007 (Liquidation)
123 Multimédia GmbH	1.800.000	-
123 Multimédia Ltd	500.000	-
Titanium Communication-Marketing Inc.	700.000	30/09/2007 (Cession)
A3W Télécom.	1.200.000	-

b) Le Conseil d'administration du 2 octobre 2007 a autorisé l'engagement de soutien financier et la conclusion de la convention de trésorerie intra-groupe d'Index Multimédia au profit de sa filiale « *Clever Technologies Maroc SA* », au titre desquels la société-mère s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes et dans la limite de 190 K€:

- Situation nette négative de la filiale ;
- Somme inscrite au compte courant de la société-mère

c) Le Conseil d'administration du 6 mars 2008 a renouvelé l'engagement de soutien financier d'Index multimédia au profit de sa filiale allemande « *123 Multimédia GmbH* », au titre duquel la société mère s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, dans la limite de 1.300 K€ à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- Situation nette négative de la filiale ;
- Somme inscrite au compte courant de la société-mère

d) Outre l'abandon de compte fournisseur de 40 K€ consenti par Index Multimédia au profit de cette filiale, le Conseil d'administration du 6 mars 2008 a autorisé l'engagement de soutien financier d'Index Multimédia au profit de sa filiale « *Germany Explorer* » au titre duquel la société-mère s'engage à faire face à une situation financière nette négative de cette filiale, et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes et dans la limite de 7 K€:

- Situation nette négative de la filiale ;
- Somme inscrite au compte courant de la société-mère.

e) L'engagement de soutien financier d'Index Multimédia au profit de sa filiale allemande « *123 Multimédia GmbH* », au titre duquel la société mère s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, a été pris en compte au 30 juin 2008 dans la limite de 1.500 K€ à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- Situation nette négative de la filiale ;
- Somme inscrite au compte courant de la société-mère

Le Conseil d'administration a autorisé ce soutien lors de sa réunion du 12 septembre 2008.

4.7. Participations détenues (< 50 %) :

Cf. Points 2.1 du présent rapport concernant les sociétés « *Assur- e Business* », « *Ava* » et « *M.C. Courtage* » (anciennement dénommée Directcourtiers).

4.8. Autocontrôle

Nous vous informons de l'absence d'autocontrôle au 30 juin 2008.

4.9. Intégration fiscale au 30 juin 2008 :

Nous vous rappelons qu'en application des articles 223 A et suivants du CGI, notre société en qualité de société tête de groupe a constitué un périmètre d'intégration fiscale comprenant les sociétés :

- 3614,
- Acheter,
- Adrian Bay,
- CAT,
- 123 Multimédia Edition,
- Livre
- Luna,
- Société des Techniques et Innovations,
- Voyager.

Le Conseil d'administration en date du 12 septembre 2008, a décidé d'inclure dans le périmètre d'intégration fiscale les sociétés Taktil et T.M.C. à compter du 1^{er} juillet 2009.

5. RESULTATS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE INDEX MULTIMEDIA

5.1. Examen des comptes et des résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux au 30 juin 2008, sont présentés avec une référence aux comptes sociaux au 30 juin 2007.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 94.537 K€ contre 114.952 K€ au 30 juin 2007, soit une baisse de 17,76 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 9.077 K€ contre 13.082 K€ au 30 juin 2007.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3.459 K€ contre 4.641 K€ au 30 juin 2007.

L'effectif salarié moyen s'élève à 194 personnes contre 253 au 30 juin 2007.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire de 346 K€ contre 156 K€ au 30 juin 2007.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 99.151 K€ contre 121.944 K€ au 30 juin 2007, soit une diminution de 18,7 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de 2.166 K€ contre une perte de 2.455 K€ au 30 juin 2007.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 2.476 K€ des produits et frais financiers, il s'établit à un bénéfice de 309 K€ contre une perte de 2.138 K€ au 30 juin 2007.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel pour – 17.390 K€ contre – 4.951 K€ au 30 juin 2007,

- d'une absence de participation des salariés aux résultats de l'entreprise comme au 30 juin 2008,

- d'un impôt sur les sociétés de 1.612 K€ contre un crédit d'impôt sur les sociétés de 357 K€ au 30 juin 2007,

le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2008 se solde par une perte de 18.694 K€ contre une perte de 6.733 K€ au 30 juin 2007.

5.2. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, vous trouverez dans l'état financier ci-annexé une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Les indicateurs clés de performance de nature financière et non financière vous sont exposés dans le compte ci-joint.

5.3. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 18.692.655,38 €

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer la perte de l'exercice sur les sommes figurant au compte "autres réserves".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 50.462.216,00 €

Nous vous rappelons que la société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007.

La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

5.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende total (€)	Dividende par action (€)	Avoir fiscal au taux de 50 % ⁽¹⁾	Dividendes éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI) ⁽²⁾	Dividendes non éligibles à la réfaction de 50 % (art 243 bis CGI) ⁽²⁾
30 juin 2005	1.173.541	0,14	Néant	1.173.541	Néant
30 juin 2006	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
30 juin 2007	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ distributions effectuées avant le 1^{er} janvier 2005

⁽²⁾ distributions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2005

5.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4.259 € compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

5.6. Contrôle fiscal

Depuis l'exercice précédent, la situation de ce dossier n'a pas connu d'évolution significative. La société Index Multimédia maintient la contestation des redressements de TVA notifiés par l'administration fiscale au titre des exercices 2001 à 2003. Le montant des pénalités notifiées reste provisionné au 30 juin 2008 pour 52 K€ L'issue de ce dossier n'est pas connue à ce jour.

En date du 8 février 2008, INDEX MULTIMEDIA a reçu un avis de rectification de la part de l'Administration fiscale conduisant à la remise en cause de la rétroactivité fiscale de WONDERPHONE TV dans le cadre de la TUP.

Index Multimédia qui avait constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risque fiscal pour un montant de 2 175 milliers d'euros au 30 juin 2007, a procédé au paiement de cette dette fiscale, sans incidence sur le résultat du 30 juin 2008.

5.7. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

5.8. Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail, le Comité d'entreprise n'a pas formulé d'observation sur la situation économique et sociale de la société.

6. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils décriront dans leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

7. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

7.1. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

La Société déclare qu'elle se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France.

La société est gérée par un Conseil d'Administration. Ce dernier ne comprend pas au 30 juin 2008 d'Administrateur Indépendant et n'est pas assisté de Censeur.

Vous trouverez toutes informations complémentaires dans le rapport du Président.

7.2. Mode d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la Société, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de la Direction Générale, toutefois depuis le 29 janvier 2008 ce principe a été remis en question par la nomination de Monsieur Philip PLAISANCE, d'ores et déjà Directeur Général, en qualité de Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kiichiro WATANABE. Dès lors et depuis cette date, Monsieur Philip PLAISANCE cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

7.3. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Yoshimi OGAWA, épouse OCHIAI, Président du Conseil d'administration et Administrateur jusqu'au 15 octobre 2007

Administrateur d'Index Holdings

Administrateur de Index Asia Pacific Ltd

Administrateur de Sino Asia Management Ltd

Administrateur de Yao Ying Information Technology Co. Ltd

Administrateur de Power Genius Holdings Ltd

Administrateur de Style Index Corporation (anciennement dénommée Yoshinaga Corporation

Administrateur de Index Europe SAS

Administrateur de Index Communications (anciennement dénommée Index Magazines Corporation)

Administrateur de Net Index (anciennement dénommée Honda Electron Co Ltd)

Administrateur de Shenzhen Tianxun Information Technology Co., Ltd

Administrateur de Point On Inc.

Administrateur de Tricle Inc.

Monsieur Kiichiro WATANABE, Président du Conseil d'administration et Administrateur du 15/10/2007 au 29/01/2008

Président du Conseil d'administration de Mobliss, Inc.

Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd

Philip PLAISANCE – Président du Conseil d’administration à compter du 29/01/2008, Directeur Général à compter du 7/06/2006 et Administrateur à compter du 30/06/2006

Président d’Index Cell à compter du 29/09/2006

Gérant de la SARL 3614 à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Adrian Bay à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Amitié à compter du 7/06/2006 et jusqu’au 16/05/2008

Gérant de la SARL Cat à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL 123 Multimédia Edition à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Jeux à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Livre à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Luna à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Voyager à compter du 7/06/2006

Gérant de la SARL Acheter à compter du 2/10/2006

Gérant de la société 123 Multimédia Ltd à compter du 7/06/2006

Gérant de la société 123 Multimédia GmbH à compter du 7/06/2006

Gérant de la société Germany Explorer à compter du 7/06/2006

Gérant de la société A3W Télécom à compter du 7/06/2006

Président du Conseil d’administration de la Société Clever Technologies Maroc SA

Liquidateur de la société 123 Multimédia Hispanica Sl à compter du 14/06/2006 jusqu’au 19/06/2008

Liquidateur de la SARL 123 Multimedia Italia jusqu’au 27 décembre 2007

Président et Administrateur de la société Titanium Communication Marketing Inc. jusqu’au 30 septembre 2007

Président de la société Plaisance Images

INDEX HOLDINGS, Administrateur à compter du 06/08/2004

Administrateur d’Index Europe Holdings Ltd

Administrateur de Grenoble foot 38 SASP

INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd anciennement dénommée INDEX INTERCONTINENTAL HOLDINGS Ltd – Administrateur à compter du 15/02/2007

Néant

Susumu TSUBAKI - Administrateur du 7/06/2006 au 15/10/2007

Président et CEO d’Index Holdings

Administrateur d’Index Corporation

Administrateur de Net Index (anciennement dénommée Honda Electron Co Ltd)

Administrateur de Realseed Inc.

Toru OHNO Directeur Général délégué du 22/12/2006 au 20/12/2007

Représentant permanent de INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd

Monsieur Daihei SHIOHAMA, administrateur du 15/02/2007 au 20/12/2007

Président – Directeur Général de IGR,

Responsable du business international de IHD,

Monsieur Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2007

Président du Conseil d’administration d’Index Holdings,

Administrateur de FISCO Ltd,

Président Directeur Général de Nikkatsu Corporation,

Administrateur d'Interchanel,
Administrateur de Style Index Corporation,
Administrateur d'Index Rights Co. Ltd,
Administrateur de Madhouse Ltd,
Administrateur de Tokyo TV Land Co. Ltd,
Administrateur d'Index Okinawa Corporation,
Administrateur de Dynamo Pictures Inc.,
Administrateur de Hyundai-Index Corporation,
Administrateur de Dex Entertainment Inc.,
Administrateur de TriTech System,
Administrateur de Index Cross Media Marketing Corporation,
Administrateur de So-Fast Corporation,
Administrateur de Data Processing Landscape,
Administrateur de Zero Create
Administrateur de Data Stadium Inc.,
Administrateur de Ardent-Wish Inc.,
Auditeur de TeMo Inc.

Monsieur Hidetoshi TORIHARA, représentant permanent de la Société Index Europe Holdings Ltd à compter du 18/12/2007

Administrateur de la société Index Europe Holdings Ltd

Monsieur Yukimasa MURAKAMI, représentant permanent de la Société Index Holdings à compter du 23/01/2008

Directeur Général d'Index Holdings,
Administrateur d'Index Corporation
Administrateur d'Ardent-Wish Inc.
Administrateur d'Index Europe Holdings Ltd.

Monsieur Takuo TANIMOTO, administrateur depuis le 06/03/2008 :

Administrateur de la société Mobliss Inc.
Administrateur de la société Haiku,
Administrateur de la société Index Global Rights Management,
Président du Conseil d'administration de la société Index Europe Holdings Limited,

7.4. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Nous vous informons de la rémunération (éléments fixes, variables et exceptionnels) versée à chacun des mandataires sociaux dans la société et dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce pour les mandataires détenant également un mandat dans une société cotée et des avantages de toute nature reçus, dont ceux perçus sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux :

	Rémunération Index Multimedia	Avantages en nature	Rémunération Sociétés contrôlées
Yoshimi OGAWA Président et Administrateur	néant	néant	néant
Kiichiro WATANABE Président du Conseil d'administration à compter du 15/10/2007	néant	néant	néant
Philip PLAISANCE Président du Conseil d'administration à compter du 29/01/2007, Directeur Général à compter du 7/06/2006 et Administrateur à compter du 30/06/2006	173.200 €	néant	néant
INDEX HOLDINGS anciennement dénommée INDEX CORPORATION Administrateur à compter du 06/08/2004	néant	néant	néant
INDEX EUROPE HOLDINGS Ltd, Administrateur à compter du 15/02/2007	néant	néant	néant
Susumu TSUBAKI Administrateur du 7/06/2006 au 15/10/2007	néant	néant	néant
Toru OHNO – Directeur Général Délégué du 22/12/2006 au 20/12/2007	néant	néant	néant
Daihei SHIOHAMA, Administrateur du 15/02/2007 au 20/12/2007	néant	néant	néant
Masami OCHIAI, Administrateur à compter du 15/10/2008	néant	néant	néant
Monsieur Hidetoshi TORIHARA, représentant permanent d'Index Europe Holdings à compter du 18/12/2007	néant	néant	néant
Monsieur Yukimasa MURAKAMI, représentant permanent d'Index Holdings à compter du 23/01/2008	néant	néant	néant
Takuo TANIMOTO, Administrateur coopté le 06/03/2008	néant	néant	néant

Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimédia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 488.050 euros (soit 78.088.000 Yens) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre de l'exercice écoulé.

7.4.1. Critères en application desquels ont été calculés les rémunérations et avantages ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Les critères utilisés aux fins de la détermination de la rémunération et des avantages sont ceux usuels en la matière eu égard aux objectifs qu'ils leurs sont fixés et de la responsabilité qu'engendre de telles fonctions.

7.4.2. Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieures à celles-ci. (Précisions sur les modalités de détermination de ces engagements)

Aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite sur-complémentaire n'a été versé et/ou mis en place.

7.4.3. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia. En matière de régimes à prestation définies, les engagements futurs de la société constitués d'obligation résultant d'indemnités de cessation de service, sont estimés à 152 K€

7.5. Condamnations pour fraude, faillite, mise sous séquestre, liquidation, incrimination et /ou sanction publique officielle prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux.

7.6. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale.

Il n'existe à ce jour aucun conflit d'intérêt au niveau des organes d'Administration et de Direction de la Société.

7.7. Renouvellement des mandats d'Administrateur et des Commissaires aux Comptes.

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de la société « *Index Holdings* » et de Directeur Général de Monsieur Philip PLAISANCE arrivant à expiration devront être renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes et l'affectation des résultats de l'exercice 2007-2008.

Aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

7.8. Démissions :

- Le Conseil d'administration réuni le 15 octobre 2007 a constaté, le remplacement au sein de la société Index Holdings de Monsieur Kiichiro WATANABE par Monsieur **Takahiro WATANABE** en qualité de nouveau représentant permanent de ladite société administrateur d'Index Multimédia.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame **Yoshimi OCHIAI** de ses fonctions de Présidente du Conseil d'administration ainsi que de celle de Monsieur **Susumu TSUBAKI** de ses fonctions d'administrateur, et a décidé de coopter en remplacement dans leurs fonctions respectives Messieurs Kiichiro WATANABE et Masami OCHIAI. La nomination de ces derniers a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 décembre 2007.

- Le 20 décembre 2007, le Conseil a décidé de renouveler Monsieur **Kiichiro WATANABE** dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration pour une nouvelle période de 6 années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Ce même Conseil a pris acte de :

- la démission de Monsieur **Daihei SHIOHAMA** de ses fonctions d'administrateur, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement,
- la désignation en remplacement de Monsieur Toru ONO de Monsieur **Hidetoshi TORIHARA** en qualité de représentant permanent de la Société Index Europe Holdings Ltd.

7.9. Révocation du Directeur Général Délégué :

Par délibération en date du 20 décembre 2007, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la révocation immédiate de Monsieur **Toru OHNO** de ses fonctions de Directeur Général Délégué et de supprimer en conséquence toutes les délégations de pouvoirs et de signatures qui lui avaient été accordées.

7.10. Modifications concernant les dirigeants et la composition du Conseil d'administration.

- Le 29 janvier 2008, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Kiichiro WATANABE de ses fonctions d'administrateur et de facto de celles de Président du Conseil d'administration et a décidé de nommer en remplacement Monsieur **Philip PLAISANCE**, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011. Ayant déjà préalablement à cette nomination, la qualité de Directeur Général, Monsieur Philip PLAISANCE cumule donc depuis cette date les deux fonctions en qualité de Président Directeur Général.

De même, ce Conseil a constaté la nomination par la société Index Holdings d'un nouveau représentant permanent, en la personne de Monsieur **Yukimasa MURAKAMI**, désigné en remplacement de Monsieur Takahiro WATANABE, et ce pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'au 29 septembre 2009.

- Le 6 mars 2008, le Conseil a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Kiichiro WATANABE et à titre provisoire Monsieur **Takuo TANIMOTO**, en qualité d'administrateur qui, sous réserve de ratification de cette cooptation par la présente Assemblée Générale, exercera ses fonctions jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

8. COMPOSITION DU CAPITAL ET VALEURS MOBILIERES

8.1. Evolution du capital social

- Au 30 juin 2008, le capital social de la société Index Multimedia est composé de 8.382.435 actions, de même catégorie, entièrement libérées de 0,10 € de nominal chacune.
- Aucune opération sur le capital n'a été effectuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.
- Aucun titre non représentatif du capital ou donnant accès au capital d'Index Multimedia n'a été octroyé au 30 juin 2008, à l'exception toutefois de l'émission de bons de souscription d'actions pour une valeur globale de 951 milliers d'euros, évoquée précédemment dans le présent rapport.

8.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de Index Multimedia au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008 :

- La société Index Europe Holdings Ltd détenait 5.880.195 actions, soit 70,15 % (plus des deux tiers) du capital et des droits de vote,
- la société Sedaine Bénelux détenait 600.000 actions soit 7,16 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote.
- La société Quaeroq détenait 683.765 actions soit 8,16 % (plus du vingtième) du capital et des droits de vote, étant précisé qu'elle a franchi le seuil des 5 % le 16 novembre 2007 par la détention à cette date de 433.688 actions.

La Société n'a eu connaissance d'aucune autre modification de la liste qui précède au cours de l'exercice écoulé.

8.3. Programme de rachat

Un programme de rachat d'actions propres a été initié par la société Index Multimédia depuis le 21 mars 2005 auprès de S.G. Ce contrat a été transféré le 31 janvier 2007 à la société ODDO Corporate Finance.

Ledit programme est arrivé à échéance le 24 septembre 2007.

Un Conseil d'administration réuni le 20 décembre 2007 a, sur délégation du même jour de l'Assemblée Générale des actionnaires, mis en place un nouveau programme de rachat d'une durée de 12 mois.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- animer le marché ou la liquidité du titre via l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

Pour mettre en œuvre les objectifs de ce programme de rachat d'actions, il a été mis en place auprès de la société ODDO Corporate Finance un mandat de racheter un nombre maximal d'actions de la société Index Multimédia, limité à 2% du total des actions composant son capital social.

8.4. Achat par la société de ses propres actions

Au 30 juin 2008, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 232.902 actions d'une valeur totale de 3.674 K€

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés 2008 et à l'actif du bilan dans les « autres immobilisations financières » dans les comptes sociaux au 30 juin 2008.

Le nombre d'actions propres au 30 juin 2008 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2007	216 164	1 347,7
Acquisitions de l'exercice	117 547	932,9
Cessions de l'exercice	100 809	624,4
Annulations de l'exercice	/	- 326,9
Nombre d'actions propres au 30 juin 2008	232 902	1 029,3
<i>(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimedia SA.</i>		

8.5. Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008, aucune opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres n'a été réalisée par les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, ou toutes personnes ayant un pouvoir de décision de gestion concernant l'évolution et la stratégie de la société ou ayant un accès régulier à des informations privilégiées, ni par les personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus.

8.6. Marché des instruments financiers - cotation

Depuis le 14 décembre 2004 les actions d'Index Multimedia sont cotées en continu sur le Second Marché devenu Eurolist d'Euronext Paris et plus précisément sur le Compartiment C (Small-caps) avec le code valeur FR 0004061513.

Index Multimedia est représenté dans l'indice principal CAC AllShares.

8.7. Disposition contractuelle pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société

Au 30 juin 2008, la société n'a pas connaissance d'un quelconque pacte d'actionnaires ou convention analogue.

8.8. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice, il n'existe aucune participation des salariés au capital de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou frappés d'une inaccessibilité.

Il est toutefois précisé ici que l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains de ces mandataires sociaux et de ses membres du personnel.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce annexé aux présentes et relatif à l'attribution gratuite d'actions autorisée et à la présentation de la délégation consentie.

8.9. Tableau de suivi des délégations

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, nous présentons dans les annexes au présent rapport le tableau de suivi des délégations du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008.

9. PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

9.1. Social

Le groupe compte un effectif moyen sur l'exercice est de 225 personnes contre 486 sur l'exercice précédent dont 120 cadres.

La gestion du personnel des filiales étrangères se fait par application des lois et règlements en vigueur et le personnel desdites filiales provient essentiellement du pays d'implantation.

L'effectif moyen des sociétés françaises se répartit sur l'exercice comme suit :

- 219 salariés en contrat à durée indéterminée, dont 20 à temps partiel (principalement sur des durées de 20 et 30 heures),
- 6 salariés en contrat à durée déterminée

Au cours de l'exercice 2007-2008, 109 salariés ont été embauchés et 84 salariés ont quitté la société dont 2 lors du second semestre à l'occasion du plan social.

La répartition de l'effectif par sexe n'appelle pas d'observations particulières, tant dans les sociétés du groupe qu'au niveau du comité de direction.

Il est fait application de la loi sur la réduction du temps de travail, qui est de 35 heures en moyenne sur l'année pour les salariés à temps complet.

Les accords de participation conclus dans les sociétés dont l'effectif dépasse 50 salariés n'ont pas fait l'objet d'avenant au cours de l'exercice.

De façon générale, les relations sociales et le suivi des accords collectifs sont assurés par la direction de chaque société avec le support de la direction des ressources humaines du groupe.

Les activités sociales et culturelles portent notamment sur les régimes de mutuelle et les diverses activités culturelles et sportives des institutions représentatives du personnel.

Les actions de formation mises en place au cours de l'exercice écoulé se rapportent essentiellement aux domaines informatique, management et anglais. Le montant global payé par Index Multimédia au titre de ces formations s'élève à 137.408 €

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 9 424 heures au 30 juin 2008. Seuls 3 salariés ont fait une demande et ont utilisé tout ou partie de leurs droits.

Un Plan de Rémunération Variable sur objectifs quantitatifs et qualitatifs, destiné à remotiver les équipes restantes et approuvé par les instances représentatives du personnel, mis en place à compter du 1^{er} avril 2007, s'est poursuivi au cours de l'exercice 2007-2008.

9.2. Environnement

La nature des activités de la société tant dans le domaine du BtoC que du BtoB n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. La société exerce, en effet des activités de services non polluants.

Par ailleurs, la société s'efforce dans ses achats de privilégier des systèmes peu consommateurs d'énergie.

La société n'a constitué aucune provision pour risques en matière d'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Toulouse

Le 12 septembre 2008

Le Conseil d'Administration

**Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale
au Conseil d'administration par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce et
utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2007-2008**

(Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

N° Résolution PV AGE 13/05/2008	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
I	Délégation de compétence au Conseil à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit de mandataires sociaux et/ou membres du personnel salarié dont l'identité sera déterminé par le Conseil.	Nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la Société	38 mois (13/07/2011)	Non-utilisée au 30/06/2008

N° Résolution PV AGM 20/12/2007	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VII	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	12 mois (20/12/2008)	Conseil d'administration du 20/12/2007 post-AGM: Reconduction du contrat de liquidité conclu avec la Sté ODDO
VIII	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	18 mois (20/06/2009)	

N° Résolution PV AGM 15/02/2007	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
VII	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.	Montant nominal maximal des émissions : 242.774 €	26 mois (15/04/2009)	Non utilisée au 30/06/2008
VIII	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	Montant nominal maximal des augmentations de capital est fixé à 2 M€	26 mois (15/04/2009)	Non utilisée au 30/06/2008

N° Résolution PV AGM 24/03/2006	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
I	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation du capital social par émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.443-5 et suivants du Code du travail d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	33.000 €	18 mois	Fin de la délégation le 24/09/2007
II	Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social de la Société	Montant maximal réduction : 10% du capital social par période de 24 mois	18 mois	Fin de la délégation le 24/09/2007
III	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions	Nombre maxi d'actions achetées fixé à 10 % du capital social montant maxi consacré à l'opération fixé à 5M€	18 mois	Fin de la délégation le 24/09/2007



INDEX MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 838 243,50 euros

Siège social :
36 Rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

342 177 029 RCS TOULOUSE

**RAPPORT SPECIAL CONCERNANT
LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES**

(Article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi, nous vous informons des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale.

1 Déclaration de l'émetteur sur les opérations réalisées sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008

1-1 Description des programmes de rachat en vigueur au cours de l'exercice 2007-2008

Un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires de notre Société le 24 mars 2006 avait été mis en place par le Conseil d'administration réuni le même jour pour une durée de 18 mois. Ce programme a donc expiré le 24 septembre 2007.

Les actionnaires n'ayant pas été appelés à se prononcer sur la reconduction de ce programme antérieurement, la nouvelle délégation de pouvoir n'a été donnée au Conseil que lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2007. Un Conseil d'administration convoqué le même jour a mis en place un nouveau programme de rachat.

Sur le dernier exercice clos le 30 juin 2008, deux programmes de rachat se sont donc succédés après une période d'interruption de près de trois mois (24 septembre au 20 décembre 2007).

Le programme de rachat d'actions en vigueur au 30 juin 2008 et mis en place le 20 décembre 2007 a été conclu dans les mêmes conditions que le programme précédent à l'exception toutefois de sa durée fixée à 12 mois. Il viendra donc à expiration le 20 décembre 2008.

Les rachats d'actions réalisés dans le cadre de ces programmes ont tous été exclusivement réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ODDO Corporate Finance, et ont donné lieu au paiement d'une rémunération forfaitaire de 24.000 €H.T. à ce prestataire de services d'investissement au cours de l'exercice 2007-2008.

1-2 Bilan cumulé pour l'exercice 2007-2008 des programmes autorisés par l'Assemblée Générale Ordinaire les 24 mars 2006 et 20 décembre 2007 :

Le tableau ci-après, établi conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n°2005-06 du 22 février 2005, récapitule sous une forme synthétique les opérations réalisées par la société sur ses propres titres du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	2,78 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	232.902
Valeur comptable du portefeuille	3.674.160,50 euros
Valeur de marché du portefeuille (cours de clôture du 30 juin 2008)	1.029.315,93 euros

(en euros)	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	166.063	100.809	[Call achetés - Put vendus - Achat à terme - Néant]	[Call achetés - Put vendus - Achat à terme - Néant]
Dont contrat de liquidité	166.063	100.809	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Cours moyen de la transaction	5,62	5,47		
Montants (€)	932.700,09	551.160,85		

2 Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la société.

Par le vote d'une nouvelle résolution, l'Assemblée donnera au Conseil d'administration les moyens de lui permettre de poursuivre la politique de rachat.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de ladite Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 68 €

La société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- leur annulation,
- leur attribution aux salariés,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action,
- leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

L'autorisation porterait sur un montant maximum de 5.000.000 € étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Les opérations d'achat réalisées dans le cadre de cette autorisation pourraient être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et, notamment, en tout ou partie par transaction sur blocs de titres ou utilisation d'instruments dérivés.

Le Conseil d'administration

Index Multimédia S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction de capital social
par annulation d'actions
(Art L.225-209 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du 31/10/2008
(7e Résolution)

KPMG AUDIT



MAZARS



Index Multimédia S.A.

Siège Social : 36, rue Jacques Babinet - BP 93641 - 31036 Toulouse Cedex
Société Anonyme au capital de 838 243,50 € €
N° Siret : 342 177 029

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital social par annulation d'actions (Art L.225-209 du Code de commerce)

**Assemblée Générale Mixte du 31/10/2008
(7e Résolution)**

KPMG AUDIT



MAZARS



Index Multimédia S.A.
*Assemblée Générale
Mixte
du 31/10/2008*

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions (Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Index Multimédia, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

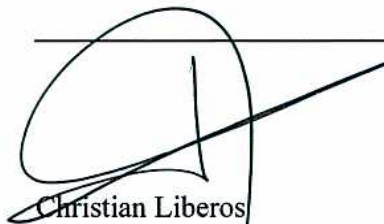
Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

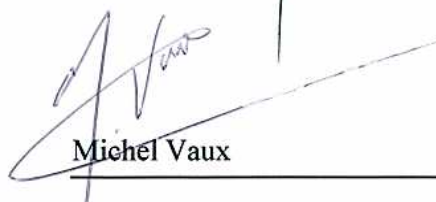
Fait à Toulouse, le 3 Octobre 2008

KPMG AUDIT



Christian Libereros

MAZARS



Michel Vaux



SA au capital de 838.243,50 €
36 rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE
342.177.029 RCS TOULOUSE
Site : www.indexmultimedia.com

RAPPORT SPECIAL

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

(Article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Autorisation donnée le 13 mai 2008 par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions.

Il a été proposé aux actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 mai 2008 d'autoriser, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit de mandataires sociaux et des membres du personnel salarié de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée limitée à 38 mois à compter de l'Assemblée Générale.

La possibilité pour le Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions permet à la Société d'offrir un mode de rémunération complémentaire destiné notamment à fidéliser certains salariés et mandataires sociaux et à optimiser la structure des rémunérations de la Société.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

Tous pouvoirs ont été délégués au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente attribution gratuite d'actions et notamment :

- fixer les conditions, et le cas échéant, les critères d'attribution des actions attribuées gratuitement,
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'entre eux et les modalités d'attribution de ces actions,

- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opérations sur le capital de la Société, afin de préserver les droits des bénéficiaires,
- prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier corrélativement les statuts, effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire le nécessaire.

Au 30 juin 2008, le Conseil d'administration n'a pas attribué d'action gratuite.

Le Conseil d'administration



Comptes consolidés annuels

Exercice clos le 30 juin 2008

SOMMAIRE

- 1 Synthèse sur l'activité du groupe Index Multimédia**
- 2 Compte de résultat consolidé**
- 3 Bilan consolidé**
- 4 Tableau des flux de trésorerie**
- 5 Etat des variations des capitaux propres**
- 6 Annexe aux comptes consolidés**
- 7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**



**EXPOSE SOMMAIRE
DE LA SITUATION DU GROUPE
PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2008**

RESULTATS ANNUELS 2007-2008 :

**Chiffre d'affaires : 87.169 K€
Résultats Opérationnel : - 22.225 K€
Résultat net des activités maintenues : - 20.875 K€**

Compte de résultat simplifié aux normes IFRS		
Chiffre en milliers d'euros	30/06/2008	30/06/2007
Chiffres d'affaires	87.169	115.880
Marge Brute	40.524	59.627
Résultat opérationnel	- 22.225	- 4.931
Résultat opérationnel hors éléments non récurrents	-749	+ 1.551*
Coût de l'endettement	- 265	- 160
Résultat financier	624	- 799
Résultat avant impôt des activités maintenues	- 21.601	- 5.730
Résultats après impôt des activités maintenues	-20.875	- 5.889
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession	0	- 1.007
Résultat net	- 20.875	- 6.896

*Montant calculé à partir du Résultat opérationnel après reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition de - 6 482 K€ soit : - 4 931 K€+ 6 482 K€- 1 551 K€

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le chiffre d'affaires, net des frais de gestion opérateurs, s'est élevé à 87.169 K€ contre 115.880 K€ au 30 juin 2007, soit une variation de - 24,8 %.

Compte tenu de la mise en conformité du système d'information aux besoins du reporting interne réalisé au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, les données comparatives ne peuvent pas être communiquées de manière exhaustive. La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque Business Unit est la suivante :

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008 se répartit par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Exercice fiscal 2007-2008 (K€)</u>				
	<u>Bien-Etre</u>	<u>Grand public</u>	<u>Distribution Indirecte</u>	<u>Business Développement</u>	<u>Exercice 2007-2008</u>
Chiffre d'affaires	43 267	20.103	23.139	661	87.169
<i>% du CA Total</i>	<i>49,6 %</i>	<i>23,1 %</i>	<i>26,5 %</i>	<i>0,8 %</i>	<i>100%</i>
Marge Brute	20 947	5 362	13 554	661	40 524
<i>En % du CA</i>	<i>48,4 %</i>	<i>26,7 %</i>	<i>58,6 %</i>	<i>100 %</i>	<i>46,5 %</i>

Les activités de chaque Business Unit se déclinent de la façon suivante :

- Bien-Etre : activité anciennement BtoC constitué de produits et services communautaires Grand Public (Chat, Rencontre, Blog, Réseaux sociaux...) et Adultes/Charme (Chat, Blog, Video, Audiotel).
- Grand Public : activités anciennement BtoC constitué principalement de produits ou services multimédia à destination des portails opérateurs ou de tiers en marque blanche : Sonneries, Logos, Images, Vidéo, Jeux audiotels interactifs, Musique full tracks...
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO constitué de produits Grand Public (jeux TV, Video, micropaiement...) et Bien Etre (SMS/Chat photo, Wap).
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

Les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill s'élèvent à 22.701 K€ dont 20.040 K€ de dotation exceptionnelle pour dépréciation du goodwill, contre 6.482 K€ au 30 juin en 2007. Cette dépréciation exceptionnelle a porté sur :

- Business Unit Bien Etre (- 5,6 M€) : les hypothèses retenues ont pris en compte la baisse constatée au cours de l'exercice des produits et services du type Community service qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft & adultes. La dégradation de la qualité des services Audiotel a conduit à un plan d'actions qui devrait conduire à son amélioration progressive dans l'année à venir ;
- Business Unit Distribution Indirecte (-13,1 M€) : les hypothèses de croissance d'activité ont été revues à la baisse dans le contexte de la renégociation des contrats avec les opérateurs en fin de premier semestre (cf. Rapport financier 31 décembre 2007, Annexes, Note 1) des nouveaux ensembles contractuels avec deux opérateurs significatifs. A ce titre, une dépréciation de 3,9 millions d'euros avait été déjà réalisée au 31 décembre 2007 ;
- Business Unit Business Development (-1,3 M€) : cette Business Unit intègre dans son Business Plan des relais de croissance futurs fondés sur un plan d'actions visant à valoriser deux actifs clé d'Index Multimedia : le WEB (à travers notamment les sites internet du groupe à fort trafic) et la base de clients actifs (à travers un approfondissement de l'outil Customer Relationship Management – CRM).

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à une perte de - 22.225 K€ contre une perte de - 4.931 K€ au 30 juin 2007.

La performance du Groupe sur l'exercice 2007-2008 se traduit par un résultat opérationnel proche de l'équilibre (-0,7) millions d'euros hors éléments non récurrents, le résultat opérationnel de (-22,2) millions d'euros étant principalement généré par la dépréciation du goodwill à hauteur de (-20,04) millions d'euros et par une provision pour litige avec un de nos principaux sous-traitants pour (-1,4 M€).

La diminution significative des charges de personnel observée au cours de l'exercice doit prendre en compte les éléments suivants :

- le plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2007, 75 personnes concernées,
- l'externalisation des prestations de Centres d'appels (5.952 milliers d'euros de prestations externes au 30 juin 2008). Cette externalisation prend fin avec la création de Taktil et TMC en fin de second semestre.

Le coût de l'endettement financier net s'établit à - 265 K€

Le résultat financier s'élève à +624 K€ en raison principalement de l'abandon de créance accordé par Index Holdings à hauteur de 1 600 K€

Après prise en compte d'un impôt positif sur les résultats de 726 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort pour l'exercice à une perte de 20.875 K€

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 2 459 milliers d'euros.

L'exercice clos le 30 juin 2008 se traduit par un résultat déficitaire de - 20.875 K€

1°) 2007-2008 : De la poursuite de la restructuration du groupe

La stratégie d'Index Multimédia pour l'exercice écoulé reposait sur la volonté de poursuivre la simplification juridique et l'amélioration de la rentabilité de ses structures françaises, d'une part, et sur les actions de développement pour faire face à l'évolution de l'environnement concurrentiel qui touche le marché de la téléphonie mobile, d'autre part.

En effet, les mesures de simplification des structures menées tant en France qu'à l'étranger dans le but de réduire les charges d'exploitation ont été maintenues (Cession et fermeture de filiales en Amérique du Nord, Italie, Espagne, et aux Pays-Bas).

Aussi, pour permettre le retour à la rentabilité de la société, la réorganisation structurelle engagée lors du précédent exercice a été poursuivie et a été accompagnée de la mise en place d'une nouvelle stratégie de développement.

Dans cet esprit, la redistribution des métiers en 4 business Units (Bien-Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Development) et la mise en place de systèmes de gestion et d'information en phase avec la nouvelle organisation ont permis de disposer d'outils de pilotage de l'activité notamment par l'amélioration de l'appréhension de la rentabilité de chacune des activités.

Pour prendre les décisions stratégiques relatives à l'évolution du Groupe, les dirigeants s'appuient maintenant sur cette organisation ainsi que sur les travaux de développement du système d'information.

Au cours du dernier exercice, la société s'est également recentrée sur les éléments constituant le cœur de son métier et sur lesquels elle possède des atouts concurrentiels forts et un savoir-faire important, à savoir la capacité à concevoir, éditer et distribuer des contenus multimédia. Ce sont ces qualités qui ont été mises en avant lors de la renégociation des contrats engagés avec les principaux opérateurs téléphoniques et qui ont permis la prorogation desdits contrats.

Compte tenu de difficultés de fonctionnement nuisant en particulier à la qualité du support informatique dans les domaines tels que le développement d'applicatif Audiotel/SMS/MMS/Visio3G, le développement de sites internet mobiles (WAP/Imode), le développement de sites internet et les développements techniques de maintenance, il a été décidé de mettre fin au contrat de prestation et de réintégrer les équipes informatiques qui avaient rejoint le prestataire informatique chez Index Multimédia à compter du 16 janvier 2008. Cette réorganisation s'est faite sans impact financier.

Par ailleurs, du fait de la résiliation anticipée du contrat-cadre liant Index Multimédia à son sous-traitant spécialiste des centres d'appels, les activités d'animation et de modération sont désormais assumées par les sociétés Taktil et Techniques Modération et Convergences (T.M.C.) constituées pour la cause et intégrées dans le périmètre de consolidation. Cette récupération des activités d'animation et de modération permettra de s'assurer de la qualité de nos produits et d'optimiser leur diffusion.

2°) 2008-2009 : ... pour l'amélioration du niveau de rentabilité d'Index Multimédia.

L'exercice 2008/2009 s'ouvre par la nécessité de poursuivre des actions d'amélioration du niveau de rentabilité d'Index Multimedia aussi bien dans son approche métier que dans la poursuite de l'allègement de son modèle de fonctionnement.

Nous avons entamé dès le début de l'exercice une revue détaillée de la rentabilité contributive du portefeuille de nos activités. Les premières mesures prises visent à réduire les coûts directs (frais de marketing et publicité) de façon significative pour les produits / supports dont les taux de rentabilité sont insuffisants.

Nos efforts de rentabilité porteront également sur la qualité de nos produits et services. A ce titre, la tentative d'externalisation des centres d'appel réalisée au cours de l'exercice écoulé s'est traduite par des pertes en qualité significatives. Fort de l'expérience dans le métier et des outils d'analyse dont nous disposons aujourd'hui, nous avons de ce fait décidé de rompre nos relations d'externalisation avec ce sous-traitant. L'activité d'Audiotel ainsi réinternalisée, avec pour objectif une maîtrise des coûts structurels devrait permettre de faire face aux exigences de qualité des produits existants ainsi qu'aux perspectives de développement envisageables.

Par ailleurs, l'environnement de marché poursuit les tendances déjà fortes enregistrées au cours de l'exercice écoulé :

- l'entrée de nouveaux concurrents : opérateurs téléphoniques, acteurs du Web, groupes medias,
- déclin du marché des Goodies (Logo / Sonneries),
- développement du modèle de gratuité des produits et services,
- stagnation du marché des services communautaires,
- contribution croissante des modèles à abonnements, bien que non significative en volume marché.

Afin de s'assurer de notre réactivité aux exigences de développement produits et technologiques, nous poursuivons nos partenariats privilégiés avec des prestataires connus ou dont nous avons pu tester le savoir faire, toujours dans l'esprit d'améliorer notre rentabilité quitte à ce que cette recherche s'opère au détriment du volume.

Pour l'avenir, 3 métiers apparaissent structurants et prioritaires :

- CRM et la meilleure connaissance des comportements client qu'il induit pour Index Multimédia directement ou pour des clients tiers,
- Jeux en ligne sur supports web et mobiles,
- Technologies sans contact (RFID) permettant de multiples nouveaux services et applications.

Fort d'actifs non négligeables à travers son importante base clients, sa maîtrise des différents canaux de Distribution (Mobile / Web / TV), son expérience de commercialisation des contenus dématérialisés, Index Multimedia développera ces relais de croissance au cours de l'exercice 2008/2009.

A propos d'Index Multimédia :

Le groupe Index Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France.

Index Multimédia est une société anonyme, cotée à la Bourse de Paris (Euronext Compartiment C) enregistrée et domiciliée en France. Code ISIN : FR0004061513).

Contacts Investisseurs :

Patrick THINET
CFO
patrick.thinet@indexmultimedia.com



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



Mazars
9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2008
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 53 pages
Référence : CL - 084.002 RCC



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



Mazars
9, rue Matabiau

31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 838 243,50 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Index Multimédia S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 du paragraphe VII de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les modalités de détermination de la dépréciation de l'écart d'acquisition de 20 M€uros constatée au cours de la période.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes III-10 « Dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles », du paragraphe V.III.10 et 1 du paragraphe VII de l'annexe aux états financiers.

Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Nos travaux ont consisté, en particulier, à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la valeur d'utilité, à revoir les analyses effectuées par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons vérifié que la note 1 du paragraphe VII donne une information appropriée.

Nous avons également vérifié que les notes 1 du paragraphe VII et 21 « recours à des estimations » du paragraphe V.III donnent une information appropriée sur la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses retenues

- Votre société a constitué des provisions pour couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans la note 14 « Provisions » du paragraphe VII de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

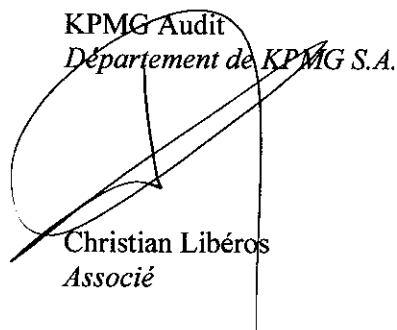
3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations sur le groupe données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 3 octobre 2008

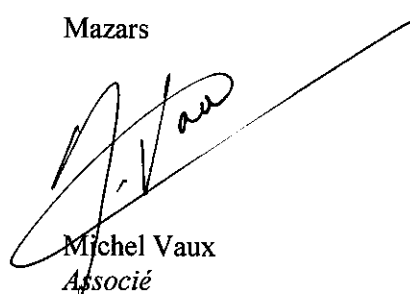
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Christian Libéros
Associé

Toulouse, le 3 octobre 2008

Mazars



Michel Vaux
Associé

**COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS
AU
30 JUIN 2008**

GROUPE INDEX MULTIMEDIA



SOMMAIRE

I – COMPTE DE RESULTAT	4
II – BILAN.....	5
III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	6
IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
V – ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
V.I INFORMATIONS GENERALES.....	8
V.II FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE.....	8
V.III Principes & méthodes comptables appliqués.....	10
▪ V.III.1 – Base d’évaluation utilisée pour l’établissement des comptes consolidés 10	
▪ V.III.2 – Méthodes de consolidation	12
▪ V.III.3 – Ecart d’acquisition (Goodwill)	12
▪ V.III.4 – Acquisitions d’intérêts minoritaires.....	13
▪ V.III.5 – Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères	13
▪ V.III.6 – Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères.....	13
▪ V.III.7 – Immobilisations incorporelles.....	13
▪ V.III.8 – Immobilisations corporelles.....	15
▪ V.III.9 – Contrats de location	15
▪ VIII.10 – Dépréciation de l’écart d’acquisition, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles.....	15
▪ V.III.11 – Actifs financiers.....	16
▪ V.III.12 – Passifs financiers.....	17
▪ V.III.13 – Provisions.....	17
▪ V.III.14 – Engagements de retraite et assimilés	18
▪ V.III.15 – Impôts différés	18
▪ V.III.16 – Plans de souscription et d’achat d’actions	18
▪ V.III.17 – Actions propres	19
▪ V.III.18 – Reconnaissance du revenu	19
▪ V.III.19 – Coûts d’emprunts	19
▪ V.III.20 – Calcul du résultat par action	19
▪ V.III.21 – Recours à des estimations	20
▪ V.III.22 – Evolution du périmètre de consolidation	20
▪ Sorties de périmètre	20
▪ Autres opérations	21

VI. Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation	22
VII. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	23
NOTE 1 : ECART D'ACQUISITION.....	23
NOTE 2 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25
NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	27
NOTE 4 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	29
NOTE 5 : CLIENTS	29
NOTE 6 : AUTRES ACTIFS	30
NOTE 7 : TRESORERIE & EQUIVALENTS.....	30
NOTE 8 : CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS	31
NOTE 9 : RISQUE SUR ACTIONS	34
NOTE 10 : RISQUE DE TAUX.....	34
NOTE 11 : RISQUE DE CHANGE	34
NOTE 12 : RISQUE DE CREDIT	34
NOTE 13 : RISQUE DE LIQUIDITE	35
NOTE 14 : PROVISIONS	35
NOTE 15 : AVANTAGES AU PERSONNEL	36
NOTE 16 : PASSIFS FINANCIERS.....	37
NOTE 17 : FOURNISSEURS	38
NOTE 18 : AUTRES PASSIFS COURANTS	39
NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	39
NOTE 20 : LICENCES ET DROITS D'AUTEURS.....	40
NOTE 21 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	40
NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	40
NOTE 23 : IMPÔTS	41
NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN & PASSIFS EVENTUELS	43
NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	44
NOTE 26 : INFORMATION SECTORIELLE	45
NOTE 27 : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	47
NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	49

I – COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)

	Note	30/06/2008 12 mois	30/06/2007 12 mois
Chiffre d'affaires	VII. 26	87 169	115 880
Charges de marketing	VII. 26	-37 113	-37 333
Reversements aux partenaires	VII. 26	-9 532	-17 076
Achats d'espaces publicitaires *	VII. 26	0	-1 844
Autres achats et charges externes		-22 773	-23 192
Impôts et taxes		-1 325	-1 667
Charges de personnel	VII. 19	-12 676	-21 982
Dotations aux amortissements	VII. 27.1	-3 919	-6 784
Dépréciations et provisions	VII. 27.1	-18 782	-4 335
Licences et droits d'auteurs	VII. 20	-2 620	-7 544
Autres produits opérationnels	VII. 21	1 216	499
Autres charges opérationnelles	VII. 21	-1 838	-2 877
Résultat de cession de filiales		-32	3 324
Résultat opérationnel		-22 225	-4 931
Coût de l'endettement financier brut		-1 112	-603
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		847	443
Coût de l'endettement net		-265	-160
Autres produits financiers	VII. 22	1 709	153
Autres charges financières	VII. 22	-820	-792
Résultat financier		624	-799
Résultat avant impôt des activités maintenues		-21 601	-5 730
Impôts sur les résultats	VII. 23.1	-726	159
Résultat après impôt des activités maintenues		-20 875	-5 889
Résultat des activités abandonnées ou en cours de cession			-1 007
Résultat net		-20 875	-6 896
<i>Dont attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère</i>		-20 875	-6 586
<i>Dont attribuable aux intérêts minoritaires</i>		0	-310
Résultat par action revenant aux actionnaires de la société (en euro)			
- de base		- 2,56	-0.81
- dilué		- 2,56	-0.81

* L'externalisation des achats publicitaires au cours de l'exercice précédent s'est traduite par un niveau non significatif d'achats d'espaces en direct. Il est à noter qu'il a été mis fin au cour du premier semestre au contrat de prestation publicitaire liant Index Multimedia à une Régie Publicitaire externe.

**La diminution significative des charges de personnel s'explique notamment par :

- le plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2007, 75 personnes concernées ;
- l'externalisation des prestations de Centres d'appels (5 952 milliers d'euros de prestations externes au 30 juin 2008). Cette externalisation prend fin avec la création de Taktil et TMC en fin de second semestre.

II – BILAN

(En milliers d'euros)

ACTIF	Note	30/06/2008	30/06/2007
Ecarts d'acquisition	VII. 1	55 874	75 916
Autres immobilisations incorporelles	VII. 2	2 025	4 556
Immobilisations corporelles	VII. 3	2 310	3 365
Actifs financiers non courants	VII. 4	486	600
Impôts différés actifs	VII. 23.4	0	0
Autres actifs non courants	VII. 6	89	0
Actifs non courants		60 784	84 437
Clients	VII. 5	25 378	33 459
Créance d'impôt sur les sociétés	VII. 23	358	958
Autres actifs courants	VII. 6	9 130	14 169
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VII. 7	15 342	27 421
Actifs courants		50 208	76 007
TOTAL ACTIF		110 992	160 444
PASSIF		30/06/2008	30/06/2007
Capital social	VII. 8.1	838	838
Primes d'émission	VII. 8.1	49 445	49 445
Réserves de conversion		-142	122
Réserves		23 811	30 203
Résultat net, part du Groupe		-20 875	-6 586
Capitaux propres - part du groupe		53 077	74 022
Intérêts minoritaires			0
Capitaux propres		53 077	74 022
Passifs financiers part non courante	VII. 16	8 900	18 060
Provisions part non courante	VII. 14	3 645	3 137
Avantages au personnel	VII. 15	214	159
Impôts différés passifs	VII. 23.4	0	801
Autres passifs non courants	VII. 18	0	5 640
Passifs non courants		12 759	27 797
Passifs financiers part courante	VII. 16	1 910	6 793
Provisions part courante	VII. 14	1 926	4 085
Fournisseurs	VII. 17	23 581	31 359
Dette d'impôt sur les sociétés	VII. 23	149	115
Autres passifs courants	VII. 18	17 590	16 273
Passifs courants		45 156	58 625
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		110 992	160 444

III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)

	Note	30/06/2008 12 mois	30/06/2007 12 mois
Résultat net des activités maintenues		-20 875	- 5 889
Amortissements & provisions	VII.27.1	22 453	10 451
Charges d'impôts		2250	300
Charges d'impôts différés		-801	-141
Plus ou moins value de cession		204	- 3 799
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie	VII.27.2	-1 242	690
Marge brute d'autofinancement		1 989	1 612
Variation du besoin en fonds de roulement	VII.27.3	5 871	3 324
Impôts payés		-1 615	534
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement		1 112	603
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		7 357	6 610
Acquisitions d'immobilisations		-553	-316
Cessions d'immobilisations		48	42
Variation des prêts et créances financières		0	-26
Incidence des variations de périmètre	VII.27.6	-187	3 388
Paiement complément de prix sur acquisition WONDERPHONE	VII.27.4	-4 000	-22 807
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS		-4 692	-19 718
Dividendes versés par la société mère			0
Rachats d'actions propres	VII.27.7	-633	-195
Cessions d'actions propres		551	
Prêt accordé par INDEX HOLDINGS JAPAN	VII.27.5		26 000
Prêt remboursé à INDEX HOLDINGS JAPAN		-12 500	- 3000
Remboursements autres emprunts	VII.27.4	-965	-939
Charges d'intérêts décaissées		-1 091	-277
III -FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS		-14 639	21 589
IV - Incidence des variations des taux de change		-111	7
V- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES MAINTENUES (I + II+ III+ IV)		-12 083	8 481
VI- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES NON MAINTENUES		0	-657
VII - FLUX NETS DE TRESORERIE DE LA PERIODE (V + VI)		-12 084	7 808
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à l'ouverture		27 420	19 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette à la clôture		15 336	27 420
VARIATION DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		-12 084	7 808

IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes	Autres réserves	Actions propres	Différences de conversion	Résultat	Total Part du Groupe	Minoritaires	Capitaux propres
Au 30/06/2006	838	48 499	35 115	-3 713	-22	-1 090	79 628	765	80 393
Différences de conversion					301				
<i>Résultat reconnu directement en capitaux propres</i>					301				
Résultat de l'exercice						-6 586	-6 586	-310	-6 896
<i>Charges et produits de la période</i>					301	-6 586	-6 285	-234	-6 519
Résultat s/ cessions d'actions propres			-275	275					
Affectation du résultat			-1090			1 090			
Distributions effectuées			-3 956						
Emission de BSA		951					951		951
Rachat actions propres				-195			-195		-195
Autres variations		-5	117	-32	-157		-77	-531	-608
Au 30/06/2007	838	49 445	33 867	-3 665	122	-6 586	74 022	0	74 022
Différences de conversion					11		11		11
<i>Résultat reconnu directement en capitaux propres</i>					11		11		11
Résultat de l'exercice						-20 875	-20 875		-20 875
<i>Charges et produits de la période</i>						-20 875	-20 875		-20 875
Résultat s/ cessions d'actions propres			-73	73					
Affectation du résultat			-6 586			6 586			
Distributions effectuées									
Rachat actions propres				-82			-82		-82
Autres variations			276		-275		1		1
Au 30/06/2008	838	49 445	27 484	-3 674	-142	-20 875	53 077		53 077

V – ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

• V.I INFORMATIONS GENERALES

Le groupe INDEX MULTIMEDIA est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise en France.

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'activité du groupe se décline aujourd'hui en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC (Communautaire, Charme, Adulte) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimedia numérique...).

INDEX MULTIMEDIA est une société anonyme, cotée à la Bourse de Paris (Euronext Compartiment C) enregistrée et domiciliée en France.

Son siège social est situé au 36 rue Jacques Babinet à Toulouse.

Les états financiers consolidés annuels ont été arrêtés le 12 septembre 2008 par le Conseil d'Administration. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Sauf indication particulière les informations financières sont exprimées en milliers d'euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

• V.II FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Résultats de l'exercice

La variation de l'activité de l'exercice est présentée en Note VII. 26

La performance du Groupe sur l'exercice 2007-2008 se traduit par un résultat d'exploitation proche de l'équilibre hors éléments non récurrents (-0,7) millions d'euros, le résultat opérationnel de (-22,2) millions d'euros étant principalement généré par la dépréciation du goodwill à hauteur de (-20,04) millions d'euros et par une provision pour litige avec un de nos principaux sous-traitants pour (-1,4 M€).

Au 30 juin 2007, une dépréciation du goodwill de (-6,4) millions d'euros avait été constatée. Hors cet élément, le résultat opérationnel s'élevait à + 1,5 millions d'euros.

La dépréciation du goodwill est détaillée en note VII. 1.

Les autres faits marquants peuvent se résumer ainsi :

▪ Remboursement des emprunts auprès d'INDEX HOLDINGS :

Emprunt de 17,5 millions d'euros

Le montant total des remboursements effectués pendant l'année s'élève à 7 millions d'euros. INDEX MULTIMEDIA a obtenu d'INDEX HOLDINGS un abandon de créance de 1,6 million d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû. Au 30 juin 2008, le solde de l'emprunt est ainsi ramené à 8,9 millions d'euros (voir note VII. 16.1).

Emprunt de 5,5 millions d'euros

INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement de ce prêt dans son intégralité le 14 décembre 2007.

▪ Litige avec un sous-traitant

INDEX MULTIMEDIA est en litige avec l'un de ses principaux sous-traitants (CALL EXPERT) envers qui la société a dénoncé son contrat. Par arrêt rendu par la Cour d'Appel en date du 2 juillet 2008, INDEX MULTIMEDIA a été condamné à poursuivre les relations jusqu'au 30 septembre 2008. Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008, soit 1 435 milliers d'euros (voir note VII. 14).

▪ Création de la société SAS TAKTIL, TMC et modification de la filiale Amitié

Le 22 mai 2008 suite à des dissensions le Groupe résiliait par anticipation le contrat cadre signé avec CALL EXPERT (spécialiste des centres d'appel).

Le 15 avril 2008, AMITIE a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 7 milliers d'euros et procède à une création de 86 parts sociales souscrites intégralement par INDEX MULTIMEDIA.

Le 16 mai 2008, AMITIE change de nom pour devenir « Société des Technologies et Innovations » (STI).

Le 2 juin 2008, STI a créé la société TAKTIL ayant pour vocation d'exercer des activités de prestations de services dans les télécommunications, internet, support technique, centre d'appel.

Le 27 juin 2008, STI a créé la société TMC SAS ayant pour vocation d'exercer des activités de prestations de services dans les télécommunications, internet, support technique, centre d'appel.

TAKTIL et TMC exercent dans les faits une activité d'animation et une activité de modération.

La reprise de ces activités anciennement sous-traitée devrait se traduire par d'importants gains de qualité et de rentabilité au cours de l'exercice 2008-2009.

▪ Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital (voir note VII. 8.4)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'INDEX MULTIMEDIA. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Les modalités de l'opération seront validées lors d'un Conseil d'Administration ultérieur.

▪ Paiement du second complément de prix WONDERPHONE

Comme détaillé en note VII. 8.4, le Conseil d'Administration a décidé de payer le second complément de prix de WONDERPHONE de 4 millions d'euros en numéraire et non par compensation avec le prix d'exercice des BSA 1 comme initialement prévu dans le Share Purchase Agreement. Ce complément de prix a été payé le 31 mars 2008 à hauteur de 3 millions d'euros. Au 30 juin 2008, il reste un solde de 1 million d'euros en compte courant. Cette somme a fait l'objet d'une saisie conservatoire à hauteur de 895 milliers d'euros. Cette somme a été versée postérieurement à la clôture.

Au cours de l'exercice précédent, un premier complément de prix d'un montant de 17,5 millions d'euros avait été versé.

Ces compléments de prix sont versés aux anciens actionnaires de la société Wonderphone, dont l'actuel Président du Conseil d'Administration d'Index Multimédia.

▪ **Internalisation d'une partie de la fonction informatique**

En date du 16 juillet 2007, 13 personnes du service informatique ont rejoint un prestataire informatique avec lequel INDEX MULTIMEDIA a noué un contrat de prestation. Cette externalisation de la fonction informatique portait sur les métiers suivants :

- Le développement d'applicatif Audiotel/SMS/MMS/Visio3G ;
- Le développement de sites internet mobiles (WAP/Imode) ;
- Le développement de sites internet ;
- Le développement de techniques de maintenance.

Compte tenu de difficultés de fonctionnement nuisant en particulier à la qualité du support informatique dans ces domaines, il a été décidé de mettre fin à ce contrat de prestation et de réintégrer les équipes informatiques concernées chez INDEX MULTIMEDIA le 16 janvier 2008.

Cette réorganisation est sans impact financier.

V.III Principes & méthodes comptables appliqués

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et conformément au référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2007-2008 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 juin 2007.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'Euro.

▪ **V.III.1 – Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Applications de normes, d'amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire sur l'exercice

Les nouvelles normes IFRS suivantes, applicables depuis l'exercice 2007-2008 ont également été appliquées. Il s'agit :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » : ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007. Ce texte remplace les normes IAS 30 et IAS 32, tout en imposant de nouvelles exigences en matière d'informations à communiquer dans les notes annexes aux comptes consolidés, notamment celles relatives aux dispositions du Groupe face aux risques financiers (risque de marché, de crédit, de liquidité) et à leur gestion ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 ;

- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} novembre 2006 soit pour INDEX MULTIMEDIA à compter du 1^{er} juillet 2007. Les principales dispositions de ce texte relatives au caractère définitif d'une dépréciation constatée sur un écart d'acquisition, ou sur un actif financier classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente lors des clôtures intermédiaires sont de facto appliquées dans le Groupe ;
- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} mars 2007 soit pour INDEX MULTIMEDIA à compter du 1^{er} juillet 2007.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées mais non encore entrés en vigueur :

De nouvelles normes, amendements de normes ou interprétation ne sont pas encore entrés en vigueur au 30 juin 2008 et n'ont pas été appliqués de manière anticipée pour l'établissement des comptes consolidés. Il s'agit de :

- Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunt ». Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne ;
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », version révisée de janvier 2008. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne ;
- Amendements à IAS 32/IAS1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »(2008). Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne ;
- Amendements à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »(2008). Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne ;
- IFRS 3 « Rapprochements d'entreprises », version révisée de janvier 2008. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2009. Les principes énoncés par ce texte peuvent affecter la structure de l'information sectorielle, ainsi que le niveau des regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) retenu pour tester les valeurs des écarts d'acquisition.
- IFRIC 12 « Accords de concession de services », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne. Cette norme ne concerne pas le Groupe ;
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients ». Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne et ne concerne pas le Groupe.
- IFRIC 14 « Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligation de financement minimum et leur interaction ». Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission européenne et ne concerne pas le Groupe.
- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers : une présentation révisée », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission Européenne.
- Amendement à IAS 39 « Eléments couverts éligibles ». Ce texte, qui n'a pas encore reçu l'agrément de la Commission Européenne, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2009.
- IFRIC 15 « Accords pour la construction de biens immobiliers » : ce texte ne concerne pas le Groupe.
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » : ce texte ne concerne pas le Groupe.
- Améliorations annuelles « Improvements to IFRS » : ces modifications de normes sont généralement applicables à compter du 1^{er} janvier 2009. Elles n'ont pas encore reçu l'agrément de la Commission Européenne.

▪ **V.III.2 – Méthodes de consolidation**

- Les filiales :

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles en vue d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote. Les états financiers des filiales sont intégrés, ligne par ligne, dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle.

Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

- Les entreprises associées :

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles (présumée quand le Groupe possède 20% ou davantage des droits de vote) sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les entreprises associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part du Groupe dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat et la quote-part du Groupe dans les variations de capitaux propres est comptabilisée en capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Le goodwill lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation. Les résultats sur les opérations internes avec les entreprises associées sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces entités.

▪ **V.III.3 – Ecart d'acquisition (Goodwill)**

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Lorsqu'un ajustement du coût du regroupement dépendant d'événements futurs est prévu, le montant de cet ajustement est inclus dans le coût du regroupement à la date d'acquisition si l'ajustement est probable et qu'il peut être évalué de manière fiable.

Lorsqu'un tel ajustement n'a pas été inclus dans le coût initial du regroupement et qu'il devient ultérieurement probable, le coût du regroupement est corrigé en conséquence.

Le goodwill comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite en note V.III.10.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles.

En cas de perte de valeur la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations et provisions ».

▪ **V.III.4 – Acquisitions d'intérêts minoritaires**

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires, le Groupe a enregistré directement en variation de capitaux propres l'incidence des acquisitions de minoritaires.

▪ **V.III.5 – Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères**

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans une composante distincte des capitaux propres « Différence de conversion ».

▪ **V.III.6 – Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères**

La comptabilisation et l'évaluation des transactions libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au cours du jour de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change à la clôture. Les écarts de change en résultant sont inscrits au compte de résultat :

- En résultat opérationnel pour les transactions commerciales
- En produits de trésorerie ou dans le coût de l'endettement financier pour les opérations financières.

▪ **V.III.7 – Immobilisations incorporelles**

V.III.7.1 Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles si et seulement si le Groupe peut démontrer ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever le projet de développement et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont le projet de développement générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces critères n'étant pas remplis, le Groupe ne détient pas d'actif incorporel relatif à des frais de développement (voir note VII. 2).

V.III.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des relations contractuelles identifiées lors de regroupements d'entreprises, des logiciels, des Codes télélet et numéros Audiotex.

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	Entre 1 et 3 ans
Droit au bail	Linéaire	Durée du bail
Relations contractuelles (contrats opérateurs)	Linéaire	Durée du contrat restant à courir

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

- **V.III.8 – Immobilisations corporelles**

V.III.8.1 Valeur brute

Ces immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

V.III.8.2 Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Linéaire	Entre 6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	Entre 3 et 4 ans

▪ **V.III.9 – Contrats de location**

V.III.9.1 Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt restant dû.

Ces immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties selon le mode et les durées d'utilité de l'actif conformément aux règles du Groupe (voir notes V. III. 7 et V. III. 8). Si le transfert de propriété à l'issue du contrat est peu probable, les immobilisations correspondantes seront amorties sur la durée la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

V.III.9.2 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

▪ **VIII.10 – Dépréciation de l'écart d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles**

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Pour les actifs qu'il n'est pas possible de tester individuellement, les tests de valeur sont effectués au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Au 30 juin 2007, Index Multimédia a défini les UGT en phase avec les options stratégiques définies par le groupe et avec le découpage retenu pour les besoins du reporting interne.

Une UGT a été déterminée pour chacune des Business Unit (BU) définies dans le cadre du suivi de l'activité du groupe à savoir :

- la BU « Bien Etre » ;
- la BU « Grand Public » ;
- la BU « Distribution Indirecte » ;
- la BU « Business Développement ».

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions reconnus lors de regroupements d'entreprises sont affectés aux UGT ou aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

S'agissant de l'écart d'acquisition résiduel, une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à la clôture de chaque arrêté. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

- *Détermination de la valeur recouvrable* : la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale d'un actif et sa valeur d'utilité.
- *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.

- *La valeur d'utilité* est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'utilité.

En cas de perte de valeur la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur la ligne « Dépréciations et provisions ».

▪ **V.III.11 – Actifs financiers**

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente ;
- Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

Les actifs évalués en juste valeur par le biais du résultat

Les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués selon la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique « Ecart de juste valeur des actifs financiers »

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les prêts sont évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe ne détient pas ce type d'actifs.

Les actifs disponibles à la vente

Dans le Groupe, les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation non consolidés.

Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. La juste valeur des titres n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût. A chaque date de clôture, un examen des titres non consolidés est effectué pour apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre sa valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles.

Au 30 juin 2008, le Groupe ne détient plus ce type d'actifs.

La trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie.

▪ **V.III.12 – Passifs financiers**

Le Groupe enregistre un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les passifs financiers comprennent :

- Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les autres passifs financiers.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Le Groupe ne détient pas ce type de passifs.

Les autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent principalement les emprunts, les dettes d'exploitation et les découverts bancaires.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ **V.III.13 – Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation, conformément à l'Avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ». Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

▪ **V.III.14 – Engagements de retraite et assimilés**

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies :

En matière de **régimes à cotisations définies**, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, sous la rubrique « Charges de personnel », intègre les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice.

En matière de **régimes à prestations définies** les engagements futurs pour le Groupe sont constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service.

- Pour les sociétés étrangères, le Groupe n'a pas d'engagement significatif en matière de financement des retraites des salariés.
- Pour les sociétés françaises, les engagements de retraite ont été calculés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées.

Les évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les ajustements liés à l'expérience et par les changements d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés directement en résultat.

Les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont détaillés en note VII. 15.

▪ **V.III.15 – Impôts différés**

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilan de la méthode du report variable sur les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et les passifs d'impôts différés d'une même entité imposable sont compensés si, et seulement si, ils sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont présentés en note VII. 23.

▪ **V.III.16 – Plans de souscription et d'achat d'actions**

Dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE TV (France) SAS et en application du Contrat de Cession en date du 28 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2007 a accordé l'émission de bons de souscription d'actions de quatre catégories différentes (BSA 1, BSA 2, BSA 3, BSA 4) pour une valeur globale de 951 milliers d'euros au titre des compléments de prix d'acquisition de la société WONDERPHONE, conditionnés à la réalisation de résultats futurs.

Parmi les bons de souscription d'actions dont l'émission a été accordée, il faut dissocier les BSA 1 et BSA 2 d'une part qui consistent à payer en actions un complément de prix conditionnel maximum de 10 M€ et les BSA 3 et BSA 4 d'autre part, qui constituent un investissement capitalistique et dont l'exercice est conditionné aux résultats opérationnels du Groupe au titre des années civiles 2007 et 2008.

Au 30 juin 2008, seuls les BSA 2 et BSA 4 subsistent.

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2007 a décidé après accord entre vendeurs et acheteurs, de la substitution d'un versement en numéraire du complément de prix n°3 (pour un maximum de 4 millions d'euros) au droit d'exercice des BSA1 sous réserve que ses conditions d'obtention telles que mentionnées au contrat d'acquisition de Wonderphone soient réalisées.

Les conditions d'exercice des BSA 3 (nombre maximum d'actions de 620.380) n'étant pas remplies (le résultat opérationnel consolidé de l'année civile 2007 est inférieur à 25 M€), les BSA 3 ne sont plus exerçables.

▪ **V.III.17 – Actions propres**

Conformément à norme IAS 32, les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés. Ils sont classés sous la rubrique « Actions propres » jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les actions propres sont présentées en note VII. 8.2.

▪ **V.III.18 – Reconnaissance du revenu**

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le produit d'une transaction faisant intervenir une prestation de services est comptabilisé en fonction de l'avancement de la transaction à la date de clôture si le résultat de cette transaction peut être estimé de façon fiable.

Le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au Groupe ;
- Le degré d'avancement à la date d'arrêté peut être évalué de façon fiable ;
- Les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas du Groupe, les revenus sont reconnus :

- Soit en fonction des volumes gérés (confirmés par les relevés des opérateurs ou issus des systèmes internes) ;
- Soit lors de la réalisation d'une prestation ponctuelle ;
- Soit de manière linéaire sur la durée du contrat pour des prestations continues facturées forfaitairement (minimum garanti)

▪ **V.III.19 – Coûts d'emprunts**

Le Groupe ne capitalise pas les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels.

▪ **V.III.20 – Calcul du résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif.

Le nombre et la nature des titres composant le capital social est communiqué à la note VII. 8.1.

▪ **V.III.21 – Recours à des estimations**

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges et les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et certaines hypothèses concernent le futur.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des périodes futures concernent principalement les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Des tests de sensibilité aux principales hypothèses relatives à la dépréciation des écarts d'acquisition sont présentés en note VII. 1.

▪ **V.III.22 – Evolution du périmètre de consolidation**

▪ **Sorties de périmètre**

- **Cession de filiales**

Dans le cadre de sa réorganisation, le groupe a cédé sur l'exercice la filiale TITANIUM.

Les flux de trésorerie relatifs à cette cession sont présentés en note VII. 27.6.

Les principaux impacts bilantiels de cette sortie de périmètre se présente comme suit :

En milliers d'euros	TITANIUM
Actifs Non Courants	0
Actifs Courants	141
TOTAL ACTIF	141
Capitaux propres	-396
Passifs Non Courants	-396
Passifs Courants	537
TOTAL PASSIF	141

Index Multimedia a procédé à la cession des participations minoritaires dans OPTION IMAGES le 28 septembre 2007.

- **Liquidations de filiales**

Les filiales suivantes ont été liquidées :

- 123 MULTIMEDIA INC. ;
- 123 MULTIMEDIA ITALIA ;
- DATA BASE BV filiale d'Azote BV ;
- 123 MULTIMEDIA HISPANICA ;

- AZOTE BV ;
- ASSUR E BUSINESS ;
- MC COURTAGE.

Les impacts bilantiels de ces liquidations sont non significatifs.

▪ **Autres opérations**

- **Augmentation de capital/ création de parts chez STI (ex-AMITIE)**

Voir note sur les faits marquants de l'exercice.

- **Libération du capital restant d'INDEX CELL**

Cette opération a eu lieu le 13 mars 2008, elle s'est traduite par le versement de 18 milliers d'euros à INDEX CELL. Aucun impact sur les comptes consolidés n'a été constaté.

- **Création des sociétés TAKTIL et TMC**

Voir note sur les faits marquants de l'exercice.

VI. Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

La date de clôture des exercices des sociétés consolidées est le 30 juin.

Société	Pays	% Intérêt 30/06/2008	% Contrôle 30/06/2008	Méthode * 30/06/2008	% Intérêt 30/06/2007	% Contrôle 30/06/2007	Méthode * 30/06/2007
Index Multimédia	France	100,00	100,00	Sté mère	100,00	100,00	Sté mère
Adrian Bay	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
STI (ex-Amitié)	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Taktil	France	100,00	100,00	I.G.			
TMC	France	100,00	100,00	I.G.			
Cat	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Livre	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Luna	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia Edition	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Voyager	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
3614	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia GMBH	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	99,00	99,00	I.G.
	Grande- Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
123 Multimédia Limited							
Germany Explorer	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	99,00	99,00	I.G.
123 Multimédia Hispanica	Espagne	0,00	0,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
A3W Telecom	Luxembourg	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Assur E-Business	France	0,00	0,00		50,00	50,00	M.E.E
Acheter	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
MC Courtage	France	0,00	0,00		24,00	24,00	M.E.E.
123 Multimédia Italia	Italie	0,00	0,00		70,00	70,00	I.G.
Clever Maroc	Maroc	99,87	99,87	I.G.	99,87	99,87	I.G.
123 Multimédia Inc	Etats-Unis	0,00	0,00		100,00	100,00	I.G.
Titanium Communication		0,00	0,00		90,00	90,00	I.G.
Mkg Inc	Canada						
Azote	Pays-Bas	0,00	0,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Database	Pays-Bas	0,00	0,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
	Grande- Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Noteddeal							
	Grande- Bretagne	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.
Starpost							
	Bretagne						
Index'Cell	France	100,00	100,00	I.G.	100,00	100,00	I.G.

* IG = Intégration globale – MEE = Mise en équivalence

VII. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 : ECART D'ACQUISITION

Le poste écart d'acquisition s'élève au 30 juin 2008 à 55 874 milliers d'euros contre 75 916 milliers d'euros au 30 juin 2007.

L'écart d'acquisition concerne principalement l'acquisition de la filiale WONDERPHONE TV réalisée le 28 mars 2006. Cet écart d'acquisition a été affecté aux différentes UGT définies par le Groupe, comme indiqué en note VIII.10.

Il est rappelé que l'accord d'acquisition des titres WONDERPHONE TV comprend un complément de prix conditionnel d'un montant maximum de 6 000 milliers d'euros à acquitter en 2009. Ce complément de prix a été intégré dans le coût d'acquisition et dans le calcul de l'écart d'acquisition initial après actualisation (4,21%) au 30 juin 2008 pour un montant de 5 878 milliers d'euros. Le coût d'acquisition total de la société Wonderphone s'élève ainsi à 93 964 milliers d'euros.

La répartition de l'écart d'acquisition par UGT est présentée ci-dessous :

	Valeur brute 30/06/2008	Cumul Dépréciation suite aux tests de valeur 30/06/2008	Valeur nette 30/06/2008
UGT « Bien Etre »	40,3	-5,6	34,7
UGT « Grand Public »	6,4	-6,4	0
UGT « Distribution Indirecte »	31,5	-13,1	18,4
La BU « Business Développement »	4,1	-1,3	2,8
Total	82,3	-26,4	55,9

Les tests de dépréciation de cet écart d'acquisition ont été effectués selon la méthode proposée au paragraphe V.III.12.

Au 30 juin 2007, le test de valeur réalisé a conduit à constater une dépréciation de la totalité du Goodwill affecté à la Business Unit Grand Public, soit 6,4 millions d'euros :

	Valeur brute 30/06/2007	Cumul Dépréciation suite aux tests de valeur 30/06/2007	Valeur nette 30/06/2007
UGT « Bien Etre »	40,3	0	40,3
UGT « Grand Public »	6,4	-6,4	0
UGT « Distribution Indirecte »	31,5	0	31,5
La BU « Business Développement »	4,1	0	4,1
Total	82,3	-6,4	75,9

Index Multimedia a pris en compte pour la détermination du taux d'actualisation les paramètres de marché. Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 11,65% après impôt (l'équivalent avant impôt de ce taux est un taux d'actualisation de 14,92%). Il est rappelé que le taux d'actualisation utilisé au 30 juin 2007 et au 31 décembre 2007 était de 9,5% après impôt. L'augmentation de 2,15% du taux d'actualisation est principalement expliquée par l'appréciation de la prime de risque notamment du fait de la prise en compte dans le Business Plan de nouvelles activités non encore lancées.

Les tests de dépréciation ont été réalisés à partir de Business Plan à trois ans pour chacune des quatre Business Units opérationnelles qui sont les quatre Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles est affecté l'écart d'acquisition résiduel. Ce Business Plan a été arrêté par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008. Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit sont les suivantes :

- Business Unit Bien Etre : les hypothèses retenues ont pris en compte la baisse constatée au cours de l'exercice des produits et services du type Community service qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft & adultes. La dégradation de la qualité des services Audiotel a conduit à un plan d'actions qui devrait conduire à son amélioration progressive dans l'année à venir ;
- Business Unit Grand Public : Les prévisionnels d'activité de cette Business Unit prévoient une stabilité après deux années de forte décroissance. En effet, l'exercice écoulé a fait apparaître que les baisses conjointes des produits de type loges/sonnerie et fil info ont été largement compensées par des jeux audiotels interactifs sur les périodes d'été et de fin d'année ;
- Business Unit Distribution Indirecte : les hypothèses de croissance d'activité ont été revues à la baisse dans le contexte de la renégociation en fin de premier semestre (cf. Rapport financier 31 décembre 2007, Annexes, Note 1) des nouveaux ensembles contractuels avec deux opérateurs significatifs. A ce titre, une dépréciation de 3,9 millions d'euros avait été déjà réalisée au 31 décembre 2007 ;
- Business Unit Business Development : cette Business Unit intègre dans son Business Plan des relais de croissance futurs fondés sur un plan d'actions visant à valoriser deux actifs clé d'Index Multimedia : le WEB (à travers notamment les sites internet du groupe à fort trafic) et la base de clients actifs (à travers un approfondissement de l'outil Customer Relationship Management – CRM).

Dans le cadre du test d'Impairment, des flux de trésorerie prévisionnels ont été élaborés sur la base des Business Plan 3ans, la 4ème année étant considérée comme normative a servi de valeur terminale avec une hypothèse conservatrice de croissance à l'infini de 2%.

Il en résulte qu'au cours de l'exercice écoulé, les tests de dépréciation ont conduit aux dépréciations suivantes :

	Valeur nette 30/06/2007	Dépréciation suite aux tests de valeur 31/12/2007 (Semestre 1)	Dépréciation suite aux tests de valeur 30/06/2008 (Semestre 2)	Cumul dépréciation exercice clos au 30/06/2008
UGT « Bien Etre »	40,3	/	- 5,6	-5,6
UGT « Grand Public »	0	/	/	/
UGT « Distribution Indirecte »	31,5	-3,9	-9,2	-13,1
La BU « Business Développement »	4,1	-1,3	/	-1,3
Total	75,9	-5,2	-14,8	-20,0

La sensibilité des tests aux variations des hypothèses retenues pour la détermination de valeur d'utilité de ces groupes d'actifs est reflétée ci-dessous.

Les analyses de sensibilité ont porté sur :

- Le taux d'actualisation : une augmentation de trois points aurait pour conséquence une dépréciation complémentaire maximale de 10,8 millions d'euros ;
- Les nouvelles activités prévues : un retard ou l'échec de relais d'activités futures dans la Business Unit Business Development pourraient conduire à une dépréciation maximale de 2,8 millions d'euros ;
- Le niveau de marge brute : une dégradation de la marge brute prévisionnelles de l'ordre de 1 M€ sur l'une des Business Unit Bien-Être ou Indirect Sales aurait pour conséquence une dépréciation complémentaire d'environ 7,5 M€ pour chacune de ces Business Unit.

NOTE 2 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations de la période des immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous :

- Au 30 juin 2008

	Logiciels et droits assimilés (*)	Relations contractuelles (**)	Autres immobilisations incorporelles	Total
<i>Valeurs brutes à l'ouverture</i>	2 678	9 896	126	12 700
Acquisitions	27			27
Diminutions	-116			-116
Ecart de conversion				
Variations de périmètre				
Autres variations			-1	-1
<i>Valeurs brutes à la clôture</i>	2 589	9 896	125	12 610
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture</i>	-2 342	-5 798	-4	-8 144
Amortissements	-144	-2 399	-1	-2 544
Diminutions	103			103
Ecart de conversion				
Variations de périmètre				
Autres variations				
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture</i>	-2 383	-8 197	-5	-10 585
Valeurs nettes ouverture	336	4 098	122	4 556
Valeurs nettes clôture	206	1 699	120	2 025

* Ce poste comprend des actifs en location financement pour un montant net de 29 milliers d'euros au 30 juin 2008.

** Ce poste est relatif à l'évaluation à la juste valeur des contrats opérateurs identifiables. Les amortissements sont calculés linéairement, sur la durée restant à courir des contrats.

Il est précisé que les frais de développement des produits et services engagés au cours de la période se sont élevés à 1 472 milliers d'euros. Les critères d'activation prévus par la norme IAS 38 n'étant pas réunis ces frais ont été intégralement comptabilisés en charges de période dans les postes de charges par nature concernés.

- Au 30 juin 2007

	Logiciels et droits assimilés	Relations contractuelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
<i>Valeurs brutes à l'ouverture</i>	2 675	9 896	294	12 865
Acquisitions	357		62	419
Diminutions	-349		-155	-504
Ecart de conversion	1			1
Variations de périmètre)	-7			-7
Autres variations	1		-75	-74
<i>Valeurs brutes à la clôture</i>	2 678	9896	126	12 700
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture</i>	- 2 322	- 1 160	- 192	- 3 674
Amortissements	-360	-4 638	-2	-5 000
Diminutions	235		155	390
Ecart de conversion				
Variations de périmètre	111			111
Autres variations	-6		35	29
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture</i>	-2 342	-5 798	-4	-8 144
Valeurs nettes ouverture	353	8 736	102	9 191
Valeurs nettes clôture	336	4 098	122	4 556

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations de la période des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

- Au 30 juin 2008

	Installation Techniques, Matériel & outillage (*)	Autres Immobilisations Corporelles	Total
<i>Valeurs brutes à l'ouverture</i>	<i>11 969</i>	<i>1 587</i>	<i>13 556</i>
Acquisitions	241	285	526
Diminutions	-1 144	-602	-1 746
Ecart de conversion			
Variations de périmètre			
Autres variations			
<i>Valeurs brutes à la clôture</i>	<i>11 066</i>	<i>1 270</i>	<i>12 336</i>
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture</i>	<i>-9 139</i>	<i>-1 052</i>	<i>-10 191</i>
Amortissements	-1 279	-95	-1 374
Dépréciations suite à test de valeur			
Diminutions	988	551	1 539
Ecart de conversion			
Variations de périmètre			
Autres variations			
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture</i>	<i>-9 430</i>	<i>-596</i>	<i>-10 026</i>
<i>Valeurs nettes ouverture</i>	<i>2 830</i>	<i>535</i>	<i>3 365</i>
<i>Valeurs nettes clôture</i>	<i>1 636</i>	<i>674</i>	<i>2 310</i>

* Ce poste comprend des actifs en location financement pour un montant net de 256 milliers d'euros au 30 juin 2008.

- Au 30 juin 2007

	Installation Techniques, Matériel & outillage	Autres Immobilisations Corporelles	Total
<i>Valeurs brutes à l'ouverture</i>	<i>9 986</i>	<i>4 933</i>	<i>14 919</i>
Acquisitions	158	138	296
Diminutions	-172	-243	-415
Ecart de conversion	52	5	57
Variations de périmètre	-536	-807	-1343
Autres variations	2 481	-2 439	42
<i>Valeurs brutes à la clôture</i>	<i>11 969</i>	<i>1 587</i>	<i>13 556</i>
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture</i>	<i>-6 848</i>	<i>-2 186</i>	<i>-9 033</i>
Amortissements	-1 801	-194	-1 995
Dépréciations suite à test de valeur		22	22
Diminutions	51	109	160
Ecart de conversion	-24	-4	-28
Variations de périmètre	255	423	678
Autres variations	-772	778	5
<i>Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture</i>	<i>-9 139</i>	<i>-1 052</i>	<i>-10 191</i>
<i>Valeurs nettes ouverture</i>	<i>3 138</i>	<i>2 747</i>	<i>5 885</i>
<i>Valeurs nettes clôture</i>	<i>2 830</i>	<i>535</i>	<i>3 365</i>

NOTE 4 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont présentés ci-dessous :

	Solde 30/06/2008	Solde 30/06/2007
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	0	19
Prêts et créances (a)	484	573
Autres actifs financiers (b)	2	27
Total brut	486	619
Titres de participations dans des sociétés non consolidées	0	19
Total perte de valeur	0	19
Total net	486	600

(a) Ce poste est principalement composé des dépôts de garantie versés dans le cadre de la souscription de ressources en numérotation et de dépôts de garantie versés aux bailleurs de locaux des sociétés du groupe.

(b) Ce poste correspond à des parts sociales de banques mutualistes.

NOTE 5 : CLIENTS

Le poste clients se décompose comme suit :

	Solde 30/06/2008	Solde 30/06/2007
Créances clients brutes	26 477	35 070
Dépréciations (1)	-1 099	-1 611
Total net	25 378	33 459

(1) La variation du poste « dépréciations » se décompose comme suit :

- dotations aux provisions comptabilisées en résultat sur la période : 700 milliers d'euros
- reprises sur provisions comptabilisées en résultat sur la période : 1 212 milliers d'euros

La ventilation par antériorité des créances clients s'effectue de la manière suivante :

	Solde 30/06/2008	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances clients brutes	26 476	7 077	14 968	1 175	3 256
Dépréciations	-1 099				-1 099
Total	25 377	7 077	14 968	1 175	2 157

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est présenté ci-dessous :

	30/06/2008	30/06/2007
Créances fiscales	8 138	7 292
Créances sociales	54	16
Comptes courants	0	243
Débiteurs divers (a)	364	5 946
Charges constatées d'avance	663	672
Total net	9 219	14 169
- dont part non courante	89	
- dont part courante	9 130	14 169

Ce poste comprend principalement des créances au titre d'avoirs à recevoir de fournisseurs (121 milliers d'euros).

Le détail des antériorités des autres actifs se présente de la manière suivante :

	Solde 30/06/2008	A moins de trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	A plus de neuf mois
Créances fiscales	8 138	2 081	5 725		332
Créances sociales	54	54			
Débiteurs divers	364	136	48		180
Charges constatées d'avance	663	438	159	20	46
Total net	9 219	2 709	5 932	20	558

NOTE 7 : TRESORERIE & EQUIVALENTS

La trésorerie et équivalents de trésorerie se décomposent comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Valeurs Mobilières de Placements (a)	2 893	20 651
Disponibilités	12 449	6 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	15 342	27 421
Découverts & concours bancaires courants	7	
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	15 335	27 421

a) Les valeurs mobilières de placements sont valorisées à leur juste valeur au 30 juin 2008. Le montant de l'ajustement entre la valeur nette comptable et la juste valeur s'élève à 80 milliers d'euros. Ces valeurs mobilières étant des SICAV monétaires, elles ne sont pas soumises à des risques de variation significative de valeur et peuvent donc être considérées comme des équivalents de trésorerie.

Par ailleurs, Index Multimedia n'est pas exposé de façon significative au risque sur actions (cf. Note VII. 9).

La variation de la trésorerie de la période est détaillée dans le tableau des flux de trésorerie.

NOTE 8 : CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS

8.1 Capital social et prime

Le capital au 30 juin 2008 est fixé à 838 milliers d'euros, divisé en 8 382 435 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros. Il est entièrement libéré.

Toutes les actions bénéficient d'un droit de vote simple.

Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2008 s'établit comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture (1)	8 166 271	8 190 743
Augmentation de capital	0	0
Amortissement de capital	0	0
Variations des actions propres	-16 738	-24 472
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture (1)	8 149 533	8 166 271
Valeur comptable des actions propres	3 674 161	3 665 668
Valeur de marché des actions propres	1 029 316	1 346 701
<i>(1) Actions émises diminuées des actions propres.</i>		

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'INDEX MULTIMEDIA (voir paragraphe V.II « Faits marquants »). Au 30 juin 2008, ces actions ne sont pas émises.

8.2 Actions propres

Au 30 juin 2008, la société Index Multimédia détient un portefeuille d'actions propres composé de 232 902 actions d'une valeur totale de 1 029 milliers d'euros.

Les actions propres sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés au 30 juin 2008.

Il est précisé qu'à partir du 1^{er} février 2007, la société INDEX MULTIMEDIA a confié à ODDO CORPORATE FINANCE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (auparavant géré par la Société Générale) conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005. Ce programme est arrivé à expiration le 24 septembre 2007 et a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle du 20 décembre 2007.

Le nombre d'actions propres au 30 juin 2008 s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur (1)
Nombre d'actions propres au 30 juin 2007	216 164	1 347,7
Acquisitions de l'exercice	117 547	932,9
Cessions de l'exercice	100 809	624,4
Annulations de l'exercice	/	- 326,9
Nombre d'actions propres au 30 juin 2008	232 902	1 029,3
<i>(1) Correspond à la valeur nette comptable des actions propres dans les comptes individuels d'Index Multimedia SA.</i>		

8.3 Dividendes

La société Index Multimédia n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007. La société n'envisage pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

8.4 Plan d'options de souscription d'actions et plan d'attribution d'actions

Dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE TV SAS (France) et en application du Contrat de Cession du 28 mars 2006, l'assemblée générale extraordinaire a accordé l'émission de bons de souscription d'actions de quatre catégories différentes (BSA 1, BSA 2, BSA 3, BSA 4) pour une valeur globale de 951 milliers d'euros au titre des compléments de prix d'acquisition de la société WONDERPHONE, conditionnés à la réalisation de résultats futurs.

Parmi les bons de souscription d'actions dont l'émission a été accordée, il faut dissocier les BSA 1 et BSA 2 d'une part qui consistent à payer en actions un complément de prix conditionnel maximum de 10 millions d'euros et les BSA 3 et BSA 4 d'autre part, qui constituent un investissement capitalistique et dont l'exercice est conditionné aux résultats opérationnels du Groupe au titre des années civiles 2007 et 2008.

Les principales caractéristiques des quatre séries de bons de souscription d'actions dont l'émission est envisagée se présentent comme suit :

(1) BSA 1

Le nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par exercice des BSA 1 était de 174.292.

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2008 a décidé après accord entre Vendeurs et Acheteurs, de la substitution d'un versement en numéraire du deuxième complément de prix (pour un maximum de 4 M€) au droit d'exercice des BSA1 sous réserve que ses conditions d'obtention telles que mentionnées au contrat d'acquisition de Wonderphone soient réalisées. Le Conseil d'administration du 13 mars 2008 a autorisé le paiement du second complément de prix pour un montant global de 4 M€. Le solde de ce complément de prix non versé au 30 juin 2008 est porté en compte courant pour 1 M€. Une saisie conservatoire à hauteur de 895 milliers d'euros a été effectuée sur ce compte courant et a fait l'objet d'un versement postérieurement au 30 juin 2008.

(2) BSA 2

Ils sont structurés de façon à permettre un paiement en actions du Troisième Complément de Prix sur la base d'une valorisation de l'action correspondant à la moyenne des cours de clôture sur les 20 jours de bourse consécutifs précédant la date de signature du contrat de cession (le 28 mars 2006), soit 22,95 €. Le prix de souscription unitaire des actions pouvant être souscrites par exercice des BSA 2 sera donc de 22,95 €.

Dans la mesure où ce Troisième Complément de Prix pourrait atteindre au maximum 6.000.000 €, il en résulte un nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par exercice des BSA 2 de 261.440 (des arrondis ont été effectués de façon à permettre une répartition 75%/25% entre les vendeurs). Compte tenu du capital actuel composé de 8 382 435 actions, ces BSA 2 représentent donc au maximum environ 3,12% du capital actuel, c'est-à-dire avant toute prise en compte de l'effet dilutif des BSA 2 comme des autres bons de souscription d'actions dont l'émission est envisagée.

(3) BSA 3

Les BSA 3 pouvaient donner droit à la souscription d'un nombre maximum d'actions de 620.380 fonction du résultat opérationnel consolidé d'Index Multimédia au cours de l'année civile 2007.

Les conditions d'exercice des BSA 3 (nombre maximum d'actions de 620.380) n'étant pas remplies (le résultat consolidé de l'année civile 2007 est inférieur à 25.000.000 €), les BSA 3 ne sont plus exerçables.

(4) BSA 4

L'optique de ces BSA 4 est une optique d'investissement capitalistique totalement différente de celles des BSA 1 et des BSA 2.

Les BSA 4 pourront donner droit à la souscription d'un nombre maximum d'actions de 620.380 fonction du résultat opérationnel consolidé d'Index Multimédia au cours de l'année civile 2008. Le prix de souscription unitaire des actions pouvant être souscrites par exercice des BSA 4 a été établi à 38 €.

Compte tenu du capital actuel composé de 8 382 435 actions, ces BSA 4 représentent donc au maximum environ 7,4% du capital actuel, c'est-à-dire avant toute prise en compte de l'effet dilutif des BSA 4 comme des autres bons de souscription d'actions dont l'émission est envisagée.

Au 30 juin 2008, seuls demeurent les BSA 2 et BSA 4.

Dans le cadre de sa gestion de la valeur du titre sur le marché, la société INDEX MULTIMEDIA confié à ODDO CORPORATE FINANCE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à partir du 1^{er} février 2007, (auparavant géré par la Société Générale) conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005. Ce programme est arrivé à expiration le 24 septembre 2007 et a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle du 20 décembre 2007.

Par ailleurs, dans le but de fidéliser les collaborateurs clés au sein de l'entreprise, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'INDEX MULTIMEDIA

Aucune action gratuite n'a été allouée au 30 juin 2008.

8.5 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés du Groupe.

	30/06/2008	30/06/2007
Résultat net Part du Groupe (en milliers d'euros)	-20 875	-6 586
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	8 154 186	8 172 735
Résultat par actions (en euros)	-2,56	-0,81

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte les effets de tous les instruments en circulation potentiellement dilutifs, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés du Groupe.

Le résultat net est corrigé afin d'éliminer la charge financière nette d'impôt correspondant aux instruments dilutifs. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Au 30 juin 2008, comme au 30 juin 2007, aucun instrument de dilution actuellement en circulation n'a été pris en compte en raison de leur effet relatif.

8.6 Franchissement de seuil par un actionnaire minoritaire

Le 16 novembre 2007, la société QUAEROQ SCRL, société d'investissement belge, a fait savoir qu'elle détient 433 688 actions INDEX MULTIMEDIA, soit 5,204 % du capital du groupe.

NOTE 9 : RISQUE SUR ACTIONS

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions au 30 juin 2008	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions au 30 juin 2007
Position à l'actif	0	20 651
Hors-bilan	0	0
Position nette globale	0	20 651

INDEX MULTIMEDIA place sa trésorerie en SICAV monétaire à risque nul. Ces positions sont soldées à chaque arrêté comptable.

Concernant les actions propres, une diminution du cours du titre Index Multimedia d'un euro conduirait à une baisse de valeur de 232,9 milliers d'euros.

Risque sur les cours des actions : le degré d'exposition de la société face aux risques relatifs aux cours des actions est quasi inexistant du fait que cette dernière n'intervient pas de manière significative sur les marchés et n'opère sur aucun instrument financier classique ou dérivé.

NOTE 10 : RISQUE DE TAUX

(en millions d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Emprunt Index Holdings	0	8,9	0

Le Groupe est endetté au taux Euribor un mois pour un montant total de 8,9 millions d'euros au cours de l'exercice à venir. Une augmentation d'un point du taux de référence conduirait à une charge financière complémentaire de 89 milliers d'euros.

NOTE 11 : RISQUE DE CHANGE

Suite au désengagement dans les filiales étrangères (Amérique du Nord, Asie et Europe), l'activité réalisée à l'international est presque exclusivement réalisée en euro. De ce fait, la société n'est plus exposée de façon significative aux fluctuations de parité euro avec d'autres monnaies, et ce déjà depuis le 30 juin 2007.

La société ne couvre pas son exposition aux effets de la conversion en euro des éléments d'actif et de passif et des produits et charges figurant dans les comptes de ses filiales étrangères situées en dehors de la zone euro.

Tous les risques de change sont appréhendés à la clôture de chaque arrêté des comptes et des provisions sont constatées sur les risques de change au niveau des créances et dettes en devises.

Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement hors bilan en devises.

NOTE 12 : RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre de son activité, INDEX MULTIMEDIA n'est pas susceptible d'octroyer un crédit (cf. Note 5). Par ailleurs, ses clients présentent peu de risques d'insolvabilité.

NOTE 13 : RISQUE DE LIQUIDITE

INDEX MULTIMEDIA a pu bénéficier au cours des deux exercices écoulés du soutien de sa maison mère INDEX HOLDINGS qui lui a consenti un emprunt dont le solde au 30 juin 2008 est de 8,9 millions d'euros. Dans ce contexte, au 30 juin 2008, Index Multimedia n'a aucun endettement auprès d'un établissement bancaire.

Au 30 juin 2008, INDEX MULTIMEDIA dispose d'une situation de Trésorerie de + 15,3 millions d'euros et d'une dette financière à échéance nulle à moins 1 an. Ce niveau de trésorerie permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

NOTE 14 : PROVISIONS

	Provisions pour litige *	Autres provisions	Total
<i>Valeurs à l'ouverture</i>	6 884	339	7 222
Dotations	1 981	231	2 212
Reprises utilisées	-2 589	-8	-2 983
Reprises non utilisées**	-931	-225	-1 156
Variations de périmètre		-21	-21
Autres variations		-89	-89
<i>Valeurs à la clôture</i>	5 345	226	5 571
- dont part courante	1 888	38	1 926
- dont part non courante	3 457	188	3 645

* Les provisions pour litige se décomposent comme suit au 30 juin 2008 :

	30/06/2008	30/06/2007
Litiges commerciaux (a)	4 378	3 022
Litiges sociaux	915	1 634
Litiges fiscaux	52	2 228
Total	5 345	6 884

- (a) Les provisions pour litiges commerciaux se rapportent principalement à des contentieux relatifs à l'application de pénalités contractuelles avec un opérateur (2 020 milliers d'euros) et à des actions en cours relatives au non respect de la réglementation liée aux pratiques concurrentielles.

Ce montant comporte entre autre le litige entre INDEX MULTIMEDIA et son sous-traitant Call Expert. Le 22 mai 2008 suite à des dissensions Index Multimedia résiliait par anticipation le contrat cadre signé avec Call Expert (spécialiste des centres d'appel). Cette résiliation, devenue litigieuse s'est soldée par l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 2 juillet 2008 condamnant INDEX MULTIMEDIA à poursuivre les relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008. Le Groupe a provisionné dans ses comptes le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008 ainsi que les frais annexes à ce litige (avocats,...), soit un montant total de 1 435 milliers d'euros.

** Les reprises de provision non utilisées correspondent principalement à des litiges sociaux provisionnés au 30 juin 2007 qui se sont soldés au cours de l'exercice par des négociations moins onéreuses que prévu.

NOTE 15 : AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel provisionnés au 30 juin 2008 concernent les indemnités conventionnelles de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises du Groupe.

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève au 30 juin 2008 à 214 milliers d'euros (contre 159 milliers d'euros) et a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données actuarielles	30/06/2008	30/06/2007
Table de mortalité	TGH 02 et TGF 02	TGH 05 et TGF 05
Age de départ à la retraite	65 ans	60 ans
Taux d'actualisation (1)	4 %	4,50 %
Taux de progression des salaires	2 à 2,34 %	2 à 2,34 %
Taux de turnover cadres	0 à 2 %	5,20 % à 15,6 %
Taux de turnover non cadres	3 %	14,80 % à 44,4%

(1) Taux conforme à IAS 19.

Ce régime est non financé par Index Multimedia.

NOTE 16 : PASSIFS FINANCIERS**16.1 Variation des passifs financiers**

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

	Emprunts sur location financement	Prêt Index Holdings Japon *	Autres passifs financiers **	Total
<i>Valeurs à l'ouverture</i>	1 525	23 326	2	24 853
Augmentation		20	187	207
Diminution	-966	-14 100		-15 066
Écart de conversion				
Variations de périmètre			-79	-79
Autres variations			895	
<i>Valeurs à la clôture</i>	559	9 246	1 005	10 810
- dont part courante	559	346	1 005	1 910
- dont part non courante		8 900		8 900

* Ce montant correspond à des emprunts accordés par la société Index Holdings selon les conditions suivantes :

Solde d'emprunt pour un montant en principal de 8 900 milliers d'euros remboursable par semestrialité de 1 900 milliers d'euros à partir du 30 septembre 2009 puis de 3 000 milliers d'euros à compter du 31 mars 2010. Le taux d'intérêt appliqué est EURIBOR un mois sur la période courant jusqu'au 30 septembre 2009 puis est EURIBOR 3 mois majoré d'une marge de 1,6 point à compter du 1^{er} octobre 2009.

Lors de l'exercice INDEX MULTIMEDIA a procédé à un remboursement anticipé de deux millions d'euros (échéance 30 mars 2009 pour un million et 30 septembre 2009 pour un million). Le Groupe a obtenu en contrepartie un abandon de créance de 1,6 millions d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû au 30 juin 2008.

En date du 14 décembre 2007, INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement du prêt consenti par INDEX HOLDINGS de 5,5 millions d'euros en date du 5 février 2007.

** Les autres passifs financiers courants comprennent les montants bloqués pour paiement des associés d'un montant de 997 milliers d'euros,

16.2 Echancier des emprunts

Désignation	Solde 30/06/2008	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres passifs financiers	1 005	1 005		
Emprunts sur location financement (a)	559	559		
Prêt Index Holdings (b)	9 246	346	8 900	
Total	10 810	1 910	8 900	

(a) Les dettes financières correspondant aux dettes de location financement sont à taux fixe et ne créent pas d'exposition au risque de taux.

Il n'est pas prévu de réviser les termes contractuels des contrats de location-financement avant leur terme. Les taux d'intérêts effectifs sont fonction de la date de mise en place des différents contrats de location financement et des montants financés. Ces taux sont compris entre 4,41 % et 4,69 %. Par ailleurs, dans le cadre de l'arrivée à échéance de deux des principaux contrats au cours de l'exercice, leur renouvellement conduira à une réduction significative des loyers de location de financement dans le cadre d'un périmètre réduit de niveau d'investissement en matériel.

(b) : cf Note VII. 10 Risque de Taux

16.3 Emprunts en devises

Tous les emprunts en cours au 30 juin 2008 ont été souscrits en euros.

16.4 Instruments de couverture

Il est rappelé que compte tenu de la structure de sa dette le Groupe n'est pas exposé au risque de taux ou au risque de change. Par conséquent aucun instrument dérivé de couverture n'a été mis en place au 30 juin 2008.

NOTE 17 : FOURNISSEURS

Les variations des comptes fournisseurs de la période sont présentées ci-dessous :

	30/06/2008	30/06/2007
Fournisseurs	23 580	31 359
Total	23 580	31 359

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Avances et acomptes reçus	0	138
Dettes sociales	2 440	2 952
Dettes fiscales	9 153	8 865
Complément de prix à verser au titre de l'acquisition WONDERPHONE TV (1)	5 878	3 878
Produits constatés d'avance	113	310
Autres passifs courants	5	130
Total	17 590	16 273

- (1) Suivant les critères prévus par IFRS 3, compte tenu des perspectives d'activités et de résultats, le troisième complément de prix d'un montant maximum de 6 millions d'euros à acquitter en 2009 a été enregistré dans le coût d'acquisition de WONDERPHONE au 30 juin 2007. Après actualisation (4,21%), au 30 juin 2007 le montant retenu est de 5,6 millions d'euros (ce montant figurait en « autres passifs non courants » au 30 juin 2007). Au 30 juin 2008 le montant du complément de prix sans modification des modalités d'actualisation s'élève à 5 878 milliers d'euros.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Charges de Personnel	30/06/2008	30/06/2007
Salaires et traitements	9 144	16 156
Charges sociales	3 532	5 826
Total	12 676	21 982

Effectifs moyens	30/06/2008	30/06/2007
Cadres	110	162
Non cadres	78	324
Total	188	486

La diminution significative des charges de personnel observée eu cours de l'exercice doit prendre en compte les éléments suivants :

- Le plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2007, 75 personnes concernées ;

- L'externalisation des prestations de Centres d'appels (5.952 milliers d'euros de prestations externes au 30 juin 2008). Cette externalisation prend fin avec la création de Taktil et TMC en fin de second semestre.

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 9 214 heures au 30 juin 2008. Seuls trois salariés ont fait une demande et ont utilisé tout ou partie de leurs droits.

NOTE 20 : LICENCES ET DROITS D'AUTEURS

Les licences et droits d'auteurs se décomposent au 30 juin 2008 comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Droits d'auteurs et redevances licences	-2 620	-7 544
Total	-2 620	-7 544

La réduction significative de ce poste est expliquée par les actions menées au cours de l'exercice visant à renégocier ou à arrêter tous les contrats de licences comportant des Minimum Garantis générant des pertes pour Index Multimedia compte tenu de l'insuffisance de volume réalisé sur les produits liés.

NOTE 21 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent au 30 juin 2008 comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Autres produits(a)	1 216	499
Autres charges (b)	-1 838	-2 877
Total	622	-2 378

(a) des charges de gestion et autres charges d'exploitation pour 1 838 milliers d'euros.

NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres charges financières nettes se décomposent au 30 juin 2008 comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Autres produits financiers	1 709	153
Reprises de provisions sur actifs financiers	109	22
Ecart de juste valeur positif des actifs financiers	0	131
Abandon de créances reçu (1)	1 600	
Autres charges financières	-820	-792
Dotations aux provisions sur actifs financiers	-231	-80
Charge liée à la désactualisation des passifs	-359	-690
Abandons de créances accordés (2)	-150	-22
Ecart de juste valeur négatif des actifs financiers (3)	-80	0

(1) Comprend l'abandon de créance INDEX MULTIMEDIA HOLDINGS d'un montant de 1 600 milliers d'euros.

(2) Comprend l'abandon de créance accordé à NEOTIS d'un montant de 140 milliers d'euros.

- (3) L'écart de juste valeur du portefeuille d'OPCVM INDEX MULTIMEDIA passé dans les comptes est de 80 milliers d'euros.

NOTE 23 : IMPÔTS

23.1 Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit au 30 juin 2008 :

	30/06/2008	30/06/2007
Impôts courants (1)	-75	-300
Impôts différés	801	141
Total	726	-159

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et taux d'imposition en vigueur. La société INDEX MULTIMEDIA a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts Français pour elle-même et les sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95%.

L'évolution des dettes et créances sur impôt courant est présentée ci-dessous :

	30/06/2008	30/06/2007
Créances sur impôts courants	358	958
Dettes sur impôts courants	149	115

23.2 Rationalisation de la charge d'impôts :

	30/06/2008	30/06/2007
Résultat net (a)	-21 601	-5 370
Résultat net des sociétés mises en équivalence (b)	0	0
Charge d'impôts (c)	726	-159
Résultat avant impôt (a-b-c)	22 327	-5 571
Taux d'impôt applicable à la société consolidante (1)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	7 437	1 973
Différences permanentes (2)	-6 767	-2 143
Créance d'impôt non reconnue sur les déficits	936	-719
Résultats taxés à taux réduit	-84	453
Modification des activations de déficits	-810	
Autres	14	277
Charge d'impôts réelle	-6 711	-2 132

(1) Ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Index Multimedia SA.

(2) Les différences permanentes concernent principalement la dépréciation de l'écart d'acquisition.

Le 8 février 2008, INDEX MULTIMEDIA a reçu un avis de rectification de la part de l'administration fiscale conduisant à la remise en cause de la rétroactivité fiscale de WONDERPHONE TV dans le cadre de la TUP. INDEX MULTIMEDIA qui avait intégré ce risque dans ses comptes consolidés pour un montant de 2 175 milliers d'euros au 30 juin 2007, a procédé au paiement de cette dette fiscale, sans incidence sur le résultat du 30 juin 2008.

23.3 Impôts différés comptabilisés :

Les impôts différés comptabilisés au 30 juin 2008 se ventilent de la façon suivante :

	30/06/2008	30/06/2007
Impôts différés sur déficits reportables	1 819	2 737
Impôts différés sur actions propres	-900	-788
Impôts différés sur engagements de retraite	74	55
Impôts différés sur provision intra-groupe	-517	-1607
Impôts différés sur désactualisation	-42	
Impôts différés sur relations contractuelles activées	-585	-1 411
Impôts différés sur location financement	95	143
Impôts différés sur autres différences temporelles	56	70
Total	0	-801
<i>Dont impôts différés actifs</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont impôts différés passifs</i>	<i>0</i>	<i>-801</i>

Le montant des pertes fiscales reportables n'ayant pas donné lieu à constatation d'un impôt différé actif s'élève à 2 459 milliers d'euros.

23.4 Variations des impôts différés actifs et passifs

Les variations de la période des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

Impôts différés actifs à l'ouverture	
Impôts différés passifs à l'ouverture	-801
Impôts différés nets à l'ouverture	-801
Charge de l'exercice	1980
Autres	-1 179
Impôts différés nets à la clôture	0
- Dont Impôts différés actifs	0
- Dont Impôts différés passifs	0

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN & PASSIFS EVENTUELS**Engagements en matière de location financement**

Passifs liés aux contrats de location financement- paiements minimaux au titre de la location	30/06/2008	30/06/2007
A moins d'un an	139	966
Entre 1 et 5 ans		559
A plus de 5 ans		
Total	139	1 525
Charges financières futures liées aux contrats de location financement	12	81
Valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location financement	151	1 606
A moins d'un an	151	1 035
Entre 1 et 5 ans		571
A plus de 5 ans		
Total	151	1 606

Engagements en matière de location simple

Passifs liés aux contrats de location simple - paiements minimaux au titre de la location	30/06/2008	30/06/2007
A moins d'un an	789	706
Entre 1 et 5 ans	1 158	767
A plus de 5 ans		
Total	1 947	1 473

Les loyers relatifs à des contrats de location simple comptabilisés en charge au titre de l'exercice se sont élevés à 1 075 milliers d'euros contre 1 411 milliers d'euros au 30 juin 2007.

Autres engagements donnés :

Index Multimedia s'est engagée au soutien de ses filiale A3W, 123 Multimédia Gmbh et 123 Multimedia Ltd à hauteur de 1 200 milliers d'euros, 1 500 milliers d'euros et 500 milliers d'euros respectivement en cas de difficultés financières rencontrées par cette filiale.

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales Option Images et Cell Broadcast Africa, Index Multimedia garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de ces filiales. A ce titre, une provision de 188 milliers d'euros sur litige social a été enregistrée

Autres engagements reçus :

Néant

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La société Index Multimédia fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire majoritaire Index Intercontinental Holdings Limited. Cette dernière fait elle-même partie du groupe japonais Index Corp., ancienne société mère directe de la société Index Multimédia.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

	INDEX HOLDINGS et ses filiales (hors groupe Index Multimedia)	Autres
Ventes de biens		
Ventes de services		
Ventes de biens et de services		
Achats de biens		
Achats de services		
Achats de biens et de services		
Intérêts financiers	346	
Créances sur les parties liées :		
Dettes envers les parties liées :	8 900 000 (1)	6 878 (2)

(1) Ce montant correspond aux emprunts accordés par INDEX HOLDINGS à la société INDEX MULTIMEDIA (cf note 11.1)

(2) Ce montant correspond à la dette actualisée relative au troisième complément de prix sur l'acquisition de la société WONDERPHONE TV pour 5 878 milliers d'euros et au compte courant envers le dirigeant pour 1 million d'euros, correspondant au montant restant à payer sur le deuxième complément de prix.

Rémunérations des principaux dirigeants :

Au 30 juin, les rémunérations et avantages attribués aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

Rémunération des principaux dirigeants (*)	30/06/2008	30/06/2007
Salaires et autres avantages à court terme	173,2	307
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres rémunérations		
Indemnités de fin de contrat		
Païement en actions		
Total	173,2	307

(*) Nous vous précisons que les mandataires sociaux de la société contrôlante ne sont pas rémunérés par Index Multimedia pour les mandats sociaux exercés dans cette dernière et ont perçu la somme globale de 488 050 euros (soit 78 088 000 yens) au titre de l'exercice au sein de la société contrôlante.

NOTE 26 : INFORMATION SECTORIELLE**INFORMATION SECTORIELLE PRIMAIRE**

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'activité du groupe se décline aujourd'hui en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC (Communautaire, Charme, Adulte) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

Compte tenu de la mise en conformité du système d'information aux besoins du reporting interne réalisé au cours de l'exercice clos au 30 juin 2008, les données comparatives ne peuvent pas être communiquées de manière exhaustive. La répartition du chiffre d'affaires et de la Marge Brute réalisée par chaque Business Unit est la suivante :

	Realized Year 2007:2008				Year 07/08
	Bien Etre	Grd Public	Ind. Sales	Biz Dev	
NET SALES	43 267	20 103	23 139	661	87 169
% CA total	49,6%	23,1%	26,5%	0,8%	100,0%
GROSS MARGIN	20 947	5 362	13 554	661	40 524
	48,4%	26,7%	58,6%	100,0%	46,5%

Pour rappel au 30 juin 2008, une dépréciation de l'écart d'acquisition a été réalisée sur les Business Unit Bien Etre, Distribution Indirecte et Business Development (cf ; Note 3 Ecart d'acquisition)

Au 30 juin 2009, il sera possible de réaliser un comparatif sur deux exercices

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- BU Bien Etre : diminution de volume dans l'activité Community Service (Chat SMS, Audiotel principalement) qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft et hot. La dégradation de la qualité des services audiotel enregistrée au cours de l'exercice, devrait être stoppée par la réinternalisation de la fonction en fin d'exercice ;
- BU Grand Public : les baisses conjointes des produits de type logo/sonnerie et fil info sont largement compensées par l'explosion des jeux audiotels interactifs (Jeu Chèques vacances, Jeu Gagnant Mystère...) sur les périodes d'été et de fin d'année. Par ailleurs, l'infotainment a enregistré une baisse brutale des investissements à compter de mars 2007 suite à la décision du CTA de limiter la diffusion de ce type de service.
- BU Indirect Sales : la baisse d'activité a touché principalement les produits Grand Public (en particulier la modification contractuelle avec une chaîne TV partenaire dont Index Multimedia touche cette année une quote-part de reversement sur l'activité générée contre la totalité du chiffre d'affaires l'année précédente), la réduction d'activité au titre des ensemble contractuels renégociés avec les Opérateurs, une légère diminution de volume d'activité des produits bien être (SMS/chat photo, Wap).

Ventilation des actifs sectoriels

Compte tenu de la mise en commun des moyens (matériels, ressources humaines, ressources financières), principalement concentrés sur la société INDEX MULTIMEDIA au 30 juin 2008, il apparaît au Groupe peu pertinent d'effectuer un découpage des actifs et passifs par Business Unit.

INFORMATION SECTORIELLE SECONDAIRE

En application d'IAS 14 « Informations sectorielles », le niveau d'information sectorielle secondaire devrait être par secteur géographique. Toutefois, le Groupe intervient principalement en France, et ne suit pas ses activités par secteur géographique. En conséquence, une information sectorielle par secteur géographique n'est pas disponible.

Toutefois, le Groupe axe également sa stratégie sur la complémentarité des canaux de distribution et clients finaux. Dans ce contexte, la ventilation du chiffre d'affaires est faite en trois catégories BtoC, BtoB et BtoO :

Activité	Poste	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2007	30/06/2007	Variation	%
		Total 12 mois	Activités maintenues	Activités déstignées à être cédées	Total 12 mois	30/06/2007 30/06/2008	
BtoC	Chiffre d'affaires (1)	64 011	75 949	4 511	80 460	-16 449	-20%
	<i>% CA "BtoC" sur CA total</i>	<i>73,4%</i>	<i>65,5%</i>	<i>99,8%</i>	<i>66,8%</i>		
	Charges de marketing	-37 113	-37 333	-3 357	-40 690	3 577	-9%
	Marge Brute sur Coût						
	Direct	26 898	38 616	1 154	39 770	-12 872	-32%
	<i>Taux de marge "BtoC"</i>	<i>42,0%</i>	<i>50,8%</i>	<i>25,6%</i>	<i>49,4%</i>		-7,4%
BtoB	Chiffre d'affaires (1)	14 758	28 018	10	28 028	-13 270	-47%
	<i>% CA "BtoB" sur CA total</i>	<i>16,9%</i>	<i>24,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>23,3%</i>		
	Reversements aux Partenaires	-9 532	-17 075	-7	-17 082	7 550	-44%
	Marge Brute sur Coût						
	Direct	5 226	10 942	3	10 945	-5 719	-52%
	<i>Taux de marge "BtoB"</i>	<i>35,4%</i>	<i>39%</i>	<i>30%</i>	<i>39,1%</i>		-3,6%
BtoO	Chiffre d'affaires (1)	8 039	9 984		9 984	-1 945	-19%
	<i>% CA "BtoO" sur CA total</i>	<i>9,2%</i>	<i>8,6%</i>		<i>8,3%</i>		
	Marge Brute sur Coût						
	Direct	8 039	9 984		9 984	-1 945	-19%
	<i>Taux de marge "BtoO"</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>		<i>100,0%</i>		0,0%
Autres	Autres revenus (1)	361	1 929		1 929	-1 568	-81%
	<i>% CA "Autres" sur CA total</i>	<i>0,4%</i>	<i>1,7%</i>		<i>1,6%</i>		
	Achat d'espaces Publicitaires	0	-1 844		-1 844		
	Marge Brute sur Coût						
	Direct	361	85		85	276	325%
	<i>Taux de marge "Autres"</i>	<i>100,0%</i>	<i>4,4%</i>		<i>4,4%</i>		95,6%
Total	Chiffre d'affaires (1)	87 169	115 880	4 521	120 401	-33 232	-28%
	Marge Brute sur Coût						
	Direct	40 524	59 627	1 157	60 784	-20 260	-33%
	<i>Taux de Marge Brute globale</i>	<i>46,5%</i>	<i>51,5%</i>	<i>25,6%</i>	<i>50,5%</i>		-4,0%

* correction de -12KE par rapport au communiqué au 30/06/2007

(1) – La ventilation du chiffre d'affaires provient des données de gestion internes au groupe (Tableau de Bord Financier, TBF)

Le chiffre d'affaires BtoC correspond au chiffres d'affaires Edition.

Le chiffre d'affaires BtoB correspond au chiffre d'affaires réalisé d'une part, avec les partenaires médias et les hébergés, et d'autre part, avec les opérateurs télécoms, dans le cadre des partenariats BtoB.

Le chiffre d'affaires BtoO correspond au chiffre d'affaires réalisé avec le portail des opérateurs.

Les autres ventes correspondent pour l'essentiel, à l'activité régie publicitaire en nette réduction sur l'exercice 2007/2008.

Le Groupe définit sa marge brute sur coût direct en imputant les charges suivantes sur le chiffre d'affaires des différents secteurs d'activité :

- Concernant le BtoC : les charges de marketing (publicité et marketing direct),
- Concernant le BtoB : les reversements effectués aux partenaires,
- Concernant les autres sources de revenus : l'achat d'espace publicitaire.

Les autres charges directes ne sont pas affectées par activité.

Ventilation des actifs sectoriels

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le secteur primaire, la présentation des actifs par secteur d'activité n'est pas jugée pertinente. Cependant, l'essentiel des actifs sont localisés en France.

NOTE 27 : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

27.1 Amortissements et provisions

Les amortissements et provisions se décomposent comme suit au 30 juin 2008 :

	30/06/2008	30/06/2007
Dépréciation de l'écart d'acquisition	20 042	6 482
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 545	4 882
Amortissements des immobilisations corporelles	1 374	1 816
Dotations nettes aux provisions	-1 508	-2 729
Total des amortissements et provisions	22 453	10 451

27.2 Opérations sans incidence sur la trésorerie

Les opérations sans incidence sur la trésorerie ayant impacté le résultat de période sont relatives pour 359 milliers d'euros aux effets de la désactualisation de la dette d'acquisition de la société WONDERPHONE TV, pour 1 600 milliers d'euros à l'abandon de créance d'INDEX HOLDINGS au titre de l'exercice clos au 30 juin 2008.

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2007, les opérations sans incidence sur la trésorerie ayant impacté le résultat de période sont relatives pour 689 milliers d'euros aux effets de la désactualisation de la dette d'acquisition de la société WONDERPHONE TV

27.3 Variation du besoin en fonds de roulement

Les flux de trésorerie relatifs à la variation du besoin en fonds de roulement de la période s'expliquent comme suit :

	30/06/2007	Variation du BFR	Variation périmètre	Autres variations	30/06/2008
Clients (a)	33 459	-7 059	-42	-981	25 377
Fournisseurs (b)	-31 359	4 421	74	3 283	-23 581
Créance d'impôt exigible (c)	959	-599	-2		358
Dette d'impôt exigible (d)	-115	-36	2		-149
Autres créances liées à l'activité (e)	14 169	-1 805	-3	-3 141	9 220
Autres dettes liées à l'activité (f)	-12 288	-1 429	594	414	-12 709
Total variation du besoin en fonds de roulement (a+b+c+d+e+f)	4 825	-6 507	623	-425	-1 484

27.4 Prix d'acquisition lié à la société WONDERPHONE TV

Il a été payé au cours de l'exercice un montant de 4000 milliers d'euros à l'associé de WONDERPHONE TV.

27.5 Prêt INDEX HOLDINGS JAPAN

Emprunt de 17,5 millions d'euros

Le montant total des remboursements effectués pendant l'année s'élève à 7 millions d'euros.

Emprunt de 5,5 millions d'euros

INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement de ce prêt dans son intégralité le 14 décembre 2007.

27.6 Flux de trésorerie des variations de périmètre

Les flux de trésorerie des variations de périmètre se décomposent comme suit :

	30/06/2008
Prix d'acquisition sur acquisition de titres consolidés	0
Trésorerie acquise	0
Variation des dettes sur acquisition de titres	-87
<i>Incidence sur les flux trésorerie des acquisitions de la période (a)</i>	-87
Prix de cession des titres	0
Trésorerie cédée	-100
Variation des créances sur cession de titres	0
<i>Incidence sur les flux trésorerie des cessions de la période (b)</i>	-100
<i>Incidence sur les flux de trésorerie des variations de périmètre (a+b)</i>	-187

27.7 Flux sur actions propres

Les flux sur actions propres se décomposent comme suit :

	30/06/2008	30/06/2007
Flux liés aux rachats d'actions propres	-633	- 1 129
Flux liés aux cessions d'actions propres	551	932
<i>Flux de trésorerie nets sur actions propres</i>	<i>-82</i>	<i>- 195</i>

NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

▪ Transmission universelle de patrimoine INDEX'CELL

Le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008 a décidé la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société INDEX CELL à INDEX MULTIMEDIA. S'agissant d'une société détenue à 100%, aucun impact sur les comptes consolidés ne sera à constater.



Comptes sociaux annuels

au 30 juin 2008

SOMMAIRE

- 1 Bilan**
- 2 Compte de résultat**
- 3 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**
- 4 Annexe aux comptes sociaux annuels**
- 5 Rapport général des commissaires aux comptes**
- 6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées**

INDEX MULTIMEDIA SA

BILAN AU 30 JUIN 2008

ACTIF	AU 30/06/2008			30/06/2007
	BRUT	Amort. Et provisions	NET	NET
(en Euros)				
Actif immobilisé	97 412 078	37 698 968	59 713 113	79 687 486
Immobilisations incorporelles				
Concessions, Brevets et droits similaires	2 916 925	2 761 819	155 107	247 329
Fonds commercial	81 231 840	25 478 675	55 753 165	74 895 756
Autres immobilisations incorporelles	276 375	5 153	271 223	149 091
Immobilisations corporelles				
Installations techniques Matériel et outillage	5 134 340	4 886 092	248 248	302 573
Autres immobilisations corporelles	3 311 790	1 789 347	1 522 443	1 990 182
Immobilisations en cours	0		0	0
Immobilisations financières				
Autres participations	603 983	133 036	470 947	447 450
Autres titres immobilisés	1 600		1 600	1 600
Autres immobilisations financières	3 935 225	2 644 845	1 290 380	1 653 505
Actif circulant et comptes de régularisation	57 604 533	1 764 158	55 840 376	73 698 875
Avances et acomptes versés sur commandes	119 568		119 568	64 690
Créances				
Clients et comptes rattachés	33 593 118	376 299	33 216 819	37 678 965
Autres créances	10 491 682	1 387 859	9 103 824	12 461 820
Valeurs mobilières de placement	2 766 714		2 766 714	20 444 177
Disponibilités	9 980 433		9 980 433	2 328 050
Charges constatées d'avance	641 660		641 660	633 964
Ecart de conversion actif	11 358		11 358	87 209
Total de l'actif	155 016 612	39 463 126	115 553 489	153 386 361

PASSIF	30/06/2008	30/06/2007
(en euros)		
Capitaux propres	50 462 216	69 154 871
Capital	838 244	838 244
Primes d'émission, de fusion, d'apport	49 503 498	49 503 498
Réserves		
Réserve légale	83 824	83 824
Autres réserves	18 622 591	25 355 212
Résultat de l'exercice	-18 692 655	-6 732 621
Subventions d'investissement	106 714	106 714
Provisions pour risques et charges	5 735 022	7 760 473
Dettes et comptes de régularisation	59 356 249	76 471 016
Dettes financières		
Emprunts auprès d'établissements de crédit		
Concours bancaires courants	6 111	
Emprunts et dettes financières diverses	10 502 843	23 353 343
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 484 576	34 123 330
Dettes fiscales et sociales	7 428 386	8 517 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 776
Autres dettes	6 925 777	10 270 681
Produits constatés d'avance	7 650	190 220
Ecart de conversion passif	907	2 693

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2008

(en euros)	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2006	30/06/2005	30/06/2005
	12 mois	12 mois	12 mois	6 mois	12 mois
Produits d'exploitation					
Chiffre d'affaires net	94 536 614	114 951 818	143 747 538	70 625 539	139 879 797
Subventions d'exploitation	437	31 653	9 069	1 123	5 192
Reprises sur amort et provisions, transferts de charges	2 303 933	4 418 158	883 515	68 374	197 238
Autres produits d'exploitation	144 135	87 794	14 938	16 062	394 572
Total des produits d'exploitation	96 985 120	119 489 423	144 655 060	70 711 098	140 476 799
Charges d'exploitation					
Autres achats et charges externes	78 685 185	94 590 201	119 683 651	55 837 070	106 669 713
Impôts, taxes et versements assimilés	1 168 464	1 165 785	1 178 574	506 558	1 052 026
Salaires et traitements	9 077 494	13 081 528	12 709 453	5 184 873	9 586 088
Charges sociales	3 458 843	4 641 476	5 290 174	2 230 901	4 115 446
<i>Dotations d'exploitation</i>					
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	682 912	757 106	828 427	357 240	916 237
Sur immobilisations: dotations aux provisions					157 160
Sur actif circulant: dotations aux provisions	677 805	191 202	20 162	185	114
Pour risques et charges: dotations aux provisions	1 929 053	1 387 863	4 809 619	335 554	782 769
Autres charges d'exploitation	3 471 434	6 128 978	7 443 264	3 046 269	6 442 241
Total des charges d'exploitation	99 151 190	121 944 139	151 963 324	67 498 650	129 721 795
Résultat d'exploitation	-2 166 070	-2 454 716	-7 308 264	3 212 448	10 755 004
Produits financiers					
Produits financiers de participation	1 144 500	3 956 500	3 417 027	5 499 770	7 399 770
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés	1 672 606	176 392	253 681	98 035	162 600
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 647 784	1 571 760	2 904 109	883 098	939 360
Différences positives de change	21 852	24 006	34 385	11 206	34 810
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	813 646	318 508	1 501 558	197 950	628 733
Total des produits financiers	7 300 389	6 047 166	8 110 760	6 690 058	9 165 272
Charges financières					
Dotations aux amortissements et aux provisions	839 191	2 791 772	4 255 048	3 356 703	4 318 693
Intérêts et charges assimilées	3 862 031	2 902 001	3 961 106	62 576	96 812
Différences négatives de change	123 536	36 686	66 859	46 534	79 598
Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement			2 065	2 161	7 189
Total des charges financières	4 824 759	5 730 459	8 285 078	3 467 975	4 502 292
Résultat financier	2 475 630	316 707	-174 317	3 222 084	4 662 980
Résultat courant avant impôts	309 560	-2 138 009	-7 482 582	6 434 532	15 417 984
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opération de gestion	69 942				
Produits exceptionnels sur opération en capital	47 228	4 556 023	143 861	292 604	384 474
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 175 170			37	37
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	3 380		162		
Charges exceptionnelles sur opération en capital	536 403	996 472	432 949	293 987	385 606
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	19 142 591	8 511 254	133 333		
Résultat exceptionnel	-17 390 034	-4 951 703	-422 583	-1 346	-1 095
Participation des salariés					152 014
Impôts sur les résultats	1 612 182	-357 091	-1 693 714	377 911	3 072 315
Résultat net	-18 692 655	-6 732 621	-6 211 451	6 055 275	12 192 560

Index Multimédia

S.A. au capital de 838.234,50 €

Siège social : 36 rue Jacques Babinet

RCS Toulouse 342 177 029 00010

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Article R. 225-102 alinéa 2 et Articles R. 225-81 3° et R. 225-83 6° b du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2004*	30/06/2005* (6 mois)	30/06/2006*	30/06/2007	30/06/2008
I- Capital en fin d'exercice:					
a) Capital social	820 294	838 243,50	838 243,50	838 243,50	838 243,50
b) Nombre d'actions existantes	8 202 935	8 382 435	8 382 435	8 382 435	8 382 435
II- Opérations et résultats de l'exercice:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	135 520 375	70 625 539	143 747 538	114 951 818	94 536 614
b) Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19 261 613	9 577 757	-1 562 716	818 529 ⁽²⁾	- 1 765 154
c) Impôt sur les bénéfices	4 191 809	377 911	-1 693 714	-357 091	1 612 182
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	430 172	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 584 625	6 055 275	-6 211 451	-6 732 621	- 18 692 655
f) Résultat distribué (hors précompte mobilier)	1 173 541	1 173 541	-	-	-
III - Résultats par action :					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,27 (1)	1,10 (1)	0,02 (1)	0,14	- 0,40
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,79 (1)	0,72 (1)	-0,74 (1)	-0,80	- 2,23
c) Dividende net attribué à chaque action	0,14	0,14	-	-	-
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	223	262	304	253	188
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	8 530 568	5 184 873	12 709 453	13 081 528	9 077 494
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 621 818	2 230 901	5 290 174	4 641 476	3 458 843

* Après absorption de la Société A.L.B.P.

(1) Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis n°27 de l'OEC (1993)

(2) : Erreur de Report au 30/06/2007, prise en compte dans le calcul des Transferts de Charges d'Exploitation, d'où un résultat avant impôts et DAP pris en compte pour 559 567€ au lieu de 818 529 €

Annexe au bilan social de la S.A. Index Multimédia au 30 Juin 2008

I-Evènements significatifs de la période

Dans le cadre de sa nouvelle organisation, l'activité du groupe se décline aujourd'hui en quatre Business Units retenues pour les besoins du reporting interne :

- Bien Etre : activité anciennement BtoC (Communautaire, Charme, Adultes) ;
- Grand Public : activités anciennement BtoC (Logos, Sonneries, Perso Mobile) ;
- Distribution Indirecte : anciennement activités BtoB et BtoO ;
- Business Development : activités relais de croissance (Web, Agence multimédia numérique...).

La performance d'Index Multimédia sur l'exercice 2007-2008 se traduit par un résultat d'exploitation proche de l'équilibre hors éléments non récurrents -0.730 millions d'euros, le résultat opérationnel de -2.166 millions d'euros étant principalement générée par une provision pour litige avec un de nos principaux sous-traitants pour -1.435 millions d'euros, et le résultat exceptionnel de -17.39 millions d'euros étant principalement généré par la dépréciation du goodwill à hauteur de -19.142 millions d'euros.

Les variations de la période sont présentées ci-dessous :

montants bruts (en millions d'euros)	30/06/08	30/06/07	Variation
Chiffre d'Affaires	94.537	114.952	- 20.415
Résultat d'exploitation	- 2.166	- 2.454	0.288
Résultat financier	2.475	0.317	2.158
Résultat exceptionnel	- 17.390	- 4.952	- 12.438
Résultat net	- 18.693	-6.733	- 11.960

I.1 Remboursements partiels des avances en compte courant d'Index Holdings

Remboursement de l'emprunt de 5.5 M €:

En date du 14 décembre 2007, INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement du prêt consenti le 5 février 2007 par INDEX HOLDINGS de 5.5 millions d'euros.

Remboursement anticipé des trois premières échéances de l'emprunt de 17,5 millions d'euros consenti par Index Holdings :

En date du 11 et 15 mars 2008, INDEX MULTIMEDIA a procédé au remboursement anticipé de la première échéance du prêt 17,5 millions d'euros consenti par INDEX HOLDINGS soit 5 millions d'euros.

En date du 30 juin 2008, Index Multimedia a procédé au remboursement anticipé de 2 millions d'euros (échéance 30 mars 2009 pour un million et 30 septembre 2009 pour un million).

Index Multimedia a obtenu en contrepartie un abandon de créance de 1,6 millions d'euros sur le solde de l'emprunt restant dû au 30 juin 2008.

Suite à ces remboursements anticipés, le taux d'intérêt de cet emprunt a été renégocié pour passer d'un taux variable EURIBOR 3 mois + 1.6 à EURIBOR 1 mois jusqu'à la prochaine échéance prévue pour le 30 septembre 2009.

I.2 Paiement du second complément de prix / Bons de Souscription d'Actions

Au 30 juin 2008, seuls demeurent les BSA 2 et BSA 4 (décrits au point 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2008).

Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2007 a décidé après accord entre vendeurs et acheteurs, de la substitution d'un versement en numéraire du complément de prix n°3 (pour un maximum de 4 millions d'euros) au droit d'exercice des BSA1, et non par compensation avec le prix d'exercice des BSA 1 comme initialement prévu dans le Share Purchase Agreement, sous réserve que ses conditions d'obtention telles que mentionnées au contrat d'acquisition de Wonderphone soient réalisées.

Ce complément de prix a été payé le 31 mars 2008 à hauteur de 3 millions d'Euros. Au 30 juin 2008, un million d'euros reste en compte courant envers M. Philippe Plaisance. Cette somme a été versée postérieurement à la clôture annuelle.

Les conditions d'exercice des BSA 3 (nombre maximum d'actions de 620 380) n'étant pas remplies (le résultat consolidé de l'année civile 2007 est inférieur à 25.000.000 d'euros), les BSA 3 ne sont plus exerçables.

1.3 Litige avec un sous-traitant

Index Multimédia est en litige avec l'un de ses principaux sous-traitants (CALL EXPERT) envers qui la société a dénoncé son contrat. Par arrêt rendu par la Cour d'Appel en date du 2 juillet 2008, Index Multimédia a été condamné à poursuivre les relations jusqu'au 30 septembre 2008. Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008, soit 1 435 milliers d'euros (cf § III 9 provisions pour risques et charges).

1.4 Création des filiales TAKTIL et TMC, et modification de la filiale Amitié

Le 22 mai 2008 suite à des dissensions Index Multimedia résiliait par anticipation le contrat cadre signé avec Call Expert (spécialiste des centres d'appel).

Le 15 avril 2008, Amitié a procédé à une augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 7 milliers d'euros et procède à une création de 86 parts sociales souscrites intégralement par INDEX MULTIMEDIA.

Le 16 mai 2008, Amitié change de nom pour devenir « Société des Technologies et Innovations ».

Le 2 juin 2008, la filiale S.T.I a créé la société TAKTILSAS ayant pour vocation d'exercer des activités de prestations de services dans les télécommunications, internet, support technique, centre d'appel.

Le 27 juin 2008 la filiale S.T.I a créé la société TMC SAS ayant pour vocation d'exercer des activités de prestations de services dans les télécommunications, internet, support technique, centre d'appel.

TAKTIL et TMC exercent dans les faits à la fois une activité d'animation et de modération.

La reprise de ces activités anciennement sous-traitée devrait se traduire par d'importants gains de qualité et de rentabilité au cours de l'exercice 2008-2009.

1.5 Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2008 le Conseil d'Administration a été autorisé à allouer des actions gratuites aux salariés et dirigeants d'Index Multimédia. L'opération se déroulerait de la manière suivante :

- Maximum du capital du Groupe alloué aux salariés : 10% ;
- Maximum de détention du capital du Groupe par personne pouvant bénéficier de cette allocation : 10% ;
- Durée minimale pour l'acquisition des titres : deux ans, sauf cas exceptionnels. A l'issue de la période d'acquisition, cette opération emportera augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires ;
- Durée minimale d'obligation de détention des titres : deux ans ;
- Les actionnaires renoncent de plein droit à leur droit préférentiel de souscription.

Les modalités de l'opération seront validées lors d'un Conseil d'Administration ultérieur.

I.6 Relations contractuelles

Le 31 août 2007, Index Multimédia a mis fin à sa collaboration avec ARCHI D’ALEMBERT, agence à qui elle avait confié ses achats d’espaces publicitaires presse.

Dans le même temps INDEX MULTIMEDIA confiait ses achats d’espace presse à sa filiale agence publicitaire ADRIAN BAY.

II Principes comptables – Méthode d’évaluation

II.1 Règles générales d’établissement et de présentation

Les comptes arrêtés au 30 juin 2008 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation en vigueur.

II.2 Méthode d’évaluation retenue pour certains postes du bilan

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu’elles sont encourues.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, dès que l’entreprise peut démontrer :

- La faisabilité technique nécessaire à l’achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d’achever le projet de développement et de l’utiliser ou de le vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l’immobilisation incorporelle ;
- La façon dont le projet de développement générera des avantages économiques futurs probables. L’entité doit démontrer, entre autres choses, l’existence d’un marché pour la production issue de l’immobilisation incorporelle ou pour l’immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l’immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l’immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans le cas de la société, les frais de développement des produits et des services sont essentiellement constitués par les charges de personnel de développement informatique, qui s’élèvent à 1 472 milliers d’euros.

Compte tenu des incertitudes quant au potentiel d’avantages économiques futurs, du renouvellement constant des produits et services dont la durée de vie est très variable, la société n’a pas identifié de projet de développement significatif devant être immobilisé.

Au 30 juin 2008, les frais de développement ont été directement comptabilisés en charges.

Mali technique de confusion (Règl. CRC n° 2004-01, § 4.5.2)

Le mali de fusion correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée et la valeur comptable de cette participation.

En tant que mali « technique », il correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés en l'absence d'obligation comptable dans les comptes de la société absorbée. Il est ajusté, le cas échéant, des compléments de prix ou réduction de prix prévus dans le protocole d'acquisition.

Le mali technique est inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles. Il n'est pas un élément amortissable car la durée de consommation de ses avantages économiques futurs ne peut être déterminée a priori de façon fiable.

Le mali technique doit faire l'objet d'un test de dépréciation, pouvant aboutir à la constatation d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

Pour les besoins du test de dépréciation, le mali technique est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), constituées par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Dans le cadre de la nouvelle organisation la société a affecté extra-comptablement le mali technique à chacune des quatre business units. La répartition est la suivante :

- Bien-être : 48,7%
- Grand public : 7,8%
- Distribution indirecte : 38,2%
- Business développement : 5,3%

Une estimation systématique de la valeur actuelle est effectuée à la clôture de chaque arrêté. La valeur actuelle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage:

- *La valeur vénale* est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- *La valeur d'usage* est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie futurs après impôt, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de trois ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance après la quatrième année.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur actuelle.

Compte tenu des risques propres aux activités d'INDEX MULTIMEDIA et de la sensibilité de ses revenus aux évolutions du marché de la mobilité, de nouvelles hypothèses peuvent apparaître à chaque arrêté pour la détermination de leur valeur d'usage.

Les impacts chiffrés de l'application de ces méthodes comptables sont présentés dans la note « III.1 Immobilisations incorporelles ».

Concessions, Brevets et droits similaires – Autres immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires concernent essentiellement des logiciels.

Ces immobilisations sont constatées à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations comme suit :

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Droit au bail	Linéaire	Durée du bail

Immobilisations corporelles

Valeur brute :

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Le cas échéant, les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Amortissement :

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire ou dégressive sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Nature	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations spécifiques	Dégressif et linéaire	6 et 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif et dérogatoire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif et dérogatoire	3 et 4 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, comprenant le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix comptabilisés et à venir seront imputés à la fois sur la valeur des titres et sur les dettes.

Les immobilisations financières sont soumises à un test annuel de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition des titres immobilisés. Une dépréciation est alors comptabilisée à concurrence de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale détenus à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de son activité.

La même méthode a été retenue pour l'évaluation des comptes courants rattachés aux participations, comptabilisés en actifs circulants.

Concernant les actions propres, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice (Art 332-6 du PCG). Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif du bilan en valeur historique.

Dans le cas où la valeur liquidative à la date de clôture est inférieure à la valeur historique, la société constitue une provision pour dépréciation d'actif.

Dans le cas des placements en devises, la valeur liquidative des valeurs mobilières tient compte de la conversion au cours de change de clôture.

Les disponibilités en devises sont évaluées et inscrites à l'actif au cours de change de clôture.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

III Notes sur le bilan

III.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres Mouvements	Valeur brute A la clôture
Logiciels	2673		101		2572
Marques	358		13		345
Mali technique TUP WONDERPHONE (1)	81232				81232
Autres immobilisations incorporelles	125				125
TOTAL	84388	0	114	0	84274

(en milliers d'euros)	Amort./ Prov. à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Amort. /Prov. A la clôture
Logiciels	2579	79	101		2556
Marques	205				205
Mali technique TUP WONDERPHONE (1)	6336	19143			25479
Autres immobilisations Incorporelles	4	1			5
TOTAL	9124	80	101	0	9102
VALEUR NETTE	75 264				75 172

(1) En application des principes et méthodes comptables présentés dans la note « II-2 Mali technique de confusion, le test de dépréciation a conduit à une dépréciation du mali technique de confusion à hauteur de 19 143 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2008.

Dans le cadre du test d'Impairment, des flux de trésorerie prévisionnels ont été élaborés sur la base des Business Plan 3 ans, la 4ème année étant considérée comme normative a servi de valeur terminale avec une hypothèse conservatrice de croissance à l'infini de 2%. Il en résulte la situation suivante.

Business Unit = UGT	Taux d'affectation mali technique	Mali technique affecté <i>En milliers d'€uros</i>	Dépréciation <i>En milliers d'€uros</i>	Valeur nette 30/06/2008	Valeur nette 30/06/2007
Bien-être	48.7 %	39 560	5 110	34 450	39 560
Grand public	7.8 %	6 336	6 336	0	0
Distribution indirecte	38.2 %	31 031	12 712	18 319	31 031
Business développement	5.3 %	4 305	1 320	2 985	4 061
TOTAL	100,0 %	81 232	25 478	55 754	74 896

Pour chaque UGT, les éventuelles dépréciations sont calculées en fonction des flux futurs de trésorerie actualisés (taux retenu au 30 juin 2008 à hauteur de 14.92 % avant impôt soit 11.65% après impôt). Le taux d'actualisation utilisé au 30 juin 2007 était de 9.5% après impôt.

L'augmentation de 2.15% du taux d'actualisation est principalement expliquée par l'appréciation de la prime de risque notamment du fait de la prise en compte dans le Business Plan de nouvelles activités non encore lancées.

Les tests de dépréciation ont été réalisés à partir de Business Plan à trois ans pour chacune des quatre Business Units opérationnelles qui sont les quatre Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles est affecté l'écart d'acquisition résiduel. Ce Business Plan a été arrêté par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2008.

Les principales hypothèses retenues pour chaque Business Unit sont les suivantes :

- Business Unit Bien Etre : les hypothèses retenues ont pris en compte la baisse constatée au cours de l'exercice des produits et services du type Community service qui regroupe l'ensemble des services de rencontres soft & adultes. La dégradation de la qualité des services Audiotel a conduit à un plan d'actions qui devrait conduire à son amélioration progressive dans l'année à venir ;
- Business Unit Grand Public : Les prévisionnels d'activité de cette Business Unit prévoient une stabilité après deux années de forte décroissance. En effet, l'exercice écoulé a fait apparaître que les baisses conjointes des produits de type logos/sonnerie et fil info ont été largement compensées par des jeux audiotels interactifs sur les périodes d'été et de fin d'année ;
- Business Unit Distribution Indirecte : les hypothèses de croissance d'activité ont été revues à la baisse dans le contexte de la renégociation en fin de premier semestre (cf.IV.2 répartition du chiffre d'affaires) des nouveaux ensembles contractuels avec deux opérateurs significatifs. A ce titre, une dépréciation de 3,9 millions d'euros avait été déjà réalisée au 31 décembre 2007 ;
- Business Unit Business Development : cette Business Unit intègre dans son Business Plan des relais de croissance futurs fondés sur un plan d'actions visant à valoriser deux actifs clé d'Index Multimedia : le WEB (à travers notamment les sites internet du groupe à fort trafic) et la base de clients actifs (à travers un approfondissement de l'outil Customer Relationship Management – CRM).

La sensibilité des tests aux variations des hypothèses retenues pour la détermination de valeur d'utilité de ces groupes d'actifs est reflétée ci-dessous.

Les analyses de sensibilité ont porté sur :

- Le taux d'actualisation : une augmentation de 3 points aurait pour conséquence une dépréciation complémentaire maximale de 10.8 M€
- un retard ou l'échec de relais d'activités futures dans la Business Unit Business Development pourraient conduire à une dépréciation maximale de 2,8 M€

- Le niveau de marge brute : une dégradation de la marge brute prévisionnelles de l'ordre de 1 M€ sur l'une des Business Unit Bien-Être ou Indirect Sales aurait pour conséquence une dépréciation complémentaire d'environ 7,5 M€ pour chacune de ces Business Unit.

III.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute A la clôture
Installations techniques, Matériel	5 495	207	567	5 135
Autres immobilisations Corporelles	3 991	70	750	3 311
TOTAL	9 486	277	1317	8 446

(en milliers d'euros)	Amort. à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Amort. A la clôture
Installations techniques, Matériel	5 192	260	566	4 886
Autres immobilisations Corporelles	2 001	342	554	1 789
TOTAL	7 193	602	1 120	6 675
VALEUR NETTE	2 293			1 771

III.3 Immobilisations en cours

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute A la clôture
Immobilisations Incorporelles (1)	28	124		152
Immobilisations Corporelles	0			0
TOTAL	28	124	0	152

(1): logiciel de CRM Neolane : logiciel permettant d'améliorer la connaissance des clients et de gérer la base de clients actifs

CRM : Customer Relationship Management

III.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute A la clôture
	Participations (3)	817	30	243 (2)
Autres titres immobilisés	2			2
Dépôts et cautionnements	306	75	119	261
Actions propres (1)	3 666	633	624	3 674
TOTAL	4 791	746	986	4 541

(en milliers d'euros)	Provision à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Provision A la clôture
	Participations	369	7	243
Autres titres immobilisés	0			0
Dépôts et cautionnements	0			0
Actions propres	2 318	327		2645
TOTAL	2 687	334	243	2 778
VALEUR NETTE	2 104			1 763

(1) 232 902 actions propres détenues au 30/06/08 (taux de clôture au 30/06/08 : 4.72 €)

(2): Evolution du périmètre : cf § V : liste des filiales et participations

* Le groupe a cédé le 30 septembre 2007 pour un montant global d'un dollar canadien les participations (200 K€) qu'il détenait dans la société TITANIUM, à son management local associé.

* Les sociétés suivantes ont liquidées au 30 juin 2008 :

123 Multimedia Italia : 7 K €

123 Multimedia Inc : 1€

123 Multimedia Hispanica : 10 K€

Database BV filiale d'Azote BV

Assur E Business : 5 K€

MC Courtage : 2 K€

AVA:4K€

* Index Multimedia a procédé à la cession des participations minoritaires dans Option Images le 28 septembre 2007.

* La société a décidé de procéder à la fermeture et à la mise en liquidation des filiales anglaises Starpost et Notedéal. Compte tenu du dénouement des relations commerciales (les ressources détenues par ces sociétés sont transférées au sein des sociétés du Groupe) cette liquidation ne s'effectuera qu'entre fin 2008 et début 2009

* La société a décidé de procéder à la fermeture et à la mise en liquidation des filiales allemandes 123 Multimedia GMBH et Germany Explorer ; la demande auprès du tribunal de commerce a été faite en date du 1^{er} juillet 2008.

(3) La libération du capital d'Index'Cell a eu lieu le 13 mars 2008, elle s'est traduite par le versement de 18 milliers d'euros.

Il est précisé qu'à partir du 1^{er} février 2007, la société INDEX MULTIMEDIA a confié à ODDO CORPORATE FINANCE la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (auparavant géré par la Société Générale) conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005. Ce programme est arrivé à expiration le 24 septembre 2007 et a été renouvelé par l'Assemblée Générale annuelle du 20 décembre 2007.

III.5 Charges à payer et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
◆ Produits à recevoir		
Clients factures à établir	11 470	14 181
Fournisseurs, RRR à recevoir	2 748	4 536
Organismes sociaux, produits à recevoir	47	12
Intérêts courus	0	0
TOTAL	14 265	18 729
◆ Charges à payer		
Factures non parvenues	13 226	17 811
Dettes fiscales et sociales	1 692	2 113
Clients avoirs à établir	810	178
Divers	0	0
TOTAL	15 728	20 102

III.6 Produits et charges imputables à un autre exercice

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
Charges constatées d'avance	642	634
Produits constatés d'avance	8	190

III.7 Postes concernant les parties liées

montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
◆ ACTIF		
Titres de participation	604	817
Provisions sur titres de participation	(133)	(369)
Créances clients et comptes rattachés	15 561	13 354
Autres créances	163	2 274
Autres créances : comptes courants filiales groupe	2 567	5 401
Provision dépréciation compte courant	(1 388)	(3 821)
Charges constatées d'avance	199	62
Ecart de conversion		84
TOTAL	17 573	17 802
◆ PASSIF		
Provisions pour risques	518	991
Dettes financières : comptes courants (1) (4)	10 503	23 353
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 834	10 695
Autres dettes (2)	6 419	10 126
Ecart de conversion		2
TOTAL	35 274	45 167

(1) Cf. note « I.1 Avance en compte courant d'Index Holding » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings

(4) Cf note « III.10 Emprunts et dettes financières divers »

Les dettes liées à l'acquisition de la société Wonderphone TV se décompose de la manière suivante :

montants bruts (en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
C/C P PLAISANCE (1) et (3)	998	0
Complément de prix 2 (échéance 31 mars 2008)		4 000
Complément de prix 3 (échéance 31 mars 2009) (2)	6 000	6 000
TOTAL	6 998	10 000

(3) Une saisie conservatoire à l'encontre de M Philippe Plaisance a été exécutée à hauteur de 895 K€ sur son compte courant ; le versement a été effectué le 02 septembre auprès de la CARPA.

III.8 Capitaux propres

Au 30 Juin 2008, le capital social de la société Index Multimédia est composé de 8 382 435 actions de 0.10 euros chacune.

Analyse des principales variations des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Clôture
Capital social	838			838
Prime d'émission	48 494			48 494
Prime de fusion	58			58
Bon de souscription d'actions	950			950
Réserve légale	84			84
Autres réserves	25 355	-6 733		18 622
Résultat de l'exercice	-6 733	6733		-18 693
Subvention d'investissement	107			107
TOTAL	69 154	0		50 460

Résultat net par action

(en euros)	30/06/08	30/06/07
Résultat courant par action	0.037	-0.25
Résultat net par action	-2.23	-0.80
Nombre total d'actions à la clôture de l'exercice	8 382 435	8 382 435

Le résultat par action a été déterminé par application de l'avis N° 27 de L'OEC (1993).

Pour rappel :

Dans le cadre de l'acquisition de la société WONDERPHONE TV SAS (France) et en application du Contrat de Cession du 28 mars 2006, l'assemblée générale extraordinaire a accordé l'émission de bons de souscription d'actions de quatre catégories différentes (BSA 1, BSA 2, BSA 3, BSA 4) pour une valeur globale de 951 milliers d'euros au titre des compléments de prix d'acquisition de la société WONDERPHONE, conditionnés à la réalisation de résultats futurs.

Au 30 juin 2008, seuls demeurent les BSA 2 et BSA 4 (cf § I.2 note sur Paiement du second complément de prix / Bons de Souscription d'Actions).

Programme d'attribution d'actions gratuite : cf § I.5 Autorisation d'un programme d'attribution d'actions gratuites aux salariés jusqu'à 10% du capital

Au 30 juin 2008, la société Quaeroq SCRL, société d'investissement belge, a fait savoir qu'elle détient 683 765 actions d'IMM, soit 8.16 % du capital.

III.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées de provisions pour litiges et d'autres provisions pour risques.

(en milliers d'euros)	Valeur à l'ouverture	Dotation	Reprise prov. utilisée	Reprise prov. non utilisée	Valeur A la clôture
Provision pour litiges (1)	6 766	1 929	2 559	930	5 206
Autres provisions pour risques (2)	994	251	386	330	529
TOTAL	7 763	2 180	2 945	1 260	5 735

(1) provision pour litiges :

Les contentieux existants au 30 Juin 2008 sont constitués principalement par :

- ✓ Un litige existant depuis la clôture de l'exercice 2000 contesté par le Groupe, concernant l'application de pénalités prévues dans les contrats signés avec l'opérateur historique. Au 30 juin 2008, la provision de 2 020 milliers d'euros existante à l'ouverture de l'exercice a été maintenue.
- ✓ Par ailleurs, suite à la résiliation anticipée du contrat cadre liant INDEX MULTIMEDIA à CALL EXPERT la cour d'appel de Paris le 2 juillet 2008 a ordonné la poursuite des relations contractuelles jusqu'au 30 septembre 2008, Au titre de ce litige, INDEX MULTIMEDIA a provisionné dans ses comptes le montant estimé des factures à recevoir jusqu'au 30 septembre 2008.

La provision pour litiges constituée par la société au 30 juin 2007 pour un montant de 408 K€uros est passée à 1 818 K €uros

Les frais de procédures sont provisionnés sur la base des honoraires et frais engagées par dossier pour 482 Keuros.

- ✓ La provision pour litiges sociaux constituée par la société au 30 juin 2007 pour un montant de 1 157Keuros est passée, suite au dénouement favorable de plusieurs procédures, à 794 K euros.
- ✓ En date du 8 février 2008, INDEX MULTIMEDIA a reçu un avis de rectification de la part de l'Administration fiscale conduisant à la remise en cause de la rétroactivité fiscale de WONDERPHONE TV dans le cadre de la TUP.

INDEX MULTIMEDIA qui avait constitué dans ses comptes sociaux une provision pour risque fiscal pour un montant de 2 175 milliers d'euros au 30 juin 2007, a procédé au paiement de cette dette fiscale, sans incidence sur le résultat du 30 juin 2008 du fait de la reprise de provision constituée au 30 juin 2007

Contrôle Fiscal :

Depuis l'exercice précédent, la situation de ce dossier n'a pas connu d'évolution significative. La société Index Multimédia maintient la contestation des redressements de TVA notifiés par l'administration fiscale au titre des exercices 2001 à 2003. Le montant des pénalités notifiées est provisionné au 30 juin 2007 pour 52 Keuros. L'issue de ce dossier n'est pas connue à ce jour.

(2) provision pour risques :

Ces provisions correspondent pour l'essentiel aux risques encourus par la société Index Multimédia en raison du soutien financier accordé à certaines de ses filiales (renvoi point VI.2 Engagements de soutien financier) et notamment. Elles ont été portées de 871 Keuros au 30 Juin 2007 à 518 Keuros au 30 Juin 2008.

III.10 Emprunts et dettes financières divers

Les dettes financières diverses se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
Comptes courants d'associés (1)	998	0
Comptes courants filiales groupe	259	28
Comptes courants index holding (2)	9 246	23 325
TOTAL	10 503	23 353

(1) Cf note « III 7 Postes concernant les parties liées.

(2) Cf. note « I.1 Avance en compte courant d'Index Holding » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings »

III.11 Autres créances et autres dettes

Le poste « Autres créances » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
Créances fiscales et sociales	4 805	5 121
Comptes courants filiales	2 565	5 401
Autres comptes débiteurs	3 121	5 901
Provision pour dépréciation des créances filiales	-1 388	-3 821
Provision pour dépréciation des autres créances	0	-140
TOTAL	9 103	12 462

Le poste « Autres dettes » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
Clients avoirs à établir	810	179
Autres comptes créditeurs (1)	7 011	10 092
TOTAL	7 821	10 271

(1) Cf. renvoi (2) de la note « III.7 Postes concernant les parties liées » eu égard aux dettes sur l'acquisition des titres Wonderphone TV en 2006

III.12 Echéances des créances et dettes

(en milliers d'euros)	30/06/08	< 1 an	> 1 an
◆ CREANCES NETTES			
Clients et comptes rattachés	33 593	33 593	
Créances sociales et fiscales	4 805	4 805	
Groupe et associés	2 565	2 565	
Débiteurs divers	3 121	3 032	89
TOTAL	44 084	43 995	89
◆ DETTES			
Groupe et associés (1)	9 607	361	9 246
Fournisseurs et comptes rattachés	34 485	34 485	
Dettes fiscales et sociales	7 428	7 428	
Autres dettes (2)	7 821	7 821	
TOTAL	59 341	50 095	9 246

(1) Cf. note « I.1 Avance en compte courant d'Index Holding » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère

Index

Holdings

(2) Cf. renvoi (2) de la note « III.7 Postes concernant les parties liées » eu égard aux dettes sur l'acquisition des titres Wonderphone TV en 2006

IV Notes sur le compte de résultat

IV.1 Effectifs salariés

L'effectif moyen de la Société au cours de la période s'établit à 188 salariés.

La ventilation de l'effectif par catégories est la suivante :

Catégories	30/06/08	30/06/07
Cadres	119	139
Non- Cadres	69	113
TOTAL	188	253

La diminution de l'effectif est liée au plan de départ volontaire réalisé au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2007, environ 75 personnes concernées.

IV.2 Répartition du Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
BU Bien Etre	45 966	55 718
BU Grand Public	22 628	20 883
BU Distribution Indirecte	24 319	35 193
BU Business Développement	661	930
Autres (facturation inter sociétés)	963	2 228
CHIFFRE D'AFFAIRES	94 537	114 952

Les principales variations d'activité observées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- BU Bien Etre : diminution de volume dans l'activité Comunity Service (Chat SMS, Audiotel principalement) qui regroupe l'ensemble des services de rencontres charme et adulte. La dégradation de la qualité des services audiotel enregistrée au cours de l'exercice, devrait être stoppée par la ré internalisation de la fonction en fin d'exercice ;
- BU Grand Public : les baisses conjointes des produits de type logo/sonnerie et fil info sont largement compensées par l'explosion des jeux audiotels interactifs (Jeu Chèques vacances, Jeu Gagnant Mystère...) sur les périodes d'été et de fin d'année. Par ailleurs, l'infotainment a enregistré une baisse brutale des investissements à compter de mars 2007 suite à la décision du CTA de limiter la diffusion de ce type de service.
- BU Indirect Sales : la baisse d'activité a touché principalement les produits Grand Public (en particulier la modification contractuelle avec une chaîne TV partenaire dont Index Multimedia touche cette année une quote-part de reversement sur l'activité générée contre la totalité du chiffre d'affaires l'année précédente), la réduction d'activité au titre des ensemble contractuels renégociés avec les Opérateurs, une légère diminution de volume d'activité des produits bien être (SMS/chat photo, Wap).

Compte tenu de l'arrivée à échéance des contrats conclus avec nos partenaires privilégiés, Orange et SFR, ces conventions ont été renégociées au cours de l'exercice 2007-2008.

Ainsi, avec Orange:

- un contrat fusionnant les budgets « Humour, Cartoon, People » avec comme nouvelle échéance le 31 décembre 2009 a été conclu sans minimum garanti, la facturation des droits se faisant désormais au réel. Les activités de production à la vidéo sont également facturées.
- un contrat « Charme » dont l'échéance a été maintenue au 14/07/2009 et des taux de reversement et une durée d'exclusivité revus. Enfin, la prestation d'animation du portail sera rémunérée suivant un pourcentage du chiffre d'affaires généré.

Avec S.F.R., c'est un contrat de plateforme communautaire qui a été mis en place pour une durée de 12 mois, et conclu avec des montants minimum garantis. »

IV.3 Postes concernant parties liées

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
◆ CHARGES		
Charges externes	35 573	42 946
Dotation aux provisions pour risques		
Autres charges	(68)	85
Intérêts	1 098	87
Abandons de créances (1)	2 622	1 799
Dotation aux provisions pour risques financiers	494	1 653
Dotation aux provisions pour dépréciation titres participation	7	115
Valeur nette comptable des actifs cédés	0	21
Autres charges exceptionnelles		0
TOTAL	39 726	46 706
◆ PRODUITS		
Prestations de services	28 944	34 740
Dividendes reçus	1 144	3 956
Autres produits financiers (2)	1 663	161
Reprise sur provisions pour dépréciation titres participation	243	57
Reprise sur provisions pour risques financiers (3)	3 404	1 513
Produits de cession d'éléments d'actif	0	21
TOTAL	35 398	40 448

(1) Concerne Germany Explorer pour 7 K€uros ; AZOTE pour 1 K€uros ; 123 Multimedia Italia pour 150 K€uros ; 123 Multimedia Hispanica pour 113 K€uros, 123 Multimedia Inc pour 1 875 K€, Titanium pour 390 K€, Assur-E-Business pour 85 K€ et Ava pour 1 K€.

(2) ce poste comprend essentiellement l'abandon de compte courant de la société Index Holdings cf note I-1 remboursement partiel des avances en compte courant Index Holdings

(3) ce poste est constitué de la reprise pour provision sur titre de participations (2 688 K€) et sur comptes courants (551 K€) des filiales liquidées au 30 juin 2008 d'une part ; de la reprise pour risque de change (87 K€) et de celle au titre de la garantie de passif accordée lors de la cession de la filiale Option Images (78 K€) d'autre part.

IV.4 Produits et charges financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
◆ CHARGES		
Dotations aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges (actions propres)	326	983
Charges financières des filiales (cf. § IV.3)	3 193	3 696
Différence négative de change	124	37
Abandon de créance Néotis	140	539
Intérêts compte courant société mère	1 040	459
Intérêts divers	2	17
Charges nettes sur cession de V.M.P		
TOTAL	4 825	5 731
◆ PRODUITS		
Produits des filiales (cf. § IV.3)	4 856	5 690
Abandon compte courant société mère (1)	1 600	
Revenus de placements	2	8
Escomptes obtenus	7	7
Différence positive de change	22	24
Produits nets de cession de V.M.P	814	318
Reprise de provisions pour dépréciation et pour risques et charges		
TOTAL	7 301	6 047

(1) Cf. note « I.1 Avance en compte courant d'Index Holding » concernant l'avance de trésorerie accordée par la société mère Index Holdings »

IV.5 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
◆ CHARGES		
Valeur nette comptable des actifs cédés	453	722
Mali /rachat d'actions propres	84	274
Dot/ Amorts exceptionnels des immobilisations		
Autres charges	3	
Dot provision pour dépréciation (1)	19 143	6 336
Dot provision pour risques	0	2 175
TOTAL	19 683	9 507
◆ PRODUITS		
Produits de cession des éléments d'actifs (2)	43	4 556
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 175	
Autres produits	74	
TOTAL	2 292	4 556

(1) Cf note « III-1 Immobilisations Incorporelles »

(2) Cf. note « III-4 Immobilisations Financières »

IV.6 Impôt sur les sociétés

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	310		
Résultat exceptionnel	-17 390		
Résultat net	-17 080	1 612	-18 692

La société Index Multimédia et dix de ses filiales ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

La convention prévoit que l'économie d'impôt provenant des filiales déficitaires est réallouée immédiatement aux sociétés concernées.

Si la société Index Multimédia ne faisait pas partie du périmètre d'intégration fiscale, elle n'aurait comptabilisé aucun impôt.

L'incidence sur le résultat et les capitaux propres des déductions et réintégrations fiscales est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/08	30/06/07
◆ CHARGES / ECONOMIES		
Impôt société	3 949	3034
TOTAL	3 949	3034

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée au titre de l'exercice 2008 intègre le résultat fiscal au titre du 31/03/2007 de la société WONDERPHONE pour un montant de 6 372 (Cf note « III-9 provisions pour risques et charges».

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt (en milliers d'euros) :

Origine	Base	Accroissements	Allègements
Charges à Payer	139		47.85
Gains latents	62		21.34
TOTAL	201		69.19

V. Liste des filiales et participations (en milliers d'euros)

Dénomination – Siège Social	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Val. Brute Titres Val. Nette Titres	Prêts, avances, Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES [plus de 50%]					
INDEX CELL	37.0	100.00 %	82.09	8.2	2 489.9
Filiale créée en 2006	302.9.	0	82.09		265.9
ADRIAN BAY EURL	20.0	100.00 %	93.8	-136.6	1 259.3
	673.4	424.5	93.8		473.1
LUNA EURL	0.3	100.00 %	11.4	-2.1	285.4
	38.7		11.4		2.2
CAT EURL	7.6	100.00 %	7.6	- 8.5	8 145.8
	81.8	95	7.6		19.2
123MULTIMEDIAEDITION EURL	240.0	100.00 %	240.0	- 8	676.3
	325.7		240.0		8.2
VOYAGER EURL	0.3	100.00 %	0.3	194.2	18.1
	- 215.1		0.0		-97.7
STI EURL	37.1	100.00 %	30.4	27.2	63.7
	33.2		30.4		-4.4

JEUX EURL	0.3	100.00 %	0.3		19.7
	15.7		0.3		13.1
LIVRE EURL	0.3	100.00 %	0.3	8.7	188.5
	2.6		0.3		-0.06
ACHETER EURL	1.5	100.00 %	1.5	24.8	312.7
	33.8		1.5		1.4
3614 EURL	0.3	100.00 %	0.3	-9.1	37 842.6
	763	625	0.3		727.8.3
STARPOST DEVELOPMENT LTD	1	100.00 %	1		1 093.4
Filiale britannique	3.5		1		-3.2
Info/cptes en K€					
NOTEDEAL LTD	1	100.00 %	1		601.2
Filiale britannique	2		1		-13.3
Info/cptes en K€					
123 MULTIMEDIA LTD	1.3	100.00 %	1.5	864	1 739.7
Filiale britannique	443.6		1.5		69.9
Info/cptes en K€					
123 MULTIMEDIA GMBH	51.1	100.00 %	51.3	644.4	43.3
Filiale allemande	- 727.7		0.0		79.3
GERMANY EXPLORER GMBH	25.6	100.00 %	25.6	0	0
Filiale allemande	1.6		1.6		-6.6
A3W TELECOM	12.5	100.00%	12.4	418.7	968.4
Filiale luxembourgeoise	-594.4		0		1.6
CLEVER TECHONOGIES MAROC	-26.1	99.87 %	45.0	129.7	0
Filiale marocaine	- 179.2		0.0		-9.3
Info/cptes en K€					

La dénomination sociale d'AMITIE est désormais par décision de l'Associé unique en date du 16 mai 2008 : SOCIETE DES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS (STI), dont le siège social est désormais fixé au 33, rue Galilée à PARIS et dont le capital a été fixé à 37.100 euros

VI Autres informations

VI.1 Engagements hors bilan

Engagements au titre des régimes de retraite

Il n'existe aucun engagement contractuel particulier au sein de la société Index Multimédia.

En matière de régimes à prestations définies, les engagements futurs de la société constitués d'obligations résultant d'indemnités de cessation de service, sont estimés à 208 K€

Engagements en matière de location simple

La valeur des paiements minimaux futurs se répartissent comme suit :

Désignation	30/06/08	A 1 an au plus	> 1 an et <5 ans	A plus de 5 ans
Locations simples	1 947 355	789 500	1 157 855	

Engagements en matière de location financement (contrats en cours au 30 juin 2008)

(en K euros)	Inst. Techn. Mat. et outill. 30/06/08
Immobilisation en location-financement	
Valeur d'origine	3932
Amortissements	
Cumul exercices antérieurs	2 823
Dotation de la période	830
Total	3 653
Valeur nette comptable	279
Engagements de location-financement	
Redevances payées	
Cumul exercices antérieurs	2 750
Paiement de l'exercice	1 031
Total	3 781
Redevances restant dues	
A 1 an au plus	139
De 1 à 5 ans	
A plus de 5 ans	
Total	139

Engagements au titre du droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 24 septembre 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 9 354 heures au 30 juin 2008. Seuls 3 salariés ont fait une demande et ont utilisé toute ou partie de leurs droits pour un nombre d'heures total de 70 heures.

VI.2 Engagements de soutien financier décidés par le conseil d'administration de la société Index Multimédia :

Dans le cadre défini par le Conseil d'Administration, la société Index Multimedia a précisé le principe du soutien financier apporté à huit filiales du groupe. A ce titre, la société Index Multimédia s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de ces filiales et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes : capitaux propres négatifs de la filiale ou sommes inscrites au compte courant de la société mère.

Au 30 Juin 2008, les engagements de soutien des filiales concernées sont les suivants:

(en milliers d'euros)	Situation de la société	Soutien financier sur capitaux propres négatifs	Soutien financier sur sommes inscrites en compte courant
123 Multimédia Gmbh	Liquidation en cours	727	
A3W Telecom	Active	594	
Clever Technologies	Active	179	
123 Multimédia Ltd	Active		32
TOTAL		1 500	32

Le montant global des provisions comptabilisées au titre des sociétés présentées ci-dessus s'élève à 1 501 K€ sur la base de la quote part de capitaux propres de chacune des filiales.

VI.3 Cautions bancaires

La main levée de la caution au titre d'une garantie bancaire à première demande pour l'une de ses filiales a été effectuée le 5 décembre 2007.

VI.4 Autres engagements reçus et donnés :

Dans le cadre de la cession des parts sociales des filiales Option Images et Cell Broadcast Africa, Index Multimedia garantit le passif fiscal et social pour les engagements antérieurs au 31 décembre 2006 de ces filiales. A ce titre, une provision de 188 milliers d'euros sur litige social a été enregistrée.

VI.5 Comptes consolidés

Conformément à la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, la société Index Multimédia établit et publie des comptes consolidés et ce depuis le 31/12/98.

La société Index Multimedia fait partie du périmètre de consolidation de son actionnaire majoritaire Index Europe Holdings Limited – Suite G6 Prince Consort House – 109/111 Farringdon Road – London EC1R3BW United Kingdom. Cette dernière fait elle-même partie du groupe Japonais Index Holdings.

La participation de Europe Holdings Limited est de 70.15 % au 30 juin 2008.

VI.6 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux de la société au titre de l'exercice 2007/2008 s'élève à la somme de 173.2 K€

L'application de la réglementation CRC 2004-03 en matière de médailles du travail est sans incidence sur le résultat et les capitaux propres.

VI.7 Rachat d'actions propres :

La société Index Multimédia a initié un programme de rachat d'actions propres depuis le 21 mars 2005. Ses objectifs principaux au cours de la période ont été :

- animer le marché ou la liquidité du titre via l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Pour mettre en œuvre les objectifs de ce programme de rachat d'actions, le contrat de liquidité initialement géré auprès de la Société Générale Securities (Paris), a été transféré le 31 janvier 2007 à la société ODDO à qui il a été confié un mandat de racheter un nombre maximal d'actions de la société Index Multimédia, limité à 2% du total des actions composant son capital social.

Le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale de mars 2006 et d'une durée de dix-huit mois est arrivé à expiration en date du 24 septembre 2007. L'autorisation donnée à la société de procéder au renouvellement du programme de rachat d'actions a été accordée par l'Assemblée Générale annuelle en date du 20 décembre 2007.

Au 30 Juin 2008, la société Index Multimédia détient 232 902 actions propres.

VI.8 Ré-internalisation d'une partie de la fonction informatique

En date du 16 juillet 2007, 13 personnes du service informatique ont rejoint un prestataire informatique avec lequel INDEX MULTIMEDIA a noué un contrat de prestation. Cette externalisation de la fonction informatique portait sur les métiers suivants :

- Le développement d'applicatif Audiotel/SMS/MMS/Visio3G ;
- Le développement de sites internet mobiles (WAP/Imode) ;
- Le développement de sites internet ;
- Développements techniques de maintenance.

Compte tenu de difficultés de fonctionnement nuisant en particulier à la qualité du support informatique dans ces domaines, il a été décidé de mettre fin à ce contrat de prestation et de réintégrer les équipes informatiques concernées chez INDEX MULTIMEDIA en date du 16 janvier 2008.

Cette réorganisation est sans impact financier.

VI.9 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration en date du 12 septembre 2008 a décidé la Transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société INDEX CELL à INDEX MULTIMEDIA

Index Multimédia S.A.

Siège Social : 36, rue Jacques Babinet - B.P.93641 - 31036 Toulouse Cedex
Société Anonyme au capital de 838 243,50 €
N° Siren : 342 177 029

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 30 juin 2008



Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Index Multimédia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « III.1 Immobilisations incorporelles » dans les comptes annuels d'Index Multimédia qui expose les modalités de détermination de la dépréciation du mali technique de confusion de 19.1 M€uros constatée au cours de la période.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations incorporelles » dans la partie « II.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan » de l'annexe précise que le mali de confusion doit faire l'objet d'un test de dépréciation. La note « III.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe mentionne les principes retenus par la société pour déterminer la valeur actuelle de cet actif.

Le calcul des dépréciations afférentes a été opéré sur la base des perspectives futures des flux de trésorerie par business unit.

Nos travaux ont consisté, en particulier pour ce mali technique, à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la valeur d'utilité, à revoir les analyses effectuées par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons vérifié que la note « III.1 Immobilisations incorporelles » de l'annexe donne une information appropriée.

Nous avons également vérifié que cette note donne une information appropriée sur la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses retenues.

- Votre société a constitué des provisions pour couvrir des risques et litiges, tels que présentés dans la note « III.9 Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Index Multimédia S.A.

Comptes Annuels

*Exercice clos le
30 juin 2008*

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur:

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 3 octobre 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT


CHRISTIAN LIBEROS

MAZARS


MICHEL VAUX



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



Mazars
9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

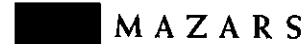
Index Multimédia S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Exercice clos le 30 juin 2008
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 10 pages
Référence : CL – 084.004 RS



KPMG Audit
9, avenue Parmentier
BP 42398
31086 Toulouse Cedex 2
France



Mazars
9, rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : € 838.243,50

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

3 octobre 2008

Avec Index Holdings

- **Personnes concernées :**
 - Monsieur Masami Ochiai, Administrateur
 - INDEX HOLDINGS, Administrateur
- **Nature et objet :** Premier remboursement anticipé de 3M€ (Conseil d'Administration du 6 mars 2008)
- **Modalités :**

Votre société a remboursé en mars 2008 de manière anticipée la première échéance d'emprunt d'un montant de 3M€ prévue initialement pour le 30 septembre 2008.
- **Nature et objet :** Deuxième remboursement anticipé de 2M€ (Conseil d'Administration du 13 mars 2008)
- **Modalités :**

Votre société a procédé en mars 2008 à un deuxième remboursement anticipé de sa dette à hauteur de 2 M€.

En contrepartie de ce second versement anticipé, Index Holdings réduit le taux d'intérêts à hauteur d'Euribor 1 mois sur les soldes dus au titre de l'emprunt, soit 12,5 M€, jusqu'à la reprise de l'échéancier normal tel que convenu dans le contrat de prêt initial.
- **Nature et objet :** Troisième remboursement anticipé de 2M€ (Conseil d'Administration du 30 juin 2008)
- **Modalités :**

Votre société a effectué un remboursement anticipé de 2 M€ supplémentaire en contrepartie (i) d'un abandon de 1,6 M€ sur le solde de l'emprunt restant dû, (ii) d'un taux d'intérêt à Euribor 1 mois pour la période allant du 1^{er} avril 2008 au 30 septembre 2009 et enfin (iii) d'une substitution d'Index Holdings à sa filiale Index Europe Holdings en cas de défaillance de cette dernière dans le paiement des factures échues et restées impayées à Index Multimédia, dont le montant s'élevait à cette date à 164.093,69 € (régulé à hauteur de 162.747 €).

Avec Monsieur Philip Plaisance

- **Personne concernée :** Philip Plaisance, Président Directeur Général
- **Nature et objet :** Annulation des BSA1 et conversion du second complément de prix en numéraire (Conseil d'Administration des 29 janvier 2008 et 13 mars 2008)

- **Modalités :**

Votre société a décidé d'annuler les BSA1 et de procéder au paiement du Second Complément de prix de 4 M€ en numéraire dérogeant ainsi aux dispositions prévues au Share Purchase Agreement du 28 mars 2006 signé entre votre société et Philip Plaisance pour l'acquisition de Wonderphone. Nous n'avons pas connaissance d'un avenant écrit au Share Purchase Agreement établi à cet effet.

- **Nature et objet :** Blocage partiel en compte courant du second price complément,

- **Modalités :**

Votre société a demandé à Monsieur Philip Plaisance de bloquer en compte-courant, non rémunéré, la quote part de complément de prix lui revenant soit 1 M€. Cette somme a été versée postérieurement à la clôture.

Avec 123 Multimédia Hispanica S.L.

- **Personne concernée :** Monsieur Philip Plaisance, Directeur Général
- **Nature et objet :** Rachat d'une créance (Conseil d'Administration du 2 octobre 2007)

- **Modalités :**

Votre société a acquis auprès de sa filiale 123 Multimédia Hispanica S.L. une créance d'un montant de 435.654 € sur la société Electronic Group moyennant un prix de 435.654 €.

- **Nature et objet :** Abandon de compte courant (Conseil d'Administration du 13 mars 2008)

- **Modalités :**

Dans le cadre de la liquidation de la société 123 Multimédia Hispanica S.L., votre société a abandonné sa créance à hauteur de 113.257 € au profit de sa filiale espagnole. Cette créance était déjà dépréciée dans les comptes de la société.

Avec Clever Technologies Maroc

- Personne concernée : Monsieur Philip Plaisance, Directeur Général
- Nature et objet : Engagement de soutien financier à cette filiale (Conseil d'Administration du 2 octobre 2007)
- Modalités :
Votre société s'engage à faire face aux éventuelles difficultés de sa filiale Clever Technologies Maroc, et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes et dans la limite de 190.000 € :
 - Situation nette négative de la filiale ;
 - Somme inscrite au compte courant de la société-mère

Avec 123 Multimédia Inc.

- Personne concernée : Monsieur Philip Plaisance, Directeur Général
- Nature et objet : Abandon d'un compte-courant et de créances (Conseil d'Administration du 15 octobre 2007)
- Modalités :
Dans le cadre de la liquidation engagée de sa filiale américaine, votre société a abandonné son compte courant à hauteur de 1.649.052,81 € ainsi que ses créances inscrites à hauteur de 226.066,69 € dans les comptes de cette filiale. L'ensemble de ces sommes avait déjà fait l'objet d'une dépréciation dans les comptes de votre société.

Avec STARPOST Developments Ltd, NOTEDEAL Ltd, AZOTE B.V. et DBT Database Tél. B.V.

- Personne concernée : Monsieur Philip Plaisance, Directeur Général
- Nature et objet : Conventions de collaboration
- Modalités :
Dans le but d'harmoniser la facturation au sein du groupe, le Conseil d'administration du 15 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de collaboration existant entre Index Multimédia et ses filiales nouvellement intégrées au groupe, fixant ainsi le taux de rémunération à 5 % sur l'ensemble des refacturations des frais et abonnements.

Avec A3W Telecom

- **Personne concernée :** Monsieur Philip Plaisance, Directeur Général
- **Nature et objet :** Convention de mise à disposition de solutions audiotex internationales (Conseil d'Administration du 29 janvier 2008)
- **Modalités :**
Prenant acte de la mission de sa filiale luxembourgeoise destinée à être l'opérateur du groupe détenteur de contrats de ressources en numérotation internationale, votre société met à disposition de sa filiale des solutions audiotex internationales. Dans ce cadre, le chiffre d'affaires généré par A3W Telecom dans le cadre de son activité sera rétrocédé à Index Multimédia à hauteur de 90%. Les 10% de ce chiffre d'affaires restant seront conservés dans les comptes d'A3W Telecom pour permettre le règlement des frais, d'honoraires divers ainsi que les commissions d'intermédiaires.

Avec Germany Explorer

- **Personne concernée :** Monsieur Philip Plaisance, Président Directeur Général
- **Nature et objet :** Abandon de créance (Conseil d'Administration du 6 mars 2008)
- **Modalités :**
Votre société a consenti un abandon de créance à hauteur de 40 K€ au profit de cette filiale.
- **Nature et objet :** Engagement de soutien financier à cette filiale,
- **Modalités :**
Votre société s'engage à faire face à une situation financière nette négative de cette filiale, et ce, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes et dans la limite de 7 K€ :
 - Situation nette négative de la filiale ;
 - Somme inscrite au compte courant de la société-mère.

3 octobre 2008

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec différentes sociétés du groupe

- Nature et objet : Engagement de soutien financier
- Modalités :

Votre société a réaffirmé son soutien financier au profit de plusieurs de ces filiales étrangères. A ce titre, la société s'est engagée à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales, à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- situation nette négative de la filiale,
- somme inscrite en compte courant de la société mère.

Ces engagements se sont poursuivis au cours de l'exercice 2007-2008, et ce, dans les limites fixées lors de ce Conseil et jusqu'à la sortie de certaines de ces filiales hors du groupe.

FILIALES	Engagement maximum en € (CA 20/06/2007)	Fin de l'engagement
123 Multimédia Hispanica S.L	1.300.000	19/06/2008 (Liquidation)
123 Multimédia Italia S.r.l	600.000	27/12/2007 (Liquidation)
123 Multimédia Inc.	3.000.000	10/10/2007 (Liquidation)
123 Multimédia GmbH (du 01/07/2007 au 31/12/2007)	1.800.000	31/12/2007
123 Multimédia GmbH (à partir du 01/01/2008)	1.300.000	-
123 Multimédia Ltd	500.000	-
Titanium Communication-Marketing Inc.	700.000	30/09/2007 (Cession)
A3W Télécom.	1.200.000	-

Avec Monsieur Philip Plaisance

- **Nature et objet :** Location de locaux commerciaux
- **Modalités :**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de Wonderphone TV au profit d'Index Multimédia, cette dernière loue à Monsieur Philippe Plaisance depuis le 4 avril 2007 la totalité des locaux commerciaux sis 42 rue des Tilleuls à Boulogne-Billancourt (92100) moyennant un loyer annuel de 300.000 € HT, payable par trimestrialités de 75.000 € HT. Par ailleurs, le dépôt de garantie s'élève désormais à 150.000 € HT.

Ainsi, le montant versé au titre de cette convention sur l'exercice clos le 30 juin 2008 s'est élevé à 300.000 € HT.

- **Nature et objet :** Dette vis-à-vis de Monsieur Philip PLAISANCE
- **Modalités :**

La dette de la société envers Monsieur Philip PLAISANCE s'élève au 30 juin 2008 à 7.000.000 € :

- 1.000.000 € en numéraire porté sur son compte courant (cf. supra).
- 6.000.000 € comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 juin 2007, à échéance du 31 mars 2009. Il est ici précisé que sur le montant global, 25 % reviendront à Monsieur Philip PLAISANCE et 75 % à la société Sales Corp. (anciennement WONDERPHONE TV (Luxembourg)).

Cette dette ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Avec Adrian Bay

- **Nature et objet :** Mise à disposition de locaux
- **Modalités :**

Votre société met des locaux à la disposition de sa filiale Adrian Bay, les loyers étant facturés en fonction des locaux utilisés avec une marge inférieure ou égale à 10 %.

Le montant des loyers refacturés par Index Multimédia à Adrian Bay au 30 juin 2008 est de 15.000 € HT.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Avec 123 Multimédia Italia

- **Personne concernée :** Monsieur Philip Plaisance, Directeur Général
- **Nature et objet :** Abandon de compte-courant et de créances
- **Modalités :**

Dans le cadre de la clôture de la procédure de liquidation de la filiale italienne, prononcée le 27 décembre 2007, Index Multimédia s'était subrogée, l'ensemble des créances et des dettes de cette filiale ayant été transféré dans les comptes d'Index Multimédia. Pour soutenir sa filiale italienne, Index Multimédia avait procédé à des avances en compte courant. Afin de faciliter l'établissement des comptes de liquidation et permettre sa clôture avant le 31 décembre 2007. Il a été décidé de l'abandon pur et simple de son compte courant à hauteur de 123.108,03 € et de l'abandon de ses créances à l'encontre d'123 Multimédia Italia pour un montant total de 27.376,01 €.

3 octobre 2008

Avec Azote B.V.

- Personne concernée : Monsieur Philippe Plaisance, Président Directeur Général
- Nature et objet : Abandon de compte-courant,
- Modalités :

Dans le cadre de la procédure de liquidation et afin de faciliter l'établissement des comptes de liquidation, il a été décidé de l'abandon pur et simple du compte courant correspondant à des avances qui avaient été consenties par Index Multimédia au profit de sa filiale, pour un montant de 1.380,11 euros.

Le Conseil d'administration du 12 septembre 2008 a autorisé cette convention.

Avec 123 Multimédia GmbH

- Personne concernée : Philip Plaisance, Président Directeur Général
- Nature et objet : Renouvellement de la convention de soutien financier
- Modalités :

L'engagement de soutien financier d'Index Multimédia au profit de sa filiale allemande 123 Multimédia GmbH a été renouvelé, votre société s'engageant à faire face aux éventuelles difficultés de ses filiales à hauteur de la plus forte des deux sommes suivantes :

- Situation nette négative de la filiale ;
- Somme inscrite au compte courant de la société-mère

La limite de cet engagement a été portée à 1.500.000 € à compter du 01/07/2008.

Le Conseil d'administration du 12 septembre 2008 a autorisé cette convention.

Toulouse, le 3 octobre 2008

Toulouse, le 3 octobre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars



Christian Libéros
Associé



Michel Vaux
Associé



Contrôle Interne

SOMMAIRE

- 1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne**
- 2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne**

Index Multimedia
36 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

**Rapport du Président du Conseil d'administration
sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société
relatives à l'information comptable et financière et
à l'analyse et la maîtrise des risques**

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration de la Société Index Multimédia, rend compte dans le cadre du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

La réflexion menée sur le contrôle interne au sein de la Société Index Multimédia vise à anticiper les risques liés à son activité afin de les maîtriser de façon optimale, elle contribue également à assurer l'efficacité renforcée de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour établir le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne¹, conformément à la recommandation de l'Autorité des marchés financiers.

La Société considère que les procédures, détaillées ci-après, lui permettent de suivre les principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Ainsi, le présent rapport fait état des procédures internes mises en place par la Société et portant d'une part sur l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée et, d'autre part, sur l'identification et le contrôle des risques liés à son activité.

¹ « *Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » AMF, 25 février 2008 – Extrait de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites. Référentiel relatif au dispositif de contrôle interne proposé par l'AMF en janvier 2007.

SOMMAIRE

Préambule : Diligences liées à la préparation du rapport

- 1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les pouvoirs de la Direction Générale
 - 1.1 Composition du Conseil d'administration
 - 1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration
 - 1.3 La Direction Générale de la Société
 - 1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

- 2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur
 - 2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne
 - 2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société

- 3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité
 - 3.1 Les objectifs du contrôle interne
 - 3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la société

- 4 Appréciation du contrôle interne

1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les pouvoirs de la Direction Générale

Dans la mesure du possible, Index Multimédia cherche à se doter d'une organisation décisionnelle qui réponde aux exigences imposées par la gouvernance d'entreprise d'une Société cotée en bourse, tout en tenant compte de l'évolution de la structure de la Société.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration a changé sur l'exercice et comprend désormais cinq membres dont quatre demeurent les représentants du Groupe Index HOLDINGS, actionnaire majoritaire de notre groupe.

Tous ont été cooptés par le Conseil d'administration, et leur nomination a été ratifiée par l'Assemblée des actionnaires, à l'exception toutefois de l'un d'entre eux pour lequel la ratification figurera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat d'administrateur a une durée de six ans, et conformément aux statuts, chaque membre du Conseil d'administration est détenteur d'au moins une action.

A ce jour, il n'y a pas d'administrateur répondant à la définition usuelle d'administrateur indépendant.

En cohérence avec la taille de la Société, et sous réserve d'une prochaine recommandation de l'Autorité des marchés financiers, il n'existe pas de comité spécialisé, tel qu'un comité de sélection des administrateurs et des dirigeants sociaux, un comité de rémunération ou un comité d'audit.

Toutes les informations sur les mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration sont présentées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux sont évoqués au point 1.4 du présent rapport.

1.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Outre les dispositions légales et statutaires, le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration du 4 octobre 2004 dont l'entrée en vigueur a été reportée à la date de nomination d'un administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président, et si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent le convoquer en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations et documents nécessaires pour procéder aux contrôles que ces derniers jugent opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises.

Les séances du Conseil ont été notamment consacrées à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, à la réorganisation de la direction et à la nomination de nouveaux administrateurs, au renouvellement du programme de rachat d'actions propres, à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains de ses salariés, aux modalités de calcul de l'EBITDA et à l'arrêté définitif du montant du Second complément de prix lié à l'acquisition de la Société WONDERPHONE TV(France), à la négociation de contrats avec des opérateurs SFR et Orange, au soutien financier consenti par Index Holdings à Index Multimédia et au remboursement anticipé de celui-ci, aux processus de désengagement des filiales étrangères, aux conventions réglementées, aux discussions sur les principales options comptables, et d'une manière générale, aux opérations stratégiques et significatives.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de même qu'à toutes les réunions lorsque le Conseil l'a jugé opportun.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été traduits en anglais pour faciliter leur compréhension puis leur ont été adressés ou mis à disposition au siège social.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis et signés à l'issue de chaque réunion.

1.3 La Direction Générale de la Société

Les administrateurs réunis en Conseil le 20 décembre 2007, ont décidé la révocation de Monsieur Toru ONO, en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil a décidé le 29 janvier 2008 de nommer Monsieur Philip PLAISANCE, d'ores et déjà Directeur Général, en qualité de Président du Conseil, en remplacement de Monsieur Kiichiro WATANABE qui avait lui-même succédé à Madame Yoshimi OCHIAI le 15 octobre 2007. Le Conseil a ainsi rompu avec le principe de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général adopté le 27 août 2004.

Ainsi, Monsieur Philip PLAISANCE assume depuis cette date la fonction de Président Directeur Général.

En sa qualité de Président du Conseil, il organise et dirige les travaux de ce dernier et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, il jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, et représente la Société vis-à-vis des tiers, dans le respect des obligations imposées par la réglementation boursière.

Toutefois, à titre d'ordre interne non opposable aux tiers, le Conseil d'Administration a décidé que les décisions revêtant un caractère exceptionnel ou des engagements d'une certaine importance devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

L'impulsion et les décisions stratégiques sont relayées et discutées avec les directeurs opérationnels lors de comités de direction hebdomadaires, ce dispositif participe à la diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables et permet à chacun d'exercer ses responsabilités.

1.4 Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Le conseil d'administration décide chaque année des rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux. La rémunération répond à des objectifs précis également validés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs pour les missions ou mandats confiés.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information globale pour les administrateurs rémunérés par la société mère et une information détaillée par individu et par nature pour les administrateurs rémunérés par les sociétés du Groupe Index Multimédia.

La Direction Générale se prononce sur la politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction opérationnels.

2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière publiée par l'émetteur

2.1 Présentation de l'organisation générale du suivi des procédures de contrôle interne

Ces procédures constituent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, afin d'assurer la protection et la qualité de l'information d'une part, et l'amélioration des performances d'autre part.

L'activité de contrôle opérationnel est assurée dans la Société par la Direction Générale, la Direction opérationnelle, la Direction administrative et financière, le contrôle de gestion, le contrôle financier et le service comptable.

Le contrôle finance s'assure de la fiabilité des données de trafic, reportings mensuels, comptabilité analytique par Business Unit.

Le service comptable est en charge des sociétés françaises, revue des comptes des filiales implantées à l'étranger, et de l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe et l'établissement des états financiers sont de la responsabilité conjointe de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

Cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, la Société a mis en œuvre au cours de l'exercice précédent des mesures visant à renforcer les critères de fiabilité et de confidentialité de l'information financière diffusée.

2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés aux principaux flux de la Société

La Direction Générale de la Société a identifié les flux prioritaires liés à son activité. Pour chacun de ces flux, elle a déterminé le risque inhérent à son organisation ainsi que l'adéquation et l'efficacité des contrôles existants. La majorité des risques identifiés est couverte par des procédures existantes ou des contrôles du management.

Les principales procédures visant à assurer la conformité des informations financières et comptables avec les principes comptables généraux et les méthodes groupe sont les suivantes :

- Traçabilité des données de trafic et reconnaissance du Chiffre d'affaires : Les systèmes développés en interne par la Société permettent de générer les données de trafic. Ces données sont ensuite rapprochées des informations communiquées par les opérateurs de téléphonie.

- Traçabilité des volumes de trafic et des reversements licences associés : La société a mis en place une gestion des reversements permettant de traiter les volumes ainsi que le taux unitaire de facturation issus des bases de production pour les intégrer dans un logiciel de facturation standard (en l'occurrence CEGID) et ensuite de générer les appels à facture et de les rapprocher des factures.
- Optimisation de la nouvelle organisation par Business Units : Afin de disposer d'outils de pilotage de l'activité et d'améliorer l'appréhension de la rentabilité de chacune des activités, une redistribution des métiers en 4 Business Units (Bien Etre, Grand Public, Distribution Indirecte, Business Development) a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2007 accompagnée de nouveaux outils de gestion et d'information en phase avec cette nouvelle organisation. Cette réaffectation par Business Units a permis de fournir pour la publication des comptes semestriels au 31 décembre 2007 une information sectorielle quantitative limitée à la répartition du Chiffre d'Affaires et de la Marge Brute par Business Unit.

Dans un second temps, la codification analytique mise en place sur deux axes (un axe business et un axe Service) permet d'avoir des marges brutes sur des notions business telles que l'activité (Bien Être, Grand Public, Business Developpement) et le canal de commercialisation (B2B, B2C, B2O).

Afin de devenir un véritable outil de gestion permettant d'optimiser les coûts engagés et d'adopter des décisions stratégiques en temps réel, cette nouvelle organisation devra se porter non plus vers les produits mais vers les clients et une meilleure connaissance de ces derniers : description du profil de chaque client (âge, sexe, ...etc.) et traçabilité efficace des produits et services consommés (fidélité à une gamme de produits, demande de nouveautés...) par la mise en place d'une plate-forme CRM (Customer Relationship Management).

- Fiabilité et confidentialité des informations financières diffusées à la Direction Générale et au Marché : Le contrôle de l'information financière Groupe est désormais effectué par l'équipe dédiée du « Contrôle Financier » ayant pour mission de réaliser le contrôle des informations financières Groupe diffusées auprès de la Direction Générale, d'INDEX HOLDINGS et du marché.

Le respect de la fiabilité et de la confidentialité des informations et des normes de l'environnement règlementaire s'est poursuivi avec le concours d'un conseil spécialisé en Communication Financière.

- Fiabilité et sécurité des flux de trésorerie et de financement : Les financements et la gestion opérationnelle de la trésorerie font l'objet d'une Note de procédure diffusée à l'ensemble des personnes concernées au sein de la Société.

L'autorisation des dépenses, l'émission du paiement et de la comptabilisation sont en particulier réalisées par des personnes distinctes. Le pouvoir de signature bancaire pour tout montant significatif est réservé au Directeur Général.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées quotidiennement et les comptes de banques font l'objet de rapprochements réguliers avec les données reçues des banques (remontées télématiques quotidiennes).

- Le progiciel utilisé fiabilise le circuit des opérations comptables au sein du groupe, tant au niveau des comptes individuels que des comptes consolidés, notamment grâce aux écritures reflètes entre Sociétés, aux plans comptables généraux et auxiliaires répliqués dans toutes les Sociétés et au marquage nominatif des modifications apportées dans la base de données de l'outil. Les logiciels « e-bank » et « e-match » , utilisés respectivement pour émettre les paiements et procéder aux rapprochements bancaires ne sont pas encore intégrés dans l'ERP.
- Procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation : Les services de la direction administrative et financière de la maison-mère Index Multimédia ont en charge l'élaboration des principaux éléments de la liasse de consolidation des entités appartenant au périmètre de consolidation. Index Multimédia a acquis un logiciel de consolidation (FCRS) qui permet aux équipes de saisir directement les liasses afin de les intégrer (importation de balance, ...) après les avoir contrôlées et validées. Ce module permet également de rechercher des informations et de passer des écritures préparatoires à la consolidation.
Au cours du second semestre, ce même logiciel a permis aux services internes de procéder à l'intégration des flux interentreprises au sein du groupe (ou inter cos), de calculer et de valider le chiffre d'affaires publié.

La finalisation de la consolidation est à ce jour effectuée par un cabinet externe, expert dans l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, consultant qui assure également la formation et l'assistance du personnel en interne. Ainsi l'élaboration des fichiers et des documents explicatifs, la validation le calcul de l'impôt, les analyses et la rédaction des annexes ont pu être réalisées efficacement et dans les délais.

La participation de ce consultant externe a permis de créer une synergie entre les travaux de révision et de consolidation, qui s'est traduite par : (i) une unicité de documents, (ii) la saisie en amont et dans la mesure du possible au format consolidation et (iii) la réduction du temps de travail au niveau de la consolidation du fait de l'anticipation maximale au niveau de la révision.

A chaque arrêté de comptes publié, la formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financières et des annexes sont expliqués aux administrateurs.

- Situations comptables trimestrielles internes : les services de la direction administrative et financière établissent, en complément des comptes intermédiaires semestriels et des comptes annuels, des situations comptables trimestrielles non auditées destinées à la Direction Générale et à l'actionnaire majoritaire, Index Holdings, sous un format de présentation des comptes propre au groupe et volontairement plus détaillé.
- Procédures de reporting : Tous les mois, un reporting de gestion est préparé par le contrôle financier et ce, à partir de la base de données et de la comptabilité générale pour les informations déjà comptabilisées. Le rapprochement entre les données de comptabilité et de contrôle financier n'est à ce jour pas automatisé. Le reporting mensuel est examiné par la Direction Générale et la Direction opérationnelle avant d'être transmis à l'actionnaire majoritaire Index Holdings. Par ailleurs, un reporting de la trésorerie du groupe est effectué tous les quinze jours par le service finance.
- Communication financière et comptable : Le service Legal Corporate assume en interne l'identification et le traitement des obligations d'information du marché. Après validation et contrôle de la Direction administrative et financière, il procède à la publication des informations règlementées. Un calendrier annuel des publications précisant la nature et l'échéance de chaque obligation périodique est systématiquement mis à disposition des actionnaires sur le site en début d'exercice et mis à jour au début

du second semestre.

Afin de faciliter l'accès à l'information financière, la refonte du site Internet de la Société est actuellement en cours. L'objectif de cette nouvelle présentation de la rubrique FINANCES est d'offrir dans le respect des délais légaux, une information accessible et plus lisible, à laquelle tout actionnaire d'une Société cotée peut légitimement s'attendre.

Compte tenu de l'actionnariat majoritairement étranger, cette amélioration de l'accès à l'information financière passera par une présentation systématique en anglais des documents produits.

Outre l'accès du public à l'information financière via le site de l'AMF, le nouveau site internet d'Index Multimédia maintiendra le lien vers LABRADOR, service d'archivage de nos informations règlementées, qui travaille en étroite collaboration avec Business Wire, diffuseur professionnel de la Société.

- Démarche d'anticipation et de prévision des emplois et des compétences en lien avec sa stratégie : Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, Index Multimédia a entrepris la mise en place de l'accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) conclu le 7 mars 2007 avec les organisations syndicales.

Cette G.P.E.C, fondée sur un partage d'information stratégique, présente une double vocation : (i) permettre à l'entreprise de disposer des compétences en cohérence avec sa stratégie et les niveaux de performance attendus, (ii) proposer aux collaborateurs des projets professionnels valorisant leur savoir-faire en leur permettant de développer leurs compétences et leur qualification afin d'anticiper les changements et de s'y adapter. Index Multimédia réaffirme ainsi la priorité donnée à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs en interne, et son soutien plus important au plan de formation.

C'est ainsi que chaque collaborateur s'est vu remettre par son manager une lettre de mission fixant les objectifs basés sur des critères qualitatifs et/ou quantitatifs. Lors d'entretiens trimestriels, collaborateurs et managers font un bilan des tâches accomplies par rapport aux missions allouées, des difficultés rencontrées afin de déterminer de manière objective les besoins éventuels en formation.

3 Procédures de contrôle interne mises en place pour l'analyse et la maîtrise des risques liés à l'activité

3.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures développées en interne ont pour but d'avoir en permanence une assurance raisonnable que :

- Les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'entreprise d'atteindre ses objectifs de performance et de rentabilité,
- Les lois et les réglementations en vigueur ainsi que les valeurs et règles internes de l'entreprise sont respectées.

A ce titre, le dispositif de contrôle interne a évolué au cours de l'exercice autour des axes suivants :

- La mise en place d'une organisation adéquate à la taille de l'entreprise et aux métiers pratiqués,
- La mise en place d'outils et d'activités de contrôle,
- La diffusion en interne d'informations pertinentes permettant aux acteurs de l'entreprise d'exercer leurs responsabilités.

Le processus d'identification et de surveillance des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats est assuré par l'action conjointe des Directeurs opérationnels et de leurs équipes.

Après validation par le Directeur Général, les politiques et procédures de gestion des principaux risques sont mises en place au sein de la Société par les équipes des Business Units sous la surveillance de leurs directeurs qui rendent régulièrement compte des actions lors des comités de direction hebdomadaires avec la Direction. La Direction reçoit ainsi un retour sur les caractéristiques essentielles des actions engagées pour gérer les principaux risques.

L'analyse des risques tient compte des évolutions internes (telles que la tailles de l'entreprise, la structure évolutive du groupe, ...etc.) mais aussi des évolutions externes liées aux contraintes du marché.

3.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour pallier les risques liés à l'activité de la Société

La Société Index Multimédia est l'un des principaux fournisseurs de produits et services multimédia à valeur ajoutée à destination du grand public et du monde de l'entreprise, en France, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et dans certains autres pays.

Cette activité s'inscrit sur un marché hautement concurrentiel, en constante évolution tant technique que normative, et qui gagne de plus en plus en maturité.

Les principaux risques liés à l'activité de la Société et les actions spécifiques engagées peuvent être présentés comme suit :

- Edition de contenu et la protection des consommateurs : l'activité d'éditeur de contenus, notamment dans les produits et services de type community service qui regroupent les services de rencontres soft et adulte, expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée. Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats.

L'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux intervenants sur le marché de la fourniture de produits et services multimédia à destination du grand public a favorisé l'apparition de dérives d'ordre éthique ou commercial (manque de clarté de l'information sur les prix, utilisation fallacieuse du mot « gratuit », souscription forcée à des abonnements, ...) portant atteinte à la réputation et à l'image de notre Société et entraînant la défiance voire la perte de la clientèle.

Une hotline disponible par mail assure le traitement des plaintes clients et opérateurs. Le service « Qualité client » a pour mission d'apporter un traitement efficace des demandes clients, et notamment la suppression de leur numéro de nos bases de données pour les clients qui en font la demande (blacklistage).

Pour tous les contenus « Hot / Adulte », un suivi permanent est réalisé en particulier afin d'améliorer l'information concernant les différents types de produits.

- Règlementation consumériste et renforcement de la protection des mineurs : Les écarts de conduite abusifs de ces nouveaux arrivants sur le marché ont en outre conduit au renforcement et à la multiplication des contrôles d'application des textes consommateurs au sein de notre secteur d'activité. La protection des jeunes consommateurs est devenue une priorité des instances européennes et un renforcement en la matière est à attendre. Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Index Multimédia avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

Plus récemment, Index Multimédia a adapté ces messages publicitaires pour les services chat en faisant une stricte application d'une recommandation du CSA de novembre 2007 (le service chat est un service modéré et animé par plusieurs animateurs).

De surcroît, la Société met actuellement en œuvre un système de qualification de ses produits (vidéo, photos, logos, ...) afin de les catégoriser et de réserver leurs accès à différents panels de consommateurs.

En complément, la mise en place du dispositif de marketing direct (Customer Relationship Management ou C.R.M. examiné infra) facilitera l'identification par la Société de ses clients et permettra de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire.

Enfin, la ré-internalisation de l'activité de modération consécutivement à la résiliation anticipée avec le sous-traitant de la société, spécialiste en centres d'appels, participe à

cette même volonté de maîtriser la diffusion de nos produits et de préserver le jeune public.

- Mise en place d'un projet CRM ayant pour objectif une meilleure connaissance de nos clients et de leurs comportements et par conséquent une meilleure qualité de retour sur les campagnes publicitaires : Ce projet a pour but de donner une vision clients à l'intégralité de nos mouvements. Ce projet doit tenir compte des différents paramètres que sont : la gestion des canaux de contacts (Internet, audiotel, SMS, WAP, i-mode, e-mail, ...), des obstacles d'ordre technique (masquage des numéros), et des obligations juridiques imposées par la CNIL et les opérateurs mobiles. Le traitement de ces informations permettra de dégager une base de données clientèle plus fournie afin de cibler en fonction des achats réalisés les opérations de relance ou les propositions pour d'autres produits (cross-selling), d'étudier le niveau de sollicitation optimale pour éviter une saturation du client, et de prendre en compte l'accord implicite ou explicite du client à recevoir d'autres sollicitations.
- Réduction des activités internationales du groupe : Corollaire du ralentissement de l'activité enregistré dans les comptes du groupe depuis plusieurs années, le processus de désengagement des filiales étrangères amorcé au cours de l'exercice précédent (principalement en Asie) s'est poursuivi au cours de l'exercice 2007-2008 (Amérique du Nord, Italie, Pays-Bas, Espagne) et s'achèvera au cours du prochain exercice pour parvenir, à quelques exceptions près, à concentrer l'essentiel de l'activité en France. Cette réorganisation de la structure du groupe favorise la maîtrise et la limitation des risques liés à l'implantation de la Société à l'international (comme les difficultés de suivi de la politique du groupe à distance, le constant respect des obligations réglementaires, parfois fluctuantes, ...etc.).

4 Appréciation du contrôle interne

La première phase du plan d'amélioration du Contrôle Interne (Simplification juridique, découpage des métiers en 4 Business Units, mise en place d'activités et d'outils de contrôle) est maintenant achevée.

Pour prendre les décisions stratégiques relatives à l'évolution du Groupe et consolider son savoir faire dans les produits et services de type community service, les dirigeants s'appuient maintenant sur cette organisation et les travaux d'amélioration du contrôle interne et de développement du système d'information.

La rapidité des changements qui interviennent dans l'industrie du mobile imposent une plus grande flexibilité, une réduction des coûts et le raccourcissement des cycles de développement afin de rester compétitif, tout en conservant le client au cœur de nos préoccupations. Ces objectifs passent par la valorisation de nos actifs et de notre savoir-faire pour préparer le futur par le déploiement d'actions spécifiques comme la création d'une plate-forme CRM (Customer Relationship Management) pour la gestion des campagnes publicitaires et de marketing direct.

A Toulouse, le 12 septembre 2008
Le Président du Conseil d'Administration



KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 42398
31086 Toulouse Cedex 02
France



Mezars

9, Rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société Index Multimédia S.A., pour ce qui concerne les
procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au
traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 30 juin 2008
Index Multimédia S.A.
36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Ce rapport contient 3 pages
Référence : CL - 084.003 RCI



KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 42398
31086 Toulouse Cedex 02
France



Mazars

9, Rue Matabiau
31000 Toulouse
France

Index Multimédia S.A.

Siège social : 36, rue Jacques Babinet - 31100 Toulouse
Capital social : €.838.243,50

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Index Multimédia S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Index Multimédia S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Il appartient au Président, dans un rapport soumis à l'approbation du Conseil d'administration, de rendre compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 de Code de commerce.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous tendant les informations présentées dans le rapport du Président du conseil d'administration ainsi que de la documentation existante,

*Rapport des commissaires aux comptes
sur le contrôle interne
3 octobre 2008*

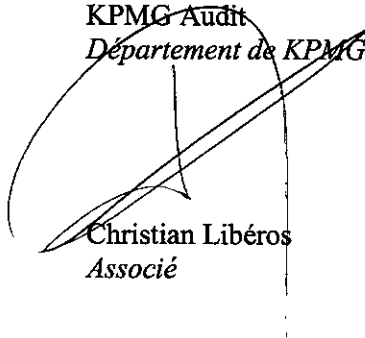
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Toulouse, le 3 octobre 2008


KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Christian Libéros
Associé

Toulouse, le 3 octobre 2008

Mazars



Michel Vaux
Associé